BIBLIOTECA NAZ.
142
G
26
NAPOLI

BIBL. NAZ
VITT. EMANUELE III
142
G
26
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

PHILIPPE-AUGUSTE.

Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

PHILIPPE-AUGUSTE,

PAR M. CAPEFIGUE.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT.

TOME QUATRIÈME.

1213—1222.

TROISIÈME ÉDITION.

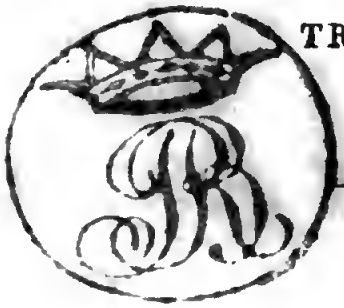

BRUXELLES,

CHEZ LOUIS HAUMAN ET COMPAGNIE.

1830.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

PHILIPPE-AUGUSTE.

CHAPITRE XXIV.

Causes de la bataille de Bouvine. — Ligue générale contre Philippe. — L'empereur Othon. Le roi d'Angleterre. — Le comte de Flandres. — Le comte de Boulogne. — Vassaux fidèles au roi Philippe. — Communes. — État des forces respectives. — Expédition des Anglais dans le Poitou. — Marche des alliés dans le Nord.

1213—1214.

Les faits jusques ici exposés ont dû constater la marche du pouvoir central vers la force et l'unité politique ; la réunion des fiefs anglais à la couronne de France, une série d'actes en dehors des habitudes de la féodalité avait surpris et irrité les grands vassaux. Ce n'était plus contre les châtelains des

environs de Paris, contre les petits feudataires dont les tourelles menaçantes avaient attiré tant de fois toutes les forces du roi de France, que la puissance royale se montrait hostile; Philippe avait arraché la presque totalité des provinces continentales aux Plantagenets, et la Flandre était envahie! Avec ses principes de confiscation de suzeraineté, le roi, aidé de sa cour des barons, avait arbitrairement dépouillé plusieurs vassaux de leurs fiefs. Des idées de pouvoir absolu, d'armées permanentes commençaient à s'introduire; les jurisconsultes, préoccupés du souvenir des codes romains, proclamaient déjà l'autorité du prince sans contrôle, une administration de la justice toute nouvelle tendait à se substituer à toutes ces juridictions féodales, vieux privilége des hauts-feudataires. On disait dans les castels, où les souvenirs de Charlemagne s'étaient transmis par les grandes chroniques, que Philippe-Auguste avait les mêmes desseins ambitieux; qu'il voulait régner sur les populations diverses des Pyrénées jusqu'à l'Elbe; qu'il avait l'intention de raser les châteaux, les places d'armes des nobles hommes; qu'il voulait enfin réduire la propriété féodale à cette simple possession temporaire des comtes et des *missi dominici* du système politique de Charlemagne [1].

[1] La preuve de ce mécontentement des grands vassaux

On allait même plus loin ; des chartes avaient été lues, desquelles il résultait que Philippe convoitait l'Italie ; il devait s'entendre avec quelques cités républicaines qui secoueraient le joug et la protection des Allemands, et réunies sous le sceptre du roi, elles devaient former comme au temps de Charles un nouveau royaume des Lombards [1]. On rappelait aussi que le roi de France se proposait d'occuper tous les châteaux fortifiés, et les villes importantes qui protégeaient les frontières de l'empire [2].

Ces idées n'étaient pas de nature à rassurer les

résulte d'abord du discours d'Othon que nous citerons plus tard; non-seulement l'esprit de révolte existait parmi ceux qui avaient ouvertement pris les armes contre la France, mais encore parmi les vassaux qui avaient suivi Philippe-Auguste; voici ce qu'on trouve dans la chronique de Saint-Denis : « Les propres hommes du roi s'étoient joints et alliés à eux (les ennemis) par promesse et par don, come Herveilli comte de Nevers et tous les hauts hommes d'outre Loire, tots li Mansiau, les Angevins et les Poitevins, for seulement Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou. Grande Chroniq. de S. Denis. D. Brial, Hist. de France, t. XXII, p. 403,

[1] Roger de Hoveden parle de ces desseins du roi qui lui furent inspirés par Marguerit de Sicile, duc de Durazzo. Ad ann. 1209.

[2] Cartul. de l'abbé de Camps. — Traité de paix. — Empire, ann. 1209.

barons de Philippe-Auguste et les rois ses rivaux. La dépossession de Jean était un grand exemple, et cette autorité nouvelle, envahissant tout, excitait de vifs mécontentemens parmi la haute vassalité territoriale. Une ligue se forma naturellement contre elle; car, lorsqu'un pouvoir absolu tente de se proclamer, il y a toujours une dernière action de la liberté menacée : voyons d'abord les desseins de cette ligue, nous examinerons ensuite ses forces et son développement.

Les principaux acteurs de ce grand mouvement militaire furent l'empereur Othon et Jean, roi d'Angleterre, Fernand, comte de Flandres, le duc de Brabant, le comte de Bar, Courtenai comte de Namur, le comte de Boulogne, le duc de Limbourg, tous vassaux de France ou de l'empire, quelques-uns proches ou amis du roi Philippe-Auguste.

Aux causes générales que nous venons d'indiquer se joignaient quelques griefs particuliers à l'empereur Othon et qui le conduisaient dans le champ de Bouvine. On a vu quelles étaient les querelles pour l'empire. La mort de Philippe de Souabe avait multiplié le nombre des prétendans à la pourpre des Césars [1]. Le jeune Frédéric, roi

[1] L'élection du jeune Frédéric avait paru valable au pape, il y avait quelques années. Voyez le Reg. d'Innocent III, *de negot. imper.* Epist. 29, p. 697.

de Sicile et fils de l'empereur Henri VI, le prédécesseur de Philippe, demanda hautement la couronne. Le pape Innocent, qui protégeait toujours Othon de Brunswick, s'opposa de toutes ses forces à ses prétentions; il declara même qu'il empêcherait par tous ses moyens que Frédéric troublât la paix de l'Allemagne [1].

D'autres prétendans avaient aussi fait valoir leurs droits à l'élection, parmi lesquels on remarquait Henri, duc de Brabant. Le roi Philippe-Auguste, dont toute la politique consistait à créer des embarras et des difficultés à Othon, avait fourni à Henri les moyens de réclamer ses titres auprès des princes de l'empire; celui-ci reconnaît même dans une charte devoir trois mille marcs d'argent au roi Philippe de France, et s'oblige de les lui rendre dans le délai de trois mois, après qu'il en aura été requis. Il déclare que quand même il serait couronné roi des Romains, il ne serait pas quitte de cette somme pour laquelle il donne en gage une rente annuelle de 300 marcs d'argent qui lui était payée chaque année sur le comté de Boulogne, et une autre rente de 200 marcs que Philippe lui-même lui devait [2].

La faveur du pape soutint Othon de Brunswick.

[1] Même registre d'Innoc., ep. 153, 187, p. 753 à 782.
[2] Ancien cartul de Philippe-Auguste, f°. 107.

La grande arme de l'excommunication fut encore employée. Le pontife déclara hautement relaps et excommunié tout électeur qui ne donnerait pas sa voix au fils chéri de l'Église. Personne n'osa résister. Le 11 novembre, fête de la St.-Martin, Othon IV fut élu empereur. Il y avait eu dans l'empire un interrègne depuis le 22e jour de juin de l'année 1208 [1].

Si le pape soutenait avec énergie et succès l'élection d'Othon, Philippe-Auguste continuait à protéger le parti des opposans à ce prince. Cette persévérance contrariait Innocent, et il ne cessait d'en écrire au roi; voici dans quels termes :

« Tu n'as point voulu déférer à nos conseils en ce qui touche l'élection d'Othon de Brunswick; tu dis à qui veut l'entendre que l'église romaine a employé toutes sortes de moyens pour y parvenir; plusieurs fois nous t'avons invité à changer de conduite : loin de là, tu nous pries de renoncer au vif et juste intérêt que nous portons à Othon; et pourquoi? Tu ajoutes qu'il a pillé les églises de tes terres, et fait tout le mal qu'il a pu, sans te rendre aucune satisfaction; qu'il est enfin le ne-

[1] Reg. d'Innocent *de negot imper.* epist. 153, p. 752. Cette élection se fit contre la volonté d'une partie des électeurs, Alberic Triaf., ad ann. 1208. Rigord dans Duchesne, collection des histor. de France. t. v, p. 51.

veu du roi d'Angleterre ton ennemi personnel. Ne crains rien, ô Philippe! ton royaume est tellement uni à l'église, qu'il ne peut souffrir aucun dommage, qu'aussitôt elle-même ne l'éprouve : sois donc tranquille sur ce point : que ta prudence royale cesse de s'opposer à l'élévation d'un des enfans chéris de l'église [1]. »

La résistance du roi ne put ainsi empêcher l'élection impériale d'Othon. Innocent voulut mettre la dernière main à son ouvrage, en le consacrant empereur. Le 4e jour d'octobre 1209, le pontife posa la couronne impériale sur sa tête malgré les réclamations du peuple de Rome [2].

A peine couronné, Othon se brouilla avec le pape son protecteur auquel il avait promis de restituer les provinces et châteaux que les empereurs avaient usurpés sur les pontifes. Loin de tenir ses engagemens, il envahit la Pouille malgré le Saint-Siège qui en prétendait la souveraineté. Le pape à son tour changea d'affection : après quelques vives remontrances, il excommunia Othon de Brunswick [3]. Le jeune Frédéric de Sicile fit alors valoir

[1] Regist. Innocent III, *de negot. imp.* Epist. 165, p. 755 et 756.

[2] Alberic ad ann. 1208.

[3] Suivant Rigord, Othon se brouilla avec le pape dès la première année de son couronnement. (Rigord. Du-

ses droits ; il fut protégé par Philippe et approuvé par Innocent. A peine entré dans l'Allemagne, il sollicita une entrevue du roi. Le prince Louis, et le nouvel empereur, se virent à Vaucouleurs où une alliance fut signée. On renouvela les vieux traités entre la France et l'empire. Toute la haute Allemagne obéit à Frédéric [1].

Othon de Brunswick conserva la basse Allemagne sous sa suzeraineté. Il avait voué une haine profonde aux deux auteurs principaux de cette révolution, Philippe-Auguste et le pape. Les mécontens le savaient, et le comte de Boulogne se chargea de l'entraîner dans la coalition. Il se rendit auprès de lui. « Sire Empereur, lui dit-il, ton plus puissant intérêt doit être d'humilier et d'affaiblir la France. Frédéric, nouvellement élu, est le favori de Philippe qui le protège à tes dépens. Bientôt même tu n'auras plus de terre à toi dans l'empire ; vois comme le roi se conduit avec les princes. Jean a voulu lui résister, il l'a dépouillé de ses domaines. La Flandre sera bientôt subjuguée si l'on ne met un frein à cette ambition menaçante pour tous. Rien n'est plus facile que de l'arrêter : il faut se liguer avec bonne foi ; Jean

chesne, t. v. p. 51.) Le moine Godefroi reporte cette brouillerie à l'année suivante. Ad ann. 1210, p. 279.

[1] Rigord. Duchesne, t. v. p. 52.

d'Angleterre fournira de l'argent; tes chevaliers d'Allemagne sont de fiers jouteurs dans les combats. Nous aurons les communes de Flandre et même tous les seigneurs féodaux mécontens de la France. J'ai des intelligences avec la chevalerie de Philippe, et je puis te répondre qu'elle passera sous nos gonfanons. »

Il ne fallut pas de grands efforts pour persuader à l'empereur Othon l'importance et la nécessité de la guerre contre son plus ancien ennemi. Il répondit : « Beau comte, comptez sur moi; d'ici à trois mois je serai dans la Flandre à la tête de tous les hommes que je pourrai réunir, et j'en aurai bien cent mille. » Le comte s'en retourna fort content.

Jean était entré avec une commune ardeur dans les mêmes desseins [1]. Depuis l'hommage de son royaume d'Angleterre au pape, il éprouvait le besoin de secouer le joug humiliant de l'église romaine, et après la confiscation de ses fiefs sur le continent, tout son désir était d'abaisser la supériorité de Philippe. Celui-ci ne déguisait même plus ses pro-

[1] On trouve dans la grande collection de Rimer : Fædera, t. I, de l'année 1208 à 1214, une multitude de chartes par lesquelles Jean désigne des hommes de confiance qu'il envoie à l'empereur Othon, au comte de Flandres, au comte de Boulogne, ce qui suppose la fréquence des rapports secrets.

jets d'assurer le trône d'Angleterre à son fils. Nous avons vu que, dans une charte contemporaine, Louis s'obligeait, s'il parvenait à se faire élire roi des Anglais, de n'employer jamais ses hommes que pour le service de son père [1], de lui rendre hommage, et de le faire prêter légalement par tous ses vassaux, ce qui supposait un projet positivement arrêté de s'assurer la couronne des Plantagenets. Jean ne déguisait pas, non plus, sa haine contre le pape. Ce nouveau joug, qu'évêques, archevêques, moines, faisaient peser sur lui, paraissait insupportable à son esprit capricieux et libertin. Il s'engagea dans la coalition, promettant secours d'hommes et de bons sterlings.

Fernand, comte de Flandres, avait des motifs non moins graves. Ses terres avaient été envahies. Philippe menaçait de le dépouiller. « La Flandre sera à la France, » avait-il dit. Toutes les dames de la cour, par l'impulsion de la vieille comtesse Mathilde ou Mahaut [2], excitaient les chevaliers à cette espèce de croisade politique ; les communes et les riches villes de Flandre, si maltraitées par

[1] Voir chap. 22 de cette histoire.

[2] . .. comitissa senex quæ Portigalensis
Filia regis, ob hoc solum regina vocata est.

(Gme.-le-Breton, liv. x.)

Philippe et ses barons, poussaient avec ardeur à la guerre. C'était un cri général contre le roi de France.

Le comte de Boulogne parcourait les seigneuries, profitait de toutes les haines; la plupart des princes et vassaux qui possédaient les terres littorales de l'Empire sur le Rhin prirent les armes, alléchés par ses promesses. On vit avec étonnement, dans cette coalition, Courtenay, comte de Namur, proche parent du roi, qui joignit ses gonfanons à ceux des confédérés. C'était par sa femme, Yolande, que Pierre de Courtenay possédait le comté de Namur, et c'est pour elle aussi qu'il allait marcher contre son suzerain [1]. « Qu'importe, disait-il, puisque madame Yolande l'exige de ma foi. »

Lorsque la confédération contre Philippe fut arrêtée, on décida de se réunir pour déterminer les mesures à prendre dans cette grande entreprise.

Les desseins des confédérés étaient publics; on en parlait dans tous les castels et dans tous les monastères de la chrétienté. Les princes devaient d'abord anéantir la suzeraineté royale en la race Capétienne. L'empereur Othon aurait succédé à toutes les suprématies féodales, et devait posséder en propriété les terres orientales de la mo-

[1] Art de vérifier les dates, in-4°, t. IV, p. 206

narchie. Le roi Jean se réservait, outre les provinces héréditaires des Plantagenets, les fiefs au-delà de la Loire, en un mot tout ce qui parlait la Langue-d'oc. Le comte de Boulogne se donnait le Vermandois. Fernand, comte de Flandres, s'était tant amusé à Paris avec les folles filles et les jongleurs, qu'il désirait la seigneurie de cette grande cité et de son territoire; il se serait fait proclamer comte de Paris. On devait abolir les mauvaises lois et nouvelles coutumes sur la juridiction royale et la confiscation suzeraine; chaque baron, vassal et vavasseur, châtelain, possédant fief, reprendrait ses anciens privilèges, ses prérogatives d'indépendance et d'affranchissement, et la suzeraineté serait réduite à ce qu'elle était au XIe siècle [1].

Les barons voulaient surtout introduire les formes d'élection, telles qu'elles existaient dans l'Empire; et le choix qu'ils faisaient d'Othon, empereur d'Allemagne, montrait leur désir de détruire le système d'hérédité, qui semblait prévaloir dans la monarchie de France, pour lui substituer les institutions germaniques.

A ces changemens politiques se rattachait une réformation religieuse. Les princes, et barons

[1] Voyez le curieux discours d'Othon que nous rapportons dans le volume suivant p. 37.

coalisés devaient réduire l'église à sa simplicité et à sa pauvreté primitive, les abus de la puissance romaine avaient excité contre les clercs comme une de ces croisades qu'ils avaient si souvent eux-mêmes provoquées par d'autres motifs. On murmurait dans les camps contre les richesses des évêques et des moines, on parlait de mettre la main sur leurs biens pour les répartir ensuite entre les hommes d'armes et les vassaux [1]. Cette idée trouvait des échos parmi les rois que la puissance de Rome avait si souvent blessés, et surtout parmi les petits vassaux et vavasseurs qui désiraient échanger leur pauvreté contre les beaux fiefs d'église.

Une assemblée de confédérés fut réunie à Bruges. On y vit Othon et le comte de Sarisbury, représentant Jean d'Angleterre; le comte de Boulogne; Guillequin, comte de Hollande; Henri, duc de Brabant; Thibaut, duc de Lorraine, le comte de Luxembourg; Henri, duc de Limbourg, et Philippe de Courtenay, comte de Namur. A l'empereur et au roi des Anglais s'étaient joints, comme on le voit, presque tous les princes de la Gaule septentrionale et orientale, de ces races

[1] Villas et decimas majores miles habeto,
Et quibus est curæ respublica, qui populos, qui
Pugnando faciunt in pace quiescere clerum.
Gme.-le-Breton, chant x.

germaniques et austrasiennes, dont les mœurs et les habitudes différaient des Francs Neustriens campés dans les terres occidentales, comme ceux-ci se distinguaient à leur tour des Visigoths des provinces méridionales.

On arrêta qu'il fallait attaquer l'ennemi commun aux deux extrêmités, par la Flandre et les provinces au-delà de la Loire. Tandis que Jean d'Angleterre opérait un débarquement dans les fiefs héréditaires des Plantagenets (l'Anjou et le Poitou,) les confédérés marcheraient vers le littoral de la Flandre, cernant les terres de France et par le nord et par le midi; on profitait par ce moyen de la haine naturelle à des populations également ennemies de la race des barons Neustriens qui possédaient les terres centrales; on voutait ainsi diviser et perdre la famille trop puissante des Capets.

A cet effet, Othon promit le secours de cent mille hommes d'armes, tous hardis combattans; le comte de Flandres en réunit vingt mille, sans compter les bourgeois de ses communes; Jean d'Angleterre donna sa foi de conduire lui-même une armée de quarante mille chevaliers ou servans dans l'Anjou, et de joindre de plus quatre-vingt dix mille lances aux alliés dans le Nord. Il promettait en outre des subsides en argent[1] : cent

[1] Les historiens anglais eux mêmes avouent l'envoi des

mille sterlings devaient être partagés proportionnellement entre les divers princes ou barons qui prenaient part à la confédération [1].

Ce n'était partout qu'enthousiasme pour cette grande croisade contre la France; les villes de Flandre offraient des hommes, des chevaliers, de l'argent, des étoffes et des armes, les dames brodaient des écharpes pour leurs chevaliers et distribuaient leurs couleurs. La vieille comtesse Mathilde animait tout de sa haine. Elle détestait particulièrement le roi Philippe-Auguste qui l'avait forcée de se séparer de son second mari, le duc de Bourgogne, qu'elle aimait éperduement. Lorsqu'elle vit sa vengeance se préparer par tout cet appareil militaire, elle courut consulter un nécromancien renommé à sa cour. « Eh bien! maî-

subsides. « Johanes misit principibus militiæ qui erant in Flandria pecuniam magnam nimis, ut regem Francorum inquietarent et terras eum castris incursione belliea devastarent. » Matt. Paris. D. Brial, Hist, de France, t. XVII, p. 712.

[1] Guill.-le-Breton, chant. x. Voici comment s'exprime à ce sujet la chronique de St.-Denis. « Othon l'empereur dampnez et excomunié que li roi Jean d'Angleterre avait retenu *en Soudée* contre le roi Philippe, assembla son ost en Hainault, en la terre du comte Ferrant; la li envoya le roi Jean à ses despends et à ses gages nobles combattans et chevaliers de grant prouesse. D. Brial, Hist. de France, t. XVII, p. 405.

tre, lui dit-elle, quel sera l'évènement de cette guerre? » Après maintes conjurations, le magicien répondit : « Il y aura sanglante bataille ; le roi de France sera foulé sous les pieds des chevaux ; il ne sera point enseveli [1], et après la victoire, le comte Ferrand entrera en triomphe dans Paris. » La vieille Mathilde fut remplie de joie : « Dieu soit loué, maître Raphaël, nous viendrons donc à bout de ce maudit Philippe. »

Le maudit Philippe n'était pas, en effet, sans crainte ; cette puissante confédération l'effrayait ; car loin de rencontrer de l'enthousiasme chez les barons et châtelains pour la défense de sa cause, il n'y avait que découragement ; on savait même qu'il existait des rapports secrets entre eux et les princes coalisés.

Le baronage de France n'était pas content de la marche ascendante du pouvoir absolu qui caractérisait l'administration de Philippe. L'organisation féodale était un régime de distinction et de privilège : le prince qui les blessait ne devait trouver qu'une foi incertaine. Aussi, l'invasion du

[1] » L'en si combattra si sera li roi abatus en la bataille et marchiez et défoulés des piés des chevaux ; et si n'aura pas sepouture et Ferrand sera reçu à Paris en grand procession après la bataille. Chroniq. de St.-Denis, t. XVII, p. 414.

territoire n'était point impopulaire, elle ne trouvait d'opposans énergiques que parmi les fidèles du roi qui s'étaient déjà habitués au joug de sa cour, et surtout parmi les bourgeois auxquels le nouveau système assurait une existence dans l'état, et qui avaient un intérêt commun avec la royauté à lutter contre le pouvoir féodal.

Cependant la chevalerie de France, qui allait combattre l'armée d'Othon et des confédérés, était encore assez brillante et redoutable. On y voyait le comte de Dreux; l'évêque de Beauvais, de race royale; Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, dont le frère, comte de Namur, se trouvait dans la confédération; Eude, duc de Bourgogne; Jean, comte de Ponthieu, neveu du roi; Thibaut, comte de Champagne, qui n'avait encore que treize ans, et alors sous la tutelle de Philippe, son cousin; et Thomas, comte du Perche. C'était, comme on voit, une sorte de réunion de toutes les branches de la race des Capets, défendant leur patrimoine et la suzeraineté de leur aîné. Outre ces hauts barons, on devait compter encore sous les armes une foule de commençaux de leurs palais et de leur table. Le comte de Saint-Paul; Mathieu, seigneur de Montmorency; Guillaume des Barres, nouveau Roland de ces âges poétiques; le seigneur Pierre de Mauvoisin (*ou le mauvais voisin*); le vicomte de Melun, Barthé-

lemi de Roye, Laval de Marcuil, et Thomas de Saint-Valery. Ils accouraient à la tête de leurs vassaux et vavasseurs pour répondre à la convocation féodale.

Selon le droit et leur charte spéciale, les communes devaient le service militaire, au cas où le suzerain était menacé dans sa personne ou ses domaines; le ban fut donc convoqué [1], et l'on fit exercer trente-cinq mille archers, gens de Corbie, Soissons, Mantes, Macon, et des principales cités du domaine.

Le roi de France pouvait compter sur soixante-cinq mille hommes de guerre, chevaliers, sergens d'armes, archers, sans y comprendre les bourgeois, moins accoutumés aux mouvemens des batailles, mais se plaçant sous les bannières du sire roi par la convocation de l'arrière ban.

Un parlement fut réuni à Soissons pour délibérer sur les opérations militaires, et passer « la

[1] La charte de cette convocation est toute entière dans le traité *du ban et de l'arrière ban*, par Laroque; elle porte le titre *de convocation*, par Louis de France, et c'est par erreur que dans sa table des matières des chartes et diplômes M. de Bréquigni l'a donnée comme une pièce du règne de Louis VIII. M. de Bréquigni n'a d'ailleurs point fait attention qu'en la mettant sous la date de 1214 il commettait un étrange anachronisme, puisque Louis VIII n'a commencé à régner qu'en 1223.

monstre ou revue des chevaliers et commun peuple de combattans. » On s'y rendit de toutes parts, et « c'était merveille à voir que tant de gonfanons, escus ou bannières municipales, reluisantes d'or. » Tous les barons, attachés à la cause du roi, y vinrent sans qu'il en manquât un seul à l'appel; le prince Louis fut présent à ce parlement militaire. Après maints pourparlers, maintes délibérations, il fut arrêté que l'armée de France se diviserait en deux grands corps de bataille; que l'un, sous les ordres de Louis, se porterait dans l'Anjou et le Poitou, envahis par Jean d'Angleterre; et que l'autre s'avancerait en toute hâte vers les confédérés, qui menaçaient la frontière du côté de la Flandre. Le noble fils du roi devait lever tous les hommes fidèles de la Touraine et des terres encore soumises dans le midi de la France.

On venait d'apprendre le débarquement du roi Jean à la Rochelle. Après l'heureux résultat de l'expédition maritime des Anglais contre la flotte française, Jean rêvait chaque jour une invasion nouvelle des provinces méridionales du continent toujours dévouées aux Plantagenets. Déjà, en 1213, il avait fait convoquer ses barons pour les conduire dans le Poitou; mais ceux-ci lui ayant demandé de l'argent, au lieu de leur répondre, Jean s'enfuit à l'île de Jersey afin d'échapper à leur importunité. Lorsque la grande ligue contre

la France fut arrêtée, le prince anglais s'empressa de convoquer de nouveau ses vassaux, et il n'épargna pas cette fois les sterlings : il y allait de la souveraineté de Philippe ! De nombreuses barques furent équipées, garnies d'hommes et de munitions de guerre ; elles partirent de Portsmouth, et vinrent débarquer à la Rochelle. « Le roi Jean, dit un chroniqueur, voyant les flots de la mer abaissés, et le printemps s'approcher, rassembla ses troupes et ses milices d'hommes de race anglaise, et toucha les rivages du midi [1]. »

D'après ce qu'on a vu sur les répugnances des races entre elles, Philippe ne possédait que violement tous les territoires situés au-delà de la Loire ; un sire du Poitou n'aurait pas mieux réussi à gouverner le comté de Paris, qu'un comte de Paris à dominer les populations du Poitou. De-là, ces révoltes fréquentes qui signalaient un malaise invincible.

On a déjà fait remarquer aussi que le roi Jean était d'origine poitevine, que c'était le comte du sol, l'héritier de cette famille des Plantagenets, à laquelle les barons avaient juré une fidélité de vieille date ; il ne faut donc pas s'étonner si les comtes d'Eu et de la Marche, et les autres châtelains de cette terre toujours belliqueuse, s'empressèrent de rendre à Jean leurs services accoutumés ; il fut

[1] Guillaume-le-Breton, chant IX.

accueilli les bras ouverts, et il se hâta d'en prévenir ses barons d'Angleterre.

« Le roi Jean à son fidèle Guillaume, comte et maréchal. Tu sauras que par la grâce de Dieu je suis arrivé sain et sauf à la Rochelle samedi dernier, avec une grande partie de mes chevaliers ; et, sur-le-champ, à la seule nouvelle de mon débarquement, vingt-six châteaux ou forteresses ont fait leur soumission [1]. Trois jours après nous nous sommes portés devant le château de Milescu pour l'assiéger, et à la suite de sa soumission, Jean Porcelin et Savari de Mauléon sont venus à nous pour faire hommage; nous les y avons admis d'après le conseil de l'archevêque de Bordeaux et d'un grand nombre de nos fidèles. »

Le roi écrivit une seconde lettre ; elle était adressée aux comtes, barons, chevaliers et à tous ses fidèles d'Angleterre. « Vous saurez, disait-il, qu'il ne nous est arrivé rien que d'heureux jusqu'à présent. Nous nous empressons de vous le mander afin que vous nous envoyez, de votre côté, le plus d'hommes que vous pourrez. Venez donc aussi vous mêmes afin de nous aider à conquérir cette terre [2]; je n'en excepte que ceux

[1] Et statim ex quo advenimus tum reddita nobis fuerunt vigintis-ex castra et fortaliciæ. Act. fœd. Rymer., t. I, p. 59, 2e édit.

[2] Ad nos veniatis in auxilium terræ conquirendæ, etc. *Ibid.*

des fidèles qui seront nécessaires à nos affaires privées dans le royaume. Les barons ou chevaliers qui pensent que nous avons quelques griefs contre eux peuvent tout réparer, en se hâtant de venir nous joindre. »

Le roi Jean trouva peu de résistance dans l'Anjou et le Poitou, et marcha sans hésiter vers la Bretagne.

Ce fief était alors gouverné par Pierre Mauclerc, l'un des serviteurs du roi Philippe. Aussi Jean se vit contraint d'assiéger Nantes. « les Bretons sortent en toute hâte de la ville et livrent hardiment la bataille. Mais il était dans les habitudes du roi anglais d'employer la ruse contre le courage. Aimant mieux faire reculer à pas lents son armée que de combattre face à face, il médite un stratagème qui doit le rendre maître des valeureux Bretons; il simule une retraite: Mauclerc, voyant les ennemis ainsi se retirer et jugeant qu'il ne serait pas prudent de s'engager dans la plaine, resta derrière les murailles de Nantes; mais Robert de Dreux, proche parent du roi Philippe, à la tête d'une petite troupe de Français, auxiliaires toujours fougueux, se précipite dans les campagnes. Le glaive du comte de Dreux se rougit du sang d'un grand nombre de Poitevins; il en envoya beaucoup en enfer, et en laissa d'autres gissant sur la terre blessés presque mourans. Enfin, fatigué

d'un si grand carnage, il revenait sur ses pas avec ses compagnons au nombre de dix, que leur valeur aurait mis en droit de n'éprouver jamais aucun échec s'ils avaient appris à se défendre des embuscades et à se prémunir avec sagesse pour tout évènement [1]. Mais tandis que le comte ne songe à rien qu'à se jeter en avant de sa personne, tout à coup, se présente une multitude de chevaliers qui entourent le malheureux Robert et ses braves compagnons d'armes. Ceux-ci sont obligés de se rendre, fatigués qu'il sont après tant de carnage : on les charge de fers tandis que le roi Jean marche bannière haute contre l'antique cité d'Angers ; elle se rendit, ou plutôt elle rentra avec joie sous la domination du fils des Plantagenets [2].

« A peine pourrait-on trouver ailleurs une ville plus riche, ou mieux ornée, ou plus abondante qu'Angers. De tout côté on ne voit que champs chargés de vignes, qui fournissent du bon vin aux Normands et aux Bretons, ce qui fait que les seigneurs de ces terres ne manquent jamais d'argent. Du côté du midi, la Loire aux ondes argentées enveloppe ses murailles ; vers le nord, la Mayenne rougeâtre la traverse, et de là, prolongeant son cours à deux milles environ, elle va tomber dans

[1] Guill.-le-Breton, chant x.
[2] Guill.-le-Breton, chant. x.

la Loire, perd son nom et change de couleur. Ainsi la Loire, la Mayenne et la Vienne réunies ne forment plus qu'un fleuve qui, répandant une grande fertilité, amène dans les villes des vaisseaux, embellit les campagnes, arrose de ses eaux poissonneuses le sein de la ville de Nantes, et fournit aux Bretons des milliers de saumons et de lamproies qu'ils transportent ensuite dans des pays éloignés, objet de commerce précieux pour eux, car ces poissons se conservent dans une gelée parfumée de girofles et de gingembre, et de diverses espèces d'herbes [1]. »

Les progrès du roi Jean dans le midi de la France devenaient de plus en plus alarmans; le prince Louis avait réuni une nombreuse chevalerie dans le Vermandois et le pays de Boulogne; il conservait des intelligences et ses libres communications avec toute la Bretagne. Il s'appuyait sur les provinces du centre de la France qui ne pouvaient supporter le nom même des Anglais.

Les premières dispositions faites, Louis s'avança en toute hâte vers le Poitou. Les avant-

[1] Millia salmonum murænarumque ministrat
Britigenis, quos inde procul commercia mittunt
Cara, diù dum servat eis gelatina vigorem
Cum variis redolens gariophila gingiber herbis.
(Guc-le-Breton, chant x.)

corps de bataille des Poitevins touchaient à Craon, et le roi Jean était occupé à faire le siége du château de la Roche-aux-Moines. Les arbalètes et les arcs ne cessent de lancer des flèches. Les assiégés font tomber des morceaux de planches et de grosses pièces de bois, ne ménageant ni les poutres ni les charpentes des maisons, s'inquiétant peu des dommages qu'ils se font à eux-mêmes.

« Il y avait dans l'armée des Anglais un certain Enguerrand, homme très-grand de corps, au large front, dont les yeux rouges semblaient lancer des traits de feu, aux cheveux noirs, à la face livide [1]. Il avait la poitrine forte, les épaules élevées comme des tours, le crâne aplati, les joues bouffies, la bouche fendue et difforme, le nez crochu, les membres robustes et tels que peuvent les avoir les géans; son cœur inhumain était d'une telle férocité qu'il avait souvent brisé les portes des églises; ce qui l'avait rendu plus fameux encore par le nom de *Brise-Moutiers* [2]. Cet homme s'avançait à l'abri de son large bouclier porté par un de ses écuyers valeureux; voilà qu'un nain tout trapu, qui défendait les murailles, le voyant

[1] Engorrandus erat, vir corpore maximus, ampla Fronte patens, oculis saliente ruben tibus igne, Crine nigro, facie larvata, pectore grosso. *Ibid.*

[2] Fregerat ecclesias, fractura monasteriorum Addiderat nomen proprio famosius illi. *Ibid.*

ainsi s'approcher, songea comment il pourrait se débarrasser de ce terrible adversaire : son esprit, fertile en ruse, inventa un moyen qui lui réussit parfaitement. Voilà qu'il se met à tresser une ficelle très-forte et en même temps presque imperceptible; l'attachant ensuite à une flèche, il la lance contre le bouclier qui couvrait tout entier l'immense corps d'Enguerrand; le trait pénètre dans la triple peau du bouclier et s'y attache; alors le nain l'attire à lui avec force, et l'enlève ainsi à l'écuyer [1]. Le géant se trouve à découvert, et un trait d'arbalète, lancé d'une main adroite et puissante, eut bientôt renversé cette montagne armée; ce fut un cri de joie parmi les assiégés. On se moquait, du haut des tours, du roi Jean et de ses colères. « Roi, disait-on, éloigne-toi d'ici et laisse-nous en paix, de peur qu'il ne t'arrive une mort semblable. »

Plus furieux que jamais de telles moqueries, le roi anglais continuait le siége, faisait dresser des potences, et pendant vingt-un jours il poursuivit ses attaques contre un château aussi vivement dé-

[1] Une corde fist fort et grele, puis lia fermement l'un des chiefs (bout) de la corde au carrel par devers les pennons, l'autre chief de la corde attacha fort à un clou; puis il tendit l'arbaleste et envoya le carrel à toute la corde..... li serjean demeura tout nu. Chroniq. de St.-Denis. D. Brial, Hist. de France, t. XVII, p. 404.

fendu. Ces longueurs donnèrent le temps à Louis d'arriver.

Ce prince avait réuni sept mille archers ou arbalétriers, et près de dix mille lances. Jean commandait à des forces supérieures, dispersées sur un territoire resserré; leur nombre n'effrayait point les Français; ils ne cessaient de défier la chevalerie poitevine. « Roi Jean, viens combattre ou abandonne le siége, disaient-ils [1]. » L'Anglais, dans un moment de courage, répondit : « Si vous venez, vous nous trouverez tous prêts à combattre, et plus vous arriverez promptement plus promptement vous vous repentirez d'être venus [2]. »

Ses intentions étant bien connues d'après cette réponse, on se prépara à la bataille. Louis avait avec lui Clément, le maréchal, et Guillaume des Roches, tous deux vaillans, tous deux expérimentés dans les combats, et Amaury qui était seigneur de Sablé, Molihernes, Candé et Saumur. Ils amenaient quatre mille hommes d'armes au prince Louis. On riait beaucoup, dans le camp français, de la réponse arrogante de Jean, car connaissant sa lâcheté et sa couardise, on ne savait à quoi at-

[1] Ocius ad pugnam, vel ab obsidione recedas.
(Gme-le-Breton, chant x)

[2] Si venies, nos invenies pugnare paratos;
Quam citius venies, citius venisse pigebit. *Ibid*

tribuer cet élan de valeur, chez lui qui, jusques-là, n'avait rien osé, si ce n'est la fuite.

Dans l'armée du roi anglais, tous les barons n'avaient ni le même courage ni la même fidélité. Aimeri de Thouars, prenant la parole, lui dit : « Que fais-tu en voulant attendre les fils de Paris et des bords de la Seine? ils sont braves, hardis : pour moi je n'ai point envie de les provoquer en rase campagne. Que chacun défende ce qui lui appartient ; je m'en vais à Thouars, protéger mon beau château ; ne persiste pas, du moins je te le conseille, à assiéger la Roche-aux-Moines ; les Français peuvent te surprendre, et tu verras tout ce qu'ils osent, lorsqu'ils combattent en bataille. » En disant ces mots, le comte de Thouars s'éloigna [1].

Le roi Jean avait envoyé quelques-uns de ses fidèles pour découvrir et constater les forces de Louis ; ils revinrent, diminuant le nombre des chevaliers et des hommes d'armes ; ils déclarèrent qu'on pouvait hardiment combattre. Encouragé par ce rapport, Jean fit sonner les trompettes pour rassembler son baronnage ; mais les Poitevins dirent tous qu'ils n'étaient pas préparés à jouter en plaine [2]. Cependant attaqués par les

[1] Aut cras aut hodie, quam fortior ille sit armis,
Experière tuis, aut tu robustior illo.

[2] Sed barones Pictaviæ, regem se qui contemnentes,

Français, ils se défendaient avec vaillance, quand le roi anglais, saisi d'une terreur panique, se jeta à la hâte dans une petite barque sur la Loire. Lorsque les hommes d'un rang inférieur virent ainsi leur suzerain s'enfuir, ils quittèrent tous le combat, courant sur ses traces à travers la campagne et tous cherchant à franchir la rivière [1]. Plusieurs milliers d'entre eux périrent dans les eaux, surchargés sous le poids de leurs armures de fer : « ils perdent ainsi la respiration et le souffle, préférant Neptune à Mars, quoique, ajoute Guillaume-le-Breton, ici dissertateur scolastique, ce premier genre de mort dans lequel l'ame ne trouve pas un souffle semblable à celui qui l'anime, soit par cela même plus insupportable que l'autre [2]. Pendant ce temps, les Français frappent de leurs masses, de leurs glaives, de leurs lances, ceux qui, évitant de se plonger dans les

dixerunt se ad campestre prœlium non esse paratos. Matth. Paris, ad ann. 1214, p. 150.

[1] Ainsi s'enfuit parmi la Loire, au plus tôt qu'il pût, si perdit grant partie de sa gent qui en cette fuite furent pris et noiés. Chroniq. de St.-Denis, Dm. Brial, Coll. des hist. de France. t. XVII, pag. 404.

[2] Intolerabilior quamvis hac morte sit illa,
Qua sibi consimiles animas non suscipit aer.

Guillaume-le-Breton. Chant X.

ondes du fleuve, vont de toute part cherchant des asiles dans des lieux solitaires. »

Beaucoup de nobles Poitevins périrent dans cette déroute, et parmi eux Pains, seigneur de Rochefort. Il fut blessé d'un trait d'arbalète; on citait l'inexpugnable situation de son castel qui avait résisté à toutes les chevaleries; Hugues, seigneur de Limoges, que les serfs et les vilains, à cause de son teint hâlé, appelaient Hugues-le-Brun [1], fut aussi tué par les vaillans enfans de France.

Les vainqueurs firent un butin considérable; « des calices d'or, des vases d'argent, les brillans vêtemens des nobles, des ornemens pour la poitrine teints en écarlate et recouverts d'étoffe de soie, beaucoup de pièces de monnaie fabriquées avec des métaux resplendissans, les tentes du roi tissues en fil de diverses couleurs, des vases de cuisine, des mortiers en cuivre, des plats, des chaudières de bronze, enfin des armes répandues çà et là dans les champs, dépouilles précieuses et brillantes, tombèrent dans les mains avides de la foule et furent enlevées aussitôt [2]. »

Le prince Louis et ses barons se mirent à la

[1] La chronique de St.-Denis l'apelle Aimeri, « noble home de grant nom, né de Limosin. »

[2] Gme-le-Breton, ch. x.

poursuite du roi Jean; mais celui-ci avait gagné les provinces plus méridionales, les côtes de la Gascogne et de la Guyenne, et il fut impossible de l'atteindre; les chevaliers de France soumirent donc encore une fois les terres du Poitou et de l'Anjou; la colère de Louis se porta principalement sur la châtellenie de Thouars et sur Angers dont il rasa les murailles. Les communes furent abolies dans les cités; on priva les nobles hommes de leurs priviléges, et quelques-uns même de leurs fiefs. Le pays étant ainsi dompté, les Français se disposaient à aller joindre Philippe-Auguste dans la Flandre, lorsqu'on apprit qu'une grande bataille s'était donnée. Le roi avait vaincu à Bouvine.

CHAPITRE XXV.

Armée des confédérés dans la Flandre. — Dénombrement de leurs forces. — Parlement pour la guerre. — Préparatifs de Philippe-Auguste. — Convocation des barons. — Nombre des vassaux. — Communes. — Départ du roi. — Il arrive à Tournay. — Ordre des batailles. — Les gens de Soissons font la première attaque. — Mêlée de chevalerie. — Les Bourguignons et les gens de Flandre. — L'aile droite des confédérés est enfoncée. — Attaque au corps de bataille. — Philippe-Auguste est désarçonné et foulé aux pieds des chevaux. — Le comte de Boulogne. — Othon prend la fuite. — Victoire complète des Français.

MAI A JUILLET 1214.

Lorsque Jean d'Angleterre portait ses armes dans le midi pour reconquérir ses belles provinces au-delà de la Loire, les confédérés se rassemblaient sur les frontières de la Flandre, afin de réaliser le gigantesque projet qu'ils avaient conçu de se

partager la France et d'affaiblir la puissance cléricale dans les états chrétiens. Des parlemens s'étaient réunis; les envoyés respectifs avaient longtemps délibéré sur les moyens de pousser la guerre avec vigueur : Othon, les comtes de Boulogne et de Flandres, étaient convenus des principales résolutions de la bataille. Dès le mois de mai, les forces féodales convoquées se rendirent en foule sous le gonfanon de leur suzerain; Othon plaça ses tentes de jonc et de paille sur les bords de l'Escaut et à Mortagne.

Henri, comte ou duc de Brabant, formait la tête de l'armée [1]; il commandait à mille lances, toutes aguerries : le sire duc était tout à la fois beau-père d'Othon et gendre de Philippe-Auguste; il avait mieux aimé se ligner avec la grande confédération des seigneurs que de suivre le roi de France à la guerre. Ses chevaliers étaient campés sur la frontière même de la Flandre.

Derrière ce premier camp s'étendait la troupe des chevaliers lorrains, sous les ordres de Thibaut, leur duc; on disait dans le camp que, sous un air simple, les hommes de Lorraine cachaient

[1] Territat inprimis nostri confinia regni
Othonis socer Henricus, qui mille catervas
Exhibet. . . . . .
(Gme.-le-Breton, ch. x.)

beaucoup de finesse [1]. Ils étaient en général d'une stature élevée; leurs armes étaient pesantes et leurs chevaux bardés de fer.

Le duc de Limbourg, sire des Ardennes, conduisait un corps de lances très-nombreux, ses vassaux étaient de vigoureux tireurs d'arbalète, habitués à la chasse du sanglier et à tous les exercices et les périls de ces poursuites dangereuses. Les farouches châtelains des Ardennes se plaisaient au milieu des batailles. Le duc de Limbourg suivait les étendards de l'empereur, dont il était l'homme-lige; mais son fils Galerand avait pris le parti du roi de France [2].

Les Saxons avaient dressé leur camp non loin des Ardennois. Fidèles à leur ancien duc Othon élevé à l'empire [3], ils couraient satisfaire dans les champs de la France leur vieille haine contre Charlemagne qui les avait refoulés dans la Prusse il y avait moins de trois siècles. Les Westphaliens marchaient après eux sous les ordres de Conrad.

Les comtes de Frise et de Hollande avaient convoqué sous leurs gonfanons une race de che-

[1] Qui, quum simplicibus soleant sermonibus uti,
Non tamen in factis ita delirare videntur. *Ibid.*

[2] Nec tamen ipsius Galeranus filius ipso
Cum patre dignatur Othonis fautor haberi,
Regis amicitiam et Francorum perdere nolens. *Ibid.*

[3] Lætius arma movent. . . . . *Ibid.*

valiers hardis mais barbares : quinze mille lances s'agitaient au son des cornets à bouquins et d'une sorte de trompette de cuivre naguère inventée à Utrecht.

Le comte de Flandres était à la tête de troupes nombreuses et pleines d'ardeur. Outre ses chevaliers possédant fiefs et châtellenies, il comptait sous ses bannières les sergens d'armes des communes d'Ypres, de Gand [1], de Lille, de Bruges, d'Oudenarde et de Courtrai; toutes ces cités se souvenaient que naguères le roi de France les avait soumises à des levées d'argent, à des tributs, et porté la désolation dans leurs murs [2].

Le comte de Sarisbury conduisait quatre-vingt-dix mille Anglais débarqués sur les côtes de Flandre d'après le traité conclu entre Jean d'Angleterre et le comte Fernand; cependant cette forte armée ne comptait que dix mille chevaliers : le reste se composait d'hommes des communes et de servans de bataille.

Le jovial comte de Boulogne n'amenait avec lui que Hugues, seigneur de Boves; ses terres avaient été confisquées par le roi de France; il n'avait pu

[1] Millia, quæ portis vomuit Gandavus apertis. *Ibid.*

[2] Corde tenens memori quales exsolverit anno
Præterito pœnas, quantas perpessa sit ipsa
Jacturas tunc pro meritis a rege Philippo. *Ibid.*

faire ses convocations féodales dans ses fiefs et ses châtellenies. D'étroites liaisons unissaient ces deux chevaliers. Le comte de Boulogne avait abandonné sa femme pour faire entrer dans sa couche une douce mie ; et celle-ci, abandonnant son propre mari pour des amours adultères, suivait son amant dans le camp des confédérés [1].

Toutes ces forces réunies s'élevaient, selon les chroniques, à plus de deux cent mille combattans placés sous quinze cents bannières de toutes couleurs où se trouvaient reproduites les armoiries des comtes, des patrons de villes, protecteurs des bourgeois.

Sur la convocation de leurs barons respectifs, les chevaliers, hommes d'armes, se réunirent dans une vaste plaine aux environs de Mortagne : Othon se plaça au milieu d'un groupe ; il était au pied d'un char immense sur lequel planaient les insignes de l'empire, l'étendard de pourpre, l'aigle d'or, vieux souvenirs de Rome, le sceptre surmonté de la boule ou bulle dont l'empreinte servait de scel aux chartes impériales. Toute cette multitude armée défila devant lui, et les chevaliers poussèrent des cris d'armes de joie et d'ovation dans leur langue germanique.

[1] Cujus germanam faciens tibi collateralem
Participemque tori, meretricis captus amore,
Circumducebas bellorum tempore in ipso, etc. *Ibid.*

Alors l'empereur réunit dans sa tente ses amis et leur dit[1] : « Sires comtes, vous savez que nous ne serons jamais tranquilles dans nos terres tant que Philippe règnera en France. Le pape, sûr de son appui, jette des interdits, nous excommunie, délie nos sujets du serment de fidélité, car Philippe prend la cause des clercs, comme s'il s'agissait de ses propres intérêts[2]; il se fait un jeu de dépouiller les grands et les nobles hommes; il n'a pas craint de déshériter le roi Jean de tous ses fiefs de Erance. Il est donc nécessaire de nous en débarrasser par la mort. »

« Bien dites, répondirent les comtes. Mais partageons ses terres, le pays de France doit nous payer de nos dépenses. »

Un premier traité avait été conclu, comme on l'a vu, pour le partage des fiefs du roi Philippe, mais de nouveaux combattans étant accourus sous des chefs qui n'avaient rien obtenu dans la pre-

[1] Je rapporte ici textuellement le discours que le chroniqueur poète, Gme-le-Breton, place dans la bouche de l'empereur Othon. Il est empreint de la couleur locale; mais je dois faire remarquer qu'il est très-possible que, pour rendre odieuse à l'église et à la France la confédération, le chroniqueur ait exagéré les projets des princes et vassaux qui menaçaient d'envahir le territoire féodal.

[2] Et cleri causam propriam quasi semper habente,
Nos ita præsumit anathemate Papa ferire
Atque fide nostros proceres absolvere nostra...

mière distribution, Othon procéda, de concert avec eux, à une plus complète répartition des provinces de la conquête. « Renaud de Boulogne, dit-il, tu auras Péronne et tout le Vermandois; toi Fernand, comte de Flandres, prends Paris et sa comté [1]; Hugues de Boves aura la seigneurie de Beauvais [2]; le comte de Sarisbury deviendra sire de Dreux; Gérard de Randeradt aura Château-Landon et le Gâtinais; Conrad, sire de Dortmund, obtiendra la propriété de Mantes et du Vexin; la ville de Sens et le fertile territoire de l'Yonne, tout le pays qui est situé entre Moret et Montargis, appartiendront au sire Hervey, comte de Nevers. Chaque noble chevalier recevra des terres, soit dans les territoires qui doivent m'échoir, soit dans ceux qui reviendront à Jean d'Angleterre, mon allié. »

Un bruyant murmure se fit entendre. « Bien dites, Sire empereur, » s'écria-t-on encore de toutes parts.

« Ceci n'est pas tout, reprit Othon; quant aux hommes du clergé et aux moines, que Philippe exalte et protège, il faut nous en débarasser; il faut

[1] . . . . . Quod tu, Reginalde,
Appropries tibi cum tota Viromanne Peronam;
Parisium, Fernande, tibi concedimus; . . .

[2] . . . . . , ... Hugo
Belvacum, Drocas habeat Salabericus heros

les mettre à mort ou les déporter de telle sorte qu'ils ne soient qu'en très-petit nombre ; que leurs ressources soient réduites, et qu'ils ne vivent plus que du produit des offrandes. A leur place, que les chevaliers et les nobles hommes, qui soutiennent la guerre par les armes, recoivent les terres cléricales [1]. C'est ainsi que je me suis conduit dans l'Empire, après mon élection. J'ai promulgué un édit afin que les églises ne possédassent plus que les dîmes et les offrandes ; quant aux fiefs et aux domaines les clercs doivent nous les abandonner. Lorsqu'ils ont refusé de m'obéir, je les ai privés même de leurs dîmes ; j'ajoute de cette manière une loi à celle de Charles-Martel ; il me sera permis d'enchaîner l'avidité des moines par mes décrets, pour qu'ils sachent se contenter des prémices des champs. N'est-il pas préférable que les chevaliers, les nobles hommes pleins de valeur, possèdent des terres abondantes, plutôt que ces clercs paresseux nés seulement pour consommer les

[1] Clerum autem et monachos quos sic exaltat amatque
Protegit et vigili defendit corde Philippus,
Aut occidamus, aut deportemus oportet,
Sic tamen ut pauci maneant, quibus arcta facultas
Sit satis, oblata tantummodo qui stipe vivant :
Villas et decimas majores miles habeto,
Et quibus est curæ respublica, qui populos, qui
Pugnando faciunt in pace quiescere clerum.

grains, qui vivent d'oisiveté, et s'adonnent au vin et aux femmes. La crapule fait gonfler leurs membres, incessament engraissés, et charge leur ventre d'un énorme embonpoint [1].

» Le pape m'a fait des remontrances. Je m'en suis moqué. Pour le lui prouver, j'ai saisi Montefiascone, Aquapendente, Bitilia, Viterbe et Civita-Vecchia. S'il me poursuit encore, je lui prendrai Rome même. »

A ces mots un grand rire contre le St.-Père éclata parmi la foule. Vieux et jeunes jouissaient, par avance, de l'idée de s'emparer des opulens pricurés de Citeaux et de Clairvaux, et de boire du bon vin dans les celliers des riches abbayes. Cette confiscation avait plu, à toutes les époques, aux hommes de race germaine; les terres du clergé, bien tenues, bien soignées, faisaient l'envie des chatelains [2]; la piété, au lit de la mort, pouvait bien accumuler les largesses sur les châsses des monastères, mais l'esprit de rapine et de pillage dominait pendant la vie, et peu de barons se refusaient la confiscation des bonnes prébendes sur les moines leurs voisins.

[1] Qui frustra vivunt, quorum labor omnis in hoc est
Ut Baccho Venerique vacent, quibus inflat obesis
Crapula colla toris, onerat que abdomine ventres!

[2] On se souvenait peut-être encore des grandes et bonnes confiscations sous Charles-Martel.

Pendant que les confédérés se partageaient ainsi le beau royaume de France, et se réjouissaient par avance de s'établir au milieu des champs de la Bourgogne et de la Normandie, Philippe-Auguste, prévenu de tous leurs desseins, faisait de nouveau publier, en toutes ses châtellenies et communes, le ban et l'arrière-ban. Dans les périls qui menacaient le territoire féodal, tous les vassaux étaient tenus de prendre les armes et de répondre à l'appel du suzerain. Comme les confédérés poursuivaient également le clergé, on lut dans toutes les églises, des admonitions aux archers et bourgeois [1], pour qu'ils eussent à se réunir sous les gonfanons de leurs seigneurs ou magistrats. Les barons demeurés fidèles à Philippe savaient qu'ils devaient être dépouillés de leurs terres, au cas où la coalition triompherait, et cette conviction leur avait donné quelque énergie pour défense du territoire.

Parmi les Français qui marchaient pour s'opposer à l'invasion germanique par la Flandre, on comptait d'abord le fameux chevalier Des Barres, un des plus fidèles vassaux du roi et le plus vaillant des chevaliers; Gérard-la-Truye et Pierre-le-mauvais-Voisin, inébranlable dans les batailles;

[1] Exercitu magno congregato comitum, baronum, militum et servientium, peditum et equitum, cum communibus villarum et civitatibus. Mathieu Par. ad ann. 1214.

Galon de Montigny, à qui la bannière royale était confiée; Jean, seigneur de Rumigni; tous ces nobles hommes conduisaient à la guerre environ deux cents chevaliers de la terre de Champagne [1].

Après les Champenois venaient encore quelques centaines de lances, conduites par Mathieu de Montmorency, Jean comte de Beaumont, Étienne comte de Sancerre, Michel seigneur de Harmes, et Hugues Malaunes, tous vaillans paladins, et d'une origine glorieuse.

Ce brillant baronnage, réuni à la cour de Paris, voyait aussi le guerroyant évêque de Beauvais, de race royale; Robert de Chatillon, évêque de Laon; Gaucher, son frère, autrefois comte de Chatillon et aujourd'hui sire de Saint-Paul [2]; le comte de Ponthieu, l'époux de cette malheureuse Alix, sœur de Philippe-Auguste, séduite par le vieux Henri, quelque temps repentante, puis s'adonnant avec abandon aux jeunes varlets et aux troubadours.

Deux mille suivans d'armes et cinquante chevaliers accompagnaient Thomas, noble héritier de Saint-Valery, sire de Gamaches [3]; on vantait

[1] . . . . . Nec Montinianum
Galonem taceam, qui, mente immobilis ut mons
Vexillum regale die portavit in illo. *Ibid.*

[2] Gaucherus, quo nemo alius laudatior armis. *Ibid.*

[3] Gamachiis dominans, vicosque et plurima sub se
Castra tenens, clarus dominatu, clarior ortu. *Ibid.*

beaucoup ses richesses et les vastes seigneuries où son gonfanon de comte était arboré. La Normandie, depuis quelque temps réunie à la couronne, avait fournison contingent en cette guerre; Étienne, seigneur de Longchamps, conduisait soixante-dix chevaliers et trois mille servans de famille normande. On voyait, parmi eux, grande foison de nobles hommes, le connétable Thomas de Humet, Raoul Texon, les deux frères Paganel, vaillans comme des lions; Guillaume Bacon, Jean de Pradel, Gilbert de l'Aigle, Guillaume de Mortemart, Raoul Bigot, Arnould de Créqui; tous s'étaient rendus à la somination du roi, mais leurs mauvais propos, leurs dires et leurs médisances faisaient voir qu'ils n'avaient pas pour Philippe, nouveau duc de Normandie, le même attachement, la même fidélité que pour les rois de leur race, qui long-temps gouvernèrent l'Angleterre.

De tous les grands vassaux, Eudes, duc de Bourgogne, seul suivait le roi en personne. « La crainte et le respect, dit Guillaume-le-Breton, qu'inspirent sa valeur et sa renommée se répandent au loin dans une immense étendue de pays; il tient sous ses lois les peuples au milieu desquels serpente la rivière du Doubs située au-delà de la Saône, le pays qui s'étend du Rhône jusqu'à Vienne, les habitans de Pontarlier enrichis par une grande quantité de sapins, les citoyens de

Langres et des Vosges qui touchent aux frontières de l'Allemagne, tout le territoire depuis le pays de France jusqu'aux Alpes. » Le duc de Bourgogne avait levé, pour le service du roi, plus de huit cents lances et trente mille sergens d'armes.

Gauthier de Nemours, Barthélemy de Roye, Guillaume de Garlande, s'étaient présentés en même temps que le duc de Bourgogne pour défendre le territoire menacé.

Toute cette brillante chevalerie se réunit en la cour de Paris afin de délibérer sur la guerre.

« Sire roi, dit le duc de Bourgogne, il est dur de quitter si souvent son pays [1], ses bons châteaux et sa table d'hiver; mais cette fois il nous serait plus pénible de revenir sans avoir atteint cette race germanique. Amis, que personne ne retourne dans ses foyers sans avoir combattu. »

Le roi dit: « Je t'approuve, noble Eudes; que les services militaires de mes barons soient prolongés pour cette fois; ceci ne sera pas coutume. »

Tous répondirent: « Oui, sire roi, car il s'agit de défendre nos terres. » Et l'on résolut de prolonger le ban féodal tant que l'invasion serait menaçante.

Les hérauts d'armes promulguèrent le jour du départ sous les tentes, et depuis ce moment on se

[1] Nam, licet a patria grave sit tam sæpe venire,
Plus tamen in patriam sine Marte redire gravamur.

livra aux actes de piété. On visita les monastères, l'abbaye de St.-Denis, les châsses bénites, et comme il s'agissait d'une guerre entreprise pour la défense des clercs aussi bien que pour celle des laïques, les moines confièrent au roi la fameuse Oriflamme que les comtes de Paris, comme avocats et protecteurs de Saint-Denis, avaient toujours portée afin de soutenir les droits et les terres de l'abbaye au jour où ils étaient menacés. Philippe la reçut de l'abbé qui l'arracha avec quelque peine de dessus la châsse des martyrs qu'elle ombrageait.

Le rendez-vous de l'armée de France fut à Péronne où tous les vaillans hommes se trouvèrent rassemblés le 10 juillet. Le 23, ils étaient à Tournay. La *monstre* ou revue y fut passée [1] : on compta cinq mille chevaliers, cinquante mille servans d'armes. Dans cette ville vinrent se réunir aux barons, par suite de la publication de l'arrière-ban, les communes et leurs bourgeois.

La première qui s'avançait en tête était la commune d'Amiens : la confrérie des gantiers avait fourni dix hommes; celle des tréfileurs d'or, quinze; les enlumineurs d'images, vingt; les bouchers,

[1] « Le lendemain de la feste de Ste. Magdeleine vint jusqu'à la cité de Torney ». Chroniq. de St.-Denis, ad 1214.

vendeurs de poisson et pêcheurs à la ligne, vingt-cinq ; ils portaient une même bannière où se voyait peint le chef de saint Martin, leur patron. Puis venaient Beauvais avec ses bourgeois gras et forts, à la mine rebondie ; Chartres, qui préférait sa liberté à son évêque ; Compiègne, Nevers, dont les habitans valaient des chevaliers : Péronne aussi avait fourni son contingent. Les barons hautains riaient sous leurs casques de l'air peu martial de ces vilains habillés de vert ou de gris, sans cotte de mailles, armés de masses, d'arbalètes, d'arcs et de haches aignës ; mais ils virent bien, au fort de la bataille, qu'il ne fallait pas s'en moquer. Les bons bourgeois frappèrent dru et ferme comme chevaliers expérimentés [1].

L'armée de France campait devant Tournay lorsque les confédérés, étendant leur ligne, débouchèrent par Courtray, Mons et Lille, afin de l'envelopper. Ils étaient si sûrs de leur victoire qu'ils portaient, sur des charriots, des cordes, des lacets, pour conduire enchaînés les principaux barons de France et le roi lui-même [2]. Cette

[1] Duchesne *scriptor rerum Norman.*, a publié le rôle des prisonniers faits par les communes et remis aux baillis après la bataille de Bouvine ; ils sont nombreux : nous donnerons ces détails plus tard.

[2] Lors fit la reine de Portugal (la douairière de Flandres) charger quatre charrettées de cordes et les envoya

large manœuvre opérée par trois points différens, avec des forces supérieures, décida Philippe à la retraite sur Péronne. « Il est impossible, dit-il, aux chevaliers, de combattre dans la position que nous avons choisie; nos chevaux ne peuvent agir avec dextérité; retournons vers Péronne; il est de grandes plaines près de Cambray, derrière le pont de Bouvine; c'est là où nous livrerons bataille. Le duc de Bourgogne s'est souvent plaint de la longueur de la guerre, nous en finirons en un seul jour. »

La retraite fut ordonnée, et les chevaliers, obéissant aux ordres du roi, se retirèrent devant les masses germaines et anglaises qui s'avançaient avec d'autant plus de précipitation qu'elles venaient d'apprendre que l'armée de France fuyait en désordre vers Bouvine. Othon voulait l'atteindre avant le passage du pont étroit où deux chevaux ne pouvaient marcher de front, afin de la détruire avec plus de facilité. [1] Ce fut par le conseil d'Hugues de Boves que les confédérés engagèrent la bataille; Hugues était impatient de jouir des belles terres qu'on lui avait promises dans le partage [2]. « Toute

en l'ost après Ferrant pour faire liens à lier François. Chroniq. de St.-Denis, Dm. Brial. t. XVII, p. 414, aux notes.

[1] La chronique de St.-Denis dit : « Parce que les entrées estaient étroites et griées. »

[2] Math. Paris, ad ann. 1214.

cette multitude de barbares inonde les campagnes comme une légion de sauterelles; ni la forêt obstruée par les branches de saules verdoyans, ni le marais tout couvert de joncs et de fondrières, ni la terre toute fangeuse et salie de boues et de glaïeuls ne peuvent ralentir leur marche [1]. »

Garin, évêque de Senlis, l'ami le plus intime, le confident le plus cher de Philippe [2], commandait le dernier corps de bataille pour couvrir la retraite des chevaliers de France; souvent il quittait le corps de ses chevaliers, et grimpant sur les hauteurs, il cherchait à voir quelle était la marche des confédérés. Tandis que les Français précipitaient la retraite, leurs bannières flottantes dans les airs, Garin, suivi de quelques hommes, vint jusqu'à Mortagne; désirant apprendre quelques nouvelles, il monta sur un tertre assez élevé, et ses regards s'étendant au loin, il aperçut des forêts de lances couvrant l'horizon comme autant de points noirs; il était même impossible de les embrasser d'un seul coup d'œil; les casques, frappés par le soleil, répandaient une vive lumière; les flancs des chevaux étaient jaunis par la rouille, le balancement des gonfanons agitait l'air. Alors

[1] Gme-le-Breton, chant XI.

[2] « Frère l'appelons, dit la Chronique de St.-Denis, parce qu'il est frère profès de l'hôpital et en portait toujours l'habit. » Chron., p. 405.

Garin dit à un des chevaliers qui l'accompagnaient: « Reste ici pour suivre le mouvement des confédérés; tandis que je vais prévenir le roi d'arranger les batailles, car il n'a confiance qu'en moi [1]. »

En effet, l'évêque vint avertir le roi que l'ennemi s'avançait en masse; Philippe manda ses barons pour requérir quel conseil il fallait suivre. « Mais ils ne s'accordèrent pas mult à la bataille, et dirent qu'il fallait toujours se retraire, jusqu'à ce qu'on eût passé le pont. » D'ailleurs, dirent-ils, c'est un jour de dimanche, les confédérés n'oseront pas violer par une bataille le saint temps du repos, et nous en profiterons pour mettre la rivière entre eux et nous. » Cet avis fut adopté par le roi.

Tandis que Philippe se reposait à l'ombre d'un frêne [2], tout auprès d'une petite chapelle, accourent haletans deux messagers des barons qui étaient en la bataille d'arrière-garde. « Sire roi, dirent-ils, le vicomte de Melun et les hommes légèrement armés, sont en grand péril; les confédérés les ont vivement attaqués: le vicomte ne répond pas qu'il puisse résister, »

A ces mots le roi dit : « Eh bien; il faut com-

[1] . . . . . Alii non crederet ipse.
Guillaume-le-Breton, ch. XI.

[2] Tandis com li rois se reposait un petit desoz l'ombre d'un fresne. Chroniq. de St.-Denis, t, XVII, p. 406.

battre: » et entrant dans la chapelle auprès du frêne, il s'agenouilla. « Voici que le Seigneur me donne ce que je désirais [1]; la bataille arrive. Dieu coupera avec nos glaives les membres de ses ennemis; ce sera lui qui frappera, et nous serons le marteau; il sera le chef de tout le combat et nous serons ses ministres; je ne doute pas que la victoire ne se déclare favorable, qu'il ne triomphe par nous, et que nous ne triomphions par lui de ses propres ennemis qui lui portent tant de haine. Othon est un impie qui ose menacer l'Église de la dépouiller de ses biens; nous, au contraire, nous sommes en communion avec le Saint-Père, et nous chérissons les clercs comme ils nous aiment d'une tendre affection. Que ce combat soit destiné à vaincre, non pour moi, mais pour vous et le royaume [2]. »

[1] Ecce quod optabam Dominus mihi contulit ultro;
Ecce supra meritum, præter spem, gratia nobis
Sola Dei confert quod votum præterit omne.
(Guill.-le-Breton, chant XI).

[2] Ce sont là les seules paroles, comme on le voit très-cléricales, que les chroniqueurs contemporains placent dans la bouche de Philippe-Auguste. Je n'ai rien trouvé sur la pompeuse cérémonie que quelques modernes ont rapportée et qui a servi de sujet à un beau tableau de M. Horace Vernet. Elle n'était point dans les habitudes de l'époque : tous ces discours à la Louis XIV, tout ce grandiose à la Napoléon, sont étrangers aux mœurs du 13e siècle et au système de fidélité féodale.

Cette prière dite à haute voix, fut entendue et applaudie ; puis, le roi s'arma hâtivement, monta à cheval avec autant de dextérité et de joie, que s'il devait aller à une noce ou à une fête. Alors, les hérauts d'armes crièrent : « Aux armes, barons ! aux armes ! » Trompes et buccines commencèrent à retentir, et les chevaliers qui avaient déjà passé le pont revinrent sur leurs pas pour se ranger en bataille ; les clercs qui étaient présens, derrière le roi, et particulièrement Guillaume-le-Breton entonnèrent les Psaumes de David [1].

Les deux armées s'étendirent dans les plaines de Bouvine, le jour de dimanche, 27 juillet 1214 [2]. Othon avait éprouvé quelque surprise de la subite volte-face des Français ; néanmoins, il déploya ses lignes, embrassant le plus vaste développement. Les soldats de race germaine ou anglaise,

[1] Je vais suivre, pour tout le récit de cette bataille, Guillaume-le-Breton, en le comparant avec la chronique de St.-Denis. Guillaume était présent à la bataille, derrière le roi : « In ipsa hora stabant retro regem, non procul ab isto, capellanus qui scripsit hæc, et quidam clericus, qui, audito tubarum clangore, cecinerunt psalmum : *Benedictus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium.* » Les chroniques de St.-Denis sont comme le registre officiel de cette époque.

[2] Facta est hæc belli congressio mense julio, VI Kalend. August. Math. Paris, ad ann. 1214. Ce qui tombe précisément au 27 juillet.

furent grandement incommodés du soleil dont les rayons frappaient leurs yeux; toutes les manœuvres qu'ils firent afin d'éviter cette position malheureuse pour le combat, n'y purent rien. Le front de l'armée allemande s'étendait environ sur deux mille pas; c'était comme une vaste barre de fer luisant. Au milieu d'un carré de lances très-profond, Othon s'était placé avec l'étendard de l'empire, entouré de faisceaux d'armes, et trainé sur un vaste char. On voyait le dragon enlacé au pal, et l'aigle planant au-dessus [1].

Le roi avait confié l'ordre des batailles à l'évêque Garin, plein d'expérience des choses de la guerre et qui avait fait ses études de Polybe et des anciens. Le guerroyant évêque, quoique à la tête d'une armée moins nombreuse, vit bien qu'il fallait étendre également les ailes pour ne pas se laisser déborder par l'ennemi [2]. Le premier front de bataille occupa un espace de quarante pas. L'évêque de Senlis s'en était réservé le commandement; on y voyait le duc de Bourgogne, Mathieu de Montmorency, le comte de Beaumont, le vicomte de Melun et le comte de St.-Paul. On avait soupçonné celui-ci d'intelligence avec les confédérés.

[1] Erigit in carro palum, paloque draconem
Implicat, ut possit procul hinc atque inde videri.

[2] Chroniq. de St.-Denis, D. Brial, t. XVII, p. 46.

Interrogé par l'évêque, il répondit : « Frère Garin, par la foi que je vous dois et les coups que je vais férir, le roi aura en moi aujourd'hui un bon traître, et bien s'en apercevra l'ennemi [1]. » En ce corps de bataille était l'oriflamme, tissue de soie d'un rouge éclatant, en tout point semblable aux bannières dont on a coutume de se servir pour les processions de l'Église en de certains jours fixés par l'usage. Son droit était d'être portée en avant de toutes les autres bannières, et l'abbé de St.-Denis avait coutume de la remettre au roi lorsqu'il partait pour une guerre sacrée [2].

Derrière l'oriflamme de St.-Denis était ce qu'on appelait la bataille du roi, où se trouvait Philippe entouré d'une nombreuse chevalerie, Guillaume des Barres, Barthélemy de Roye, Gautier le jeune, Pierre de Mauvoisin, Étienne de Longchamp, Guillaume de Mortemart, Guillaume de Garlande; ils défendaient leur suzerain comme hommes liges, vieille tradition de la fidélité germanique.

[1] Chroniq. de St.-Denis, p. 407 aux notes.

[2] Vexillum simplex, cendato simplice textum,
Splendoris rubei, lethania qualiter uti
Ecclesiana solet certis ex more diebus :
Quod quum flamma habeat vulgariter aurea nomen,
Omnibus in bellis habet omnia signa præire :
Quod regi præstare solet Dionysius abbas,
Ad bellum quoties sumptis proficiscitur armis.
Chant XI.

Le roi, parcourant les rangs pressés de sa chevalerie, disait à haute voix : « Seigneurs barons, notre fiance doit être en Dieu ; Othon et tous les siens sont excommuniés par notre saint père l'apostole parce qu'ils sont ennemis des choses de sainte Église ; les deniers qui leur sont donnés ont été acquis des rapines des clercs et des moustiers (monastères). Mais nous sommes fidèles et devons avoir la victoire [1].

On répondit à cette harangue par de longues acclamations. Tandis que l'evêque de Senlis continuait à ranger la chevalerie française en bataille, mettant toujours les plus hardis en avant, et ceux dont le cœur était moins haut en arrière, il leur répétait : « Sires chevaliers, le champ est grand ; élargissez-vous parmi vos rangs, afin que vos ennemis ne vous enlacent. Arrangez-vous de telle manière que vous puissiez combattre tous ensemble en un même instant et sur une même ligne [2]. »

La bataille s'engagea par 150 sergens d'armes à cheval qui fondirent sur les chevaliers allemands et flamands ; c'étaient gens de la commune de Soissons [3] qui montrèrent ainsi une courageuse

[1] Chroniq. de St.-Denis, p. 407.

[2] Chroniq. de St.-Denis, *ibid.*

[3] Il envoya avant C. et L. serjanz à cheval pour commencier la bataille... Li serjanz si estaient nés de la val-

ardeur. Les nobles hommes de Flandre et de Germanie ne bougèrent pas de leur rang, « car ils eurent grand desdaing de ce qu'ils étaient premièrement attaqués par sergens, et non mie par chevaliers. » Ils ne voulaient pas riposter contre les coups de ces gens de menu peuple. Mais quand ils se virent blessés par ces braves bourgeois de Soissons, qui, ne pensant pas qu'il fallût agir mollement, les renversaient de leur chevaux avec rudesse et les foulaient aux pieds; alors les Flamands s'ébranlent et chargent les sergens; une fois ces bourgeois dispersés, Eustache de Maquilin, chevalier de Flandre, s'élance dans la plaine poussant ce cri : *Mort aux Français* [1]; il est suivi d'une multitude de nobles hommes qui viennent provoquer les barons de France.

Michel des Harmes sort des rangs et se précipite contre Eustache qui continuait à crier : *Mort aux Français*, et lui transperce son bouclier [2]; Eustache fond sur son adversaire la lance en arrêt, il atteint le cheval qui, blessé à mort, se

lée de Soissons, plain de grant prouesse et ne se combattaient pas moins vertueusement à pié que à cheval. p. 407 et 408.

[1] Chroniq. de St.-Denis, Brial, t. XVII, p. 46.

[2] Une chevalier de leurs gens qui estoit nomez Eustaces-Maquelines, commença à crier à haute voix par grant orgueil : *A la mort! à la mort aux Français!* p. 408.

roule sur la terre avec son maître. Alors volent à son secours, Hugues de Malaune, Pierre de Rheims, le comte de Beaumont, le comte de Sancerre, Gaucher de Châtillon et Mathieu de Montmorency. Le comte Fernand, accompagné de ses chevaliers de Flandre, court s'opposer à leurs rudes coups. Le combat s'engage corps-à-corps, on ne voit que haches d'armes levées se promenant sur les haut cimiers! les glaives sont tirés, mais le fer ne peut atteindre les nobles hommes « tant ils ont revêtu leurs corps de mailles de fer, de pièces de cuir, et de dures armures. » Michel des Harmes, aidé de ses compagnons, se releva de dessous son cheval horriblement fatigué, et remontant sur un nouveau coursier, il s'élance encore contre Eustache de Maquilin; il le serre dans ses bras vigoureux, lui enlève son casque, et apres lui avoir découvert le visage et la gorge, il le frappe en disant: «Tu criais *mort aux Français;* eh bien, voilà ce qu'ils t'envoient [1]. » Dans cette première mêlée Gauthier de Ghistelle fut fait prisonnier par les chevaliers de France; il avait désarçonné Hugues de Malaune, mais celui-ci, se raffermissant sur ses étriers, le frappa avec tant de force, qu'il le contraignit de se rendre. Il y avait

[1] Mortem quam Francis inclamas accipe dixit.
Guillaume-le-Breton, ch. XI

aussi un jeune et joyeux chevalier flamand qui allait dans la mêlée criant à haute voix : *Que chacun maintenant se souvienne de sa belle* [1]; il fut renversé et forcé de rendre son épée.

Le duc de Bourgogne commençait l'attaque sur un autre point; il se jette, tête baissée, vers l'épaisse troupe de Flamands, mais dans l'impuissance de le blesser, les bourgeois de Lille et de Tournay s'attachent à son cheval, le piquent du poignant de leurs javelots. « Ah! canaille, maudits serfs, dit le duc, vous allez voir. » Mais tandis qu'il cherche à se faire jour, voilà que son fidèle coursier, affaibli par l'effusion de son sang, fléchit et se roule sur la terre avec son maître; il était si gras ce pauvre duc qu'il ne put se relever. « A l'aide! à l'aide! » criait-il; personne ne venait, lorsqu'un groupe de Bourguignons arriva tout à temps pour l'empêcher d'être foulé aux pieds des chevaux. Comme ses fidèles lui disaient de passer derrière eux : « Il n'en sera rien, répondit-il, j'ai perdu mon dextrier chéri, mon honneur exige que je coure le venger [2]. » Le voilà donc qui se

[1] . . . . . Qui quasi ludens
Clamabat. *Nunc quisque suæ memor esto puellæ! Ibid.*

[2] Imo, ait, amissi dum me vectoris in hostem
Dedecorisque mei memorem calor excitat iræ,
Dedecori decus est vindictam reddere nostro.
Guillaume-le-Breton, chant XI.

précipite de plus belle sur les gens de Flandre.

Ce fut une rude bataille. Vous eussiez vu les morceaux de soie, attachés au haut des armes pour faire reconnaître chaque chevalier, frappés et déchirés en mille lambeaux, par les flèches, les masses, les glaives et les lances. Quant aux hommes, l'un est couché sur le sol, les jambes en l'air, l'autre tombe sur les flancs, un troisième est précipité la tête la première et se remplit de sable les yeux, le nez et la bouche; à peine y a-t-il une place où l'on ne trouve des cadavres étendus ou des chevaux expirans [1].

Parmi ces combattans, le comte de Saint-Paul se faisait remarquer par le plus chevaleresque courage. « Semblable à l'épervier qui disperse les canards effrayés, » il chasse devant lui tous ceux qu'il rencontre. Épuisé de fatigue, le comte s'était un peu retiré à l'écart des batailles, lorsqu'il apprit qu'un de ses fidèles avait été fait prisonnier par les gens de Flandre; alors, baissant sa lance et embrassant le cou de son bouillant coursier, il se précipite dans la mêlée et transperce la foule en telle manière qu'il vint à son chevalier; « lors se dressa sur ses étriers, tira l'épée et en départit

[1] Cruribus inversis jacet hic resupinus arena,
Hic latere obliquo ruit, alter vertice prono
Labitur, atque oculis exhaurit et ore suburram. *Ibid.*

de si grands coups qu'il rompit la presse de ses ennemis, et quand il eut son chevalier délivré de leurs mains, à grand péril, il retourna en sa bataille, et, comme le témoignèrent ceux qui le virent, il fut en si grand péril de mort qu'il fut frappé de douze lances en ce même moment, mais ils ne purent le trébucher, ni son cheval [1]. »

Dans cette confusion où, selon le chroniqueur dévot de Saint-Denis, « Pallas, la déesse des batailles, voletait en l'air, ainsi comme elle ne savait à qui donner la victoire, » le comte Fernand de Flandres, haletant, blessé, se traînait à peine au milieu des combattans. Il n'y avait pas à espérer de quartier de la part des hommes du commun; le comte aperçut les deux frères Hugues et Jean de Marcuil frappant d'estoc et de taille; il leur remit son épée et se rendit à discrétion. Les gens de Flandre voyant leur comte prisonnier, s'enfuirent à toutes jambes.

Au centre de la bataille le combat n'avait pas de chances égales. Après la défaite des gens de Flandre, les archers des communes et principalement les bourgeois de Corbie, d'Amiens, d'Arras, de Beauvais, de Compiègne, accoururent en toute hâte pour se réunir autour de l'oriflamme de Saint-Denis, en avant des chevaliers du roi, alors en-

[1] Chroniq. de St.-Denis, p. 447.

gagés avec le corps d'armée d'Othon et ses Allemands. « Les communes transpercèrent toutes les batailles de chevaliers et se mirent devant le roi, à l'encontre d'Othon et de ses hommes, non loin de l'enseigne royale au champ d'asur et aux fleurs de lys d'or, que portait en cette journée Gallon de Montigni, vaillant chevalier, mais peu riche [1]. »

La bonne volonté des gens des communes ne servit à rien, car ils furent dispersés et bientôt le combat s'engagea entre les fidèles du roi; et les Allemands bardés de fer. Les coups étaient drus et meurtriers. Pendant ce temps une petite troupe de sergens à pied des villes de Flandre, étant passée derrière Philippe, quelques-uns d'entre eux saisirent les parties saillantes de ses cuissards avec des crocs de fer « et le trébucherent juste de son cheval, et si les grandes armures dont son corps était garni ne l'eussent garanti ils l'eussent occis. » Quand les chevaliers de France s'aperçurent que leur roi était renversé, Galon de Montigni se précipita au-devant de lui pour le garantir, agitant l'étendard royal afin de rendre manifeste à tous le danger auquel le suzerain était exposé. Le comte de Boulogne qui s'était approché du roi pour profiter de sa chute et le tuer, n'osa point porter la main sur son seigneur. Quoique les con-

[1] Chroniq. de St.-Denis.

fédérés eussent juré avant la bataille de se défaire de leur suzerain, les liens de la fidélité féodale furent assez puissans pour retenir le bras prêt à frapper [1]. Le sire de Boulogne se détourna et courut la lance baissée contre le comte de Dreux. « Pierre Tristan et Montigni débandèrent tous les petits traîtres de sergens qui menaçaient le roi et l'avaient pris par derrière. » Mais ce qui porta le plus grand secours, ce fut la subite arrivée de Pierre des Barres; ce preux chevalier, le successeur des Renaud et des Roland, merveilleux paladins de la cour de Charlemagne, tenait en ce moment Othon par son haume et « li donnait grands et fors coups; il était quasi au point de l'y prendre, quand l'on commença à crier : *aux Barres, aux Barres!* pour le secours donner au roi qui estoit abattu; quand le bon chevalier apprit la nouvelle de la mésaventure, il laissa Othon pour aider le roi, et se faisait si grand ravage devant lui que l'on y put mener un char à quatre roues, tant éparpilloit et abattoit de gens [2]. »

[1] « Reginaldus comes Boloniæ, omnibus aliis omissis, ad ipsum regem in ipso pugnæ initio pervenit; sed quum prope regem esset, dominum suum, ut arbitror, reveritus, ab ipso declinavit, et congressus est cum Roberto comite Drocarum, qui non procul a Rege stabat in acie valde densa. D. Brial, Hist. de France, t. XVII, p. 98.

[2] Chroniq. de St.-Denis. *Ibid.*

Lorsqu'il arriva au corps de bataille, Philippe foulé et meurtri était remonté à cheval, et donnait des ordres pour continuer avec plus d'ardeur la mêlée; de concert avec le bouillant des Barres, il se précipite sur les hommes de pied qui l'entourent, et avec sa terrible flamberge il frappe de tout côté. Il se conserve une tradition dans la noble famille d'Estaing, que ce fut un de leurs ancêtres, Pierre d'Estaing, qui releva le roi gisant sur la poussière, et qu'ils doivent à cette antique et glorieuse origine, le droit de porter dans leurs armes des fleurs de lys sans nombre en champ d'azur [1].

Pendant ce temps, d'éclatantes actions se passaient à l'aile gauche sur laquelle s'était précipité le comte de Boulogne. Tantôt son bras était armé d'une énorme lance de frêne, tantôt il maniait le poignard de miséricorde ou sa longue épée; l'aigrette en balcine qui ornait le cimier de son casque relevait sa haute taille. Derrière lui se rangent Hugues de Boves, Arnould d'Oudenarde et le comte de Sarisbury avec les Anglais.

Du côté des Français s'avance, pour s'opposer à cette troupe vaillante, le redoutable évêque de Beauvais. Nous avons vu qu'il existait entre les

[1] Origine des priviléges du comte d'Estaing. Voyez aussi Daniel, *Règne de Philippe-Auguste*.

combattans une vieille haine : le sire de Boulogne accusait l'évêque d'être l'auteur de son exil de la cour de France, et celui-ci à son tour appelait Renaud de Boulogne du nom de traître et de parjure. Les gens de Gamaches et de Vimeux suivaient l'étendard de l'évêque de Beauvais. Ils n'étaient pas braves, mais ils s'étaient montés la tête avec du vin nouveau, et tous juraient de mourir avec leur comte et leur évêque. Quand le combat commença sur ce point, la mêlée devint si épaisse que l'aile gauche se confondit avec le corps de bataille ; Othon, le puissant Othon promenait sa hache d'arme, et la laissait tomber de ses deux mains sur les casques et les cuissards [1] ; il cherchait le roi Philippe, l'appelait de sa voix, et Philippe à son tour s'efforçait de l'atteindre dans le plus fort de la bataille ; Guillaume de Longchamp le précède : sa main armée d'une longue épée fait un terrible ravage parmi les Saxons ; mais un homme de la commune de Gand lui lance son bâton pointu comme le fer d'une alêne ; il traverse cette partie de la visière qui est ouverte pour transmettre la lumière et faciliter la respiration [2] ;

[1] Interea Rex Otho manu furibundus utraque
In Francos, dum cæca sinit fortuna, securim
Vibrat; dumque istos sternit, dum vulnerat illos.

[2] In cerebrum casu ferrum subulare recepit,
(Incertum cujus dextra impingente), fenestras

blessé à la tête, Guillaume tombe de cheval, et bientôt il est foulé aux pieds des combattans. Le chevalier des Barres veut venger sa mort, et se jette dans la bataille, la où se déployait l'étendard d'Othon. Pierre de Mauvoisin luttait déjà contre l'empereur, qui s'efforçait, mais vainement, de tourner la bride de son cheval. Gérard, surnommé la Truie [1], l'attaquait d'un autre côté, et voulait transpercer son épaisse cuirasse avec le poignard de miséricorde; mais la pesante armure d'Othon, faite d'une double feuille de fer et de cuir mâché, repoussait les pointes aiguës des épées. Gérard redouble; et le cheval de l'empereur, levant la tête, reçoit dans l'oreille un des coups destinés à son maître. L'animal se cabre et roule dans la poussière : Othon désarçonné allait être obligé de se rendre; mais l'un de ses fidèles, Gérard de Hostmar arrive en toute hâte, lui donne son coursier, le protège de son corps; et, tandis que l'empereur fuit loin du champ de bataille, Gérard se précipite au-devant du chevalier des Barres et engage avec lui un combat à outrance. Cette bataille dura jusqu'à l'arrivée des hommes du sire de Saint-Valery qui entourèrent le petit

Per galeæ medias, quibus est ocularia nomen,
Per quas admittit ocularis popula lumen, etc.

[1] A sue cognomen non dedignatus habere.

nombre de chevaliers allemands qui résistaient encore. Guillaume-le-Velu, comte de Frise, Conrad le Westphalien, Girard de Renderadt, rendirent leurs épées [1].

Sur un seul côté de la bataille la mêlée se prolongeait encore : c'était là où combattaient le comte de Boulogne et les Anglais sous le comte de Sarisbury. Ils avaient affaire à un rude jouteur, l'évêque de Beauvais ; le bon prélat tenait une masse d'arme à la main, car il se faisait un scrupule ecclésiastique de tuer les ennemis d'une autre manière qu'en les assomant sans effusion de sang ; voilà qu'il se jette sur le comte de Sarisbury, et d'un coup de masse brise son casque, et lui fait mesurer la terre de toute la longueur de son corps [2]. L'évêque avait auprès de lui un châtelain du nom de Jean, sire de Nivelle : « Jean-de-Nivelle, dit-il, entraîne-moi Sarisbury ; tu diras que c'est toi qui l'as frappé, car je fais une action illicite [3] ; j'ai

[1] « Ces comtes avaient été especiament eslus pour lor grant proece porce que ils fussent près d'Othon en les bataille por son corps garder ». Chroniq. de St.-Denis, p. 410.

[2] ..... percussit in summo vertice, fracta
Casside, quod sterni tellure coegit eumdem,
Corporis et longi signare charactere terram.
Guill.-le-Breton. ch. XI.

[3] Accusaretur operam ne forte sacerdos
Gessisse illicitam. . . . . .

changé le bâton pastoral contre cette masse. » En disant ces mots, il va gaîment contre les Anglais, assomme de droite et de gauche [1], et contraint les plus vaillans à la fuite. Le sire de Boves lui-même tourne le dos : c'est un preux chevalier, mais un peu hableur. Il avait dit avant le combat, au comte de Boulogne : « Tu fuiras comme un lièvre timide, pour moi je demeurerai mort ou chargé de fers [2], » et cependant c'est lui qui fuit, et le brave comte de Boulogne reste seul dans la plaine, « et d'un nouvel art usait en la bataille, car il avait fait un double parc de sergens à pied, bien armés, joints et serrés ensemble à la circuité et à la manière d'une roue ; dedans ce cercle il n'y avait qu'une petite entrée, par laquelle le comte revenait et sortait quand il le voulait [3]. »

Les chevaliers n'osaient approcher de cette formidable bataille, car presque tous avaient brisé leurs lances, et les hommes de pied qui formaient l'enceinte autour du comte de Boulogne tenaient dans leurs mains de longues piques, et une arme nouvelle tranchante et poignante, placée au bout

[1] Guillaume-le-Breton dit des Anglais :

. . . . . quos crapula donaque Bacchi,
Dulcius alliciunt quam duri munia Martis.

[2] Tu fugies, aiens, lepus ut fagitivus, ego autem
Aut interfectus aut passus vincla manebo.

[3] Chronique de Saint-Denis. p. 411.

d'un bâton, dont on fit plus tard la hallebarde. Lorsque Philippe aperçut les vains efforts de la chevalerie, du conseil de l'évêque de Senlis, il fit avancer trois mille sergens armés de lances et leur ordonna de se précipiter sur ce corps d'intrépides combattans : ils mirent bientôt le désordre dans ces rangs pressés ; le comte de Boulogne demeura seul avec six chevaliers qui ne voulurent point abandonner [1] leur seigneur-lige; ces nobles vassaux se précipitaient de tous les côtés, et des troupes entières fuyaient surtout devant le redoutable Renaud ; mais un petit sergent à l'esprit subtil, nommé Pierre de la Tornelle, et qui combattait à pied, s'approcha du comte par-dessous le ventre de son cheval ; levant le petit treillis qui couvrait la tête de l'animal, il le blessa adroitement au cou ; le comte fut renversé « de telle manière qu'il eut la cuisse dessous le corps de sa monture [2]. » En ce moment survint Jean de Nivelle, qui suivait à la piste les victoires faciles, « car c'était un beau chevalier, mais couard [2]. « Comme il voulait avoir des éloges dans cette journée, et demander son salaire, il s'approcha du sire de Boulogne, affaissé sous le poids de son noble compagnon des batail-

[1] « Et si n'avait que six chevaliers avec lui qui guerpir ne le volait. » Chronique de Saint-Denis, *ibid.*

[2] *Ibid.*

les. Un autre tout petit homme des communes tournait aussi autour de cette masse de fer, cherchant un défaut dans l'armure, pour y plonger son poignard de miséricorde. Il ne le put, mais les fils d'argent qui retiennent le casque sont faciles à couper; le voilà qui se met à l'œuvre et bientôt les cheveux blonds du comte tombent épars sur ses épaules. « Maudit nain, lui dit Renaud, n'espère pas me toucher. « A ces mots il fait voltiger d'une main son épée; le petit sergent se glisse à l'abri du cheval, lui porte un premier coup sur le front et ensanglante son beau visage; il menace ensuite avec son contelet la gorge du pauvre comte; l'évêque de Senlis passait par hasard. « Las! sire évêque, ne souffrez pas que je succombe sous la main de ce maudit sergent. » L'évêque lui répondit : « Cela ne sera pas, noble comte, » et il ordonna à l'homme d'armes de se retirer; puis, comme gage de foi, il offrit son gantelet à Renaud qui remonta avec peine sur un cheval que ses compagnons lui présentèrent; il suivit Jean de Nivelle, qui était tout chagrin de ne pouvoir faire le vantard, et que l'évêque de Senlis chargea néanmoins de la noble capture[1].

De toute la grande armée des confédérés, il ne restait plus dans la plaine que sept cents Braban-

[1] Chroniq. de St.-Denis, *Ibid.*

çonnais enrôlés sous la bannière du comte de Sarisbury. Thomas de Saint-Valery s'élance sur cette troupe batailleuse ; il avait avec lui cinquante chevaliers preux et forts et mille sergens de pied. « Ils se férirent sur eux comme le loup affamé se fert parmi les brebis ; » et, quoique ces chevaliers fussent très-fatigués des combats multipliés de cette journée, ils firent merveilleuses prouesses sur le champ de bataille où l'on ne voyait plus que des fuyards [1].

Les trompettes et buccines se firent alors entendre pour annoncer la victoire. Les Français ne songèrent plus qu'à ramasser du butin. « Celui-ci se plaît à s'emparer d'un coursier, d'autres enlèvent dans les champs des armes abandonnées, l'un s'empare d'un bouclier, l'autre d'une épée ou d'un casque, plus heureux encore sont ceux qui prennent quelques-uns de ces chars que les grands traînent avec eux et qui sont remplis d'or et de vêtemens en soie ; chacun de ces chars, porté sur quatre roues, est surmonté d'une chambre qui ne diffère en rien de la chambre nuptiale d'une nouvelle mariée ; tous tressés en osiers, ils renferment des provisions de bouche et de précieux ornemens [2].

[1] Chronique de Saint-Denis, *ibid.*

[2] Rhedam quamque rotis camera introvecta quaternis
In nihilo patitur thalamo differre superbo
Quo nova nupta novum sibi vult hymenea parari.
(Gme.-le-Breton, ch. XII.)

A peine seize chevaux attelés peuvent-ils suffire pour enlever les dépouilles dont ils sont chargés. Quant au char sur lequel Othon avait dressé son dragon, insigne de l'empire, on le brisa à coups de hache; l'aigle seul fut conservé; il avait les deux ailes fracassées [1] : on le destinait à Fréderic, le compétiteur d'Othon pour la pourpre impériale.

Lorsque tous les barons furent rentrés sous leurs tentes, le roi fit venir devant lui les nobles hommes pris durant la bataille; on compta cinq comtes, vingt-cinq châtelains portant bannières, et une multitude d'autres revêtus de l'ordre de chevalerie.

Dans cette mémorable journée de Bouvine les communes de France rendirent d'éminens services; elles se portèrent partout où le danger était menaçant. Lorsque le gonfanon royal, hissé et abaissé tour à tour, indiqua le péril de Philippe-Auguste, ce furent les bourgeois qui coururent à son secours : les citoyens de Noyon, de Mont-Didier, de Soissons, d'Hesdin, de Crépi, de Vézelai, de Corbie, d'Amiens, de Beauvais, firent de grandes prouesses; et parmi les confréries por-

[1] « Li char sur quoi li estendars seoit fut depeciez; li dragon fut destroutz et brisiez et li aigle dorée fut portée devant li roi. Si avait les deux eles brisées. » Chron. de St.-Denis, *ibid.*

tant bannières, celles des gantiers et des tréfileurs d'or montrèrent le plus de dévouement et de valeur. Ces bons bourgeois furent un peu surpris, au commencement de la bataille, par l'aspect des chevaliers bardés de fer, mais à la fin ils poursuivirent, à coups de pierres et d'arbalètes, les nobles hommes qui rougissaient de fuir ainsi devant vilains et gens de communes.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI.

Résultat de la bataille de Bouvine. — Nouvelle conjuration. — Sévérité du roi. — Le comte de Boulogne. — Le comte de Flandres. — Entrée de Philippe dans Paris. — Répartition des prisonniers. — Captifs faits par les communes. — Effets politiques de la bataille de Bouvine. — Angleterre. — Empire. — Flandre. — Fiefs anglais. — État du royaume après la victoire.

JUILLET 1214.

L'ARMÉE de France resta jusqu'au soir sur le champ de bataille de Bouvine; le roi faisait accueil à tous les prisonniers de haute chevalerie; mais il les mettait en même temps sous bonne garde. « Il leur donna à tous la vie selon la débonnaireté et la grande pitié de son cœur [1]. » Un

[1] Chroniq. de St.-Denis. D. Brial. collect. des Hist. de France, t. XVII, p. 413.

motif plus général le déterminait à la clémence ; car il y avait bien des barons compromis dans cette confédération ! on avait la preuve que le comte de Nevers et la plupart des châtelains de l'Anjou, du Poitou, secondaient eux-mêmes, sans se déclarer ouvertement, les projets des coalisés.

Le besoin d'une résistance générale aux usurpations souveraines de Philippe-Auguste se faisait tellement sentir, qu'en arrivant à Bapaume, le roi apprit qu'une nouvelle conjuration se tramait contre lui. Le comte Renaud de Boulogne avait envoyé, de sa prison, un message à Othon, dans lequel il lui mandait et conseillait de retourner à Gand et dans les villes de Flandre, afin d'y réveiller l'esprit de résistance et de tenter encore une fois le sort des batailles [1]. Le roi apprit ce projet par des chartes qui tombèrent dans ses mains. Lors monta en la tour où le comte Renaud était enfermé, qui était la plus grande de toutes ses prisons et lui dit : « Comte de Boulogne, tu as toujours été mon homme-lige et c'est moi qui t'ai fait nouveau chevalier ; de pauvre je t'ai rendu

[1] Post triduum vero, rege existente Bapalmis,
In reditu à bello, fuit illi forte relatum
. . . . . .
Othoni comitem, post bellum vespere sero,
Et regi et regno præjudicialia scripta.
Guillaume-le-Breton, ch. XII.

riche, et ta race m'a toujours fait le mal pour le bien, car ton père, Albert de Dammartin, se ligua avec Henri d'Angleterre pour attaquer le royaume de France, et cependant après ce méfait je l'ai reçu en grâce, je lui ai restitué le fief de Dammartin qui avait été justement et par le droit confisqué; j'ai ajouté à ce don le comté de Boulogne: cela ne l'a pas empêché de se liguer avec Richard contre moi; il a toujours été en la partie anglaise tant qu'il a vécu, et, malgré tout cela je t'ai encore donné trois nouveaux fiefs, les comtés d'Albermale, de Mortagne et de Varennes, et après tant de bonnes concessions tu as ému contre moi tote Angleterre, tote Alemagne, tote Flandre, Hénaut et tot Brabant; toz ces maux tu m'as renduz pour toz ces bénéfices que je t'ai faitz, et cependant ne t'otterais-je pas la vie puisque je te l'ai donnée, mais je te mettrai en telle prison dont tu n'échapperas pas avant que tu aies été puni. »

Renaud écouta le roi sans s'émouvoir et ne répondit mot. Alors Philippe ordonna à ses hommes d'armes de se saisir du comte et de le conduire à Péronne. Il y fut plongé dans une de ces basses fosses des châteaux au moyen âge dont les tourmens frappent encore notre imagination. Des chaînes de fer « étaient jointes et entrelacées en-

[1] Chroniq. de St.-Denis, p. 413.

semble par merveilleuse subtilité, et cette chaîne était si courte que le comte ne pouvait marcher pleinement un demi-pas; elle se rattachait à un grand tronc que dix hommes povaient à peine movoir tost les fois qu'il volait aller à nécessité de nature [1]. » Le comte demeura long-temps dans cette effroyable situation, pleurant ses joyeuses cours plénières et les nobles dames qu'il avait aimées.

Les fidèles barons du roi, ayant fini leur temps de service féodal, s'en retournèrent à leurs castels, et Philippe prit le chemin de sa cour de Paris, ce fut sur la route comme une pompe publique et surtout une fête cléricale, car la bataille de Bouvine était considérée par le clergé comme sa propre victoire. « En tous les lieux où s'étend le sol de ce royaume, dit le chapelain du roi, de ce royaume qui contient dans son sein tant de bourgs, tant de châteaux, tant de villes, tant de comtés, tant de duchés, dans toutes ces provinces soumises à tant d'évêques dont chacun administre la justice dans son diocèse et fait publier ses édits dans d'innombrables domaines, toute cité, tout village, ressent avec ardeur les joies d'une victoire commune; les clairons retentissent et proclament les sentimens publics; chevaliers, ci-

[1] Chroniq. de St.-Denis, *ibid.*

toyens, habitans des champs, tous brillent sous des vêtemens pourprés [1]. Les flambeaux de poix ou de cire ne cessaient de jeter une vive clarté; les clercs chantaient par les églises doux chants et dilectables louanges de notre seigneur; les cloches sonnaient à carillon par les abbayes et par les églises, les moustiers (monastères) étaient solennellement ornés de draps de soie; les rues et les maisons des bonnes villes étaient parées de riches garnimens, les voies et les chemins étaient jonchés de rameaux d'arbres et de nouvelles fleurs. [2] »

Au milieu de cette pompe triomphale, où l'on voyait mêlés ensemble les bannières des communes, les étendards des châtellenies restées fidèles au roi, et l'oriflamme de Saint-Denis, s'offrait à la vue de tous une espèce de char ou charette, traîné par deux vieux chevaux bais. Ferrand, comte de Flandres, s'y trouvait placé dans une sorte de cage de fer, et on le conduisait ainsi comme pour l'offrir à toutes les moqueries. « Les vilains et les moissonneurs s'assemblaient, leurs rasteaux et leurs focilles sur leurs épaules (car

[1] Civis, villanus, radiant in murice; nullum
Indumenta tegunt nisi sammis, bissus et ostrum.
Guillaume-le-Breton, ch. XII.

[2] Chroniq. de St.-Denis.

c'était au temps où l'on cueillait le blé) pour contempler Ferrand en liens. Li vilains, li vieilles et li enfans n'avaient pas honte de li moquer [1]. » On se rappelait, que le comte avant son départ avait reçu une riche épée de Mahaut, comtesse de Flandres, qui lui avait dit : « Biau neveu, je suis certaine que vous serez reçu à grand'joie à Paris; le peuple et le pays applaudiront votre venue. » Et l'on riait aux éclats de voir le pauvre Ferrand ainsi livré aux ironiques et grossières paroles des vilains ; ceux-ci faisaient tour à tour des jeux de mots sur le nom du comte et sur sa triste position. « Si avaient trouvé occasion de gaber [2] par l'équivocation de son nom, parce qu'il est commun à homme et à cheval. Ferrand signifiait alors cheval dans la langue populaire [3], et l'on chantait ce dicton :

Quatre ferrans bien ferrés,
Ménent Ferrand bien enferré. »

Le roi fut reçu à Paris au milieu des éclats d'une bien vive joie, « li bourgeois et toute l'université des clercs allèrent à son encontre. Ils firent festes

[1] Chroniq. de St.-Denis,
[2] Se moquer, habler.
[3] On appliquait surtout ce mot aux maigres chevaux du peuple et des vilains.

et solennités sans comparaison, et si ne leur suffisait pas le jour, ainsi faisaient grant festes par la nuit à grand luminaire, et les églises y firent aussi grant dépense. Cette solennité dura sept jours [1]. »

Pendant cette fête les communes et les principaux hommes du roi, qui l'avaient suivi à Bouvine, remirent au prévôt de Paris les prisonniers qu'ils avaient faits en la bataille.

En tête se présenta la commune de Noyon; elle déposa dans les mains du prévôt cinq chevaliers : Philippe de Mala-Graen, Jean de Hodeberg, Simon de Saffenberg, Thomas de la Comté, Pierre de Brulle; tous étaient bien vêtus et de noble race [2].

La commune de Mont-Didier confia au prévôt six chevaliers : Gilles de Sarto, Girard de Barbais, Baudoin du Mont, Honoré de Warnier ou de Wamier, Gilles de Mont-Sainte-Aldégonde, Thibaut de Tremogne.

Dix hommes de bonne origine furent livrés par

[1] Chroniq. de St.-Denis.

[2] Mss. du roi, n. 9852. fol. 150 verso. (Cartul. de Philippe-Auguste). Duchesne a publié cette liste dans sa Collect. des Hist. de France, t. v. p. 268; mais elle est moins complète que dans le mss. que nous citons; cette pièce porte ce titre : *Isti sunt prisones traditi præpositis parisiensibus.* Elle se trouve aussi dans dom Brial, t. XVII, p. 101.

les bourgeois de Soissons : Sigibert de Mernac, Conrad, comte de Tremogne, Renelin de Lamprenesse, Guillaume de Estève, Robert de Saint-Léonard, Guillenon de Beaumont, Fastrex de Viller, Rener de Waure, Le Terrier de Ligne, Hébert de Gaie.

La petite commune de Bruière déposa au châtelet six prisonniers : Arnolphe de Grimberg, Seher de Moscre, Philippe de Wawre, Nicolas de Harlut, Bernard de Hostemar, Girard de Randeradt; celle d'Hesdin un même nombre : Robert de Estrœm, Roger-Mallet, Philippe de Tonquernelle, Guillaume de Averquin; celle de Crépi quatre seulement : Baudoin de Blanderque, Le Terrier de Lahemède, Arnolphe de Bænguien, Jean de Rose-verte.

Les bourgeois de Vézelai conduisirent à Paris et de là à Compiègne six chevaliers : Faxtrex de Lignel, Seher de Hestru, Raoul de Malogne, Guillaume Danelin, Étienne Dessentes, et Godefroi de Ville, tous des fidèles d'Othon. Ceux de Corbie en avaient un plus grand nombre ; ils en amenaient neuf chargés de chaînes : Eustache de Ruest, Laurent de Portugal, Tessieu de Malen-Guetin, Jean de la Comté, Eustache de Malle ou de Malte, Godefroi de Loscart, Henri de l'Épine, Girard Flamenc, Le Terrier de Osqueberc.

La commune de Compiègne conduisait : Robert

d'Anetières, Baudoin de Bondins, Hugues de Mallers, Renard de Wismes. La petite commune de Roye remit aux prévôts: Arnould de Créeng, Gillebert-le-Cornu, Godefroi-Brise-Tête, Gautier du long bec, Bernard le prêtre et Baudoin de Lens. Amiens se glorifiait de dix chevaliers captifs : Richard de Cologne, Baudoin de Saint-Ligier, Jean de Coigni, Gillebert de la Capelle, Conrat de Corasin, Henri Trossé, Hugues de Saint-Hubert, Borelle de Fléchien, Jean de Biez, Baudoin de Perrenche; Beauvais en comptait douze : Racelin de Gaure, Othon comte de Tinquineborc, Venquer nent de Groningue, Hugues de Bouillon, Girard de Grimberge, Manassé de Conti, Henri-le-Roux, Giles de Gamechmes, Robert de Marque, Terricus-Vide-Écuelle, Terricus de Bribais, Othon de Hostemar.—Toutes les communes réunies donnèrent ainsi aux prévôts plus de cent chevaliers.

Trente-trois de ces nobles hommes furent renfermés dans la tour du grand châtelet[1] sous la surveillance des archers du roi; on en conduisit douze dans les diverses prisons du royaume, et particulièrement à Compiègne[2]; d'autres furent rachetés, cautionnés ou échangés ainsi qu'on le verra plus tard; les communes eurent donc une

[1] Mss. cité, fol. 151-152.

[2] Isti sunt excepti in majori Castelleto, *ibid.*

grande part au grand succès de Couvine ; elles en remportèrent les plus nobles trophées.

Tandis que l'évêque de Senlis élevait à Jésus-Christ un temple, sous le titre de la Victoire [1], pour perpétuer de glorieux souvenirs, à l'imitation des empereurs de Rome après les grands triomphes, le roi se rendait en toute hâte dans le Poitou pour réprimer les dérniers germes de cet esprit hautain et insubordonné qui caractérisait les vassaux de ces provinces méridionales. Quand les Poitevins apprirent le résultat de Bouvine, ils se déterminèrent à la soumission. Philippe ne pouvait compter sur eux : il résolut de les punir ; le roi Jean était d'ailleurs encore dans ces grands fiefs avec une armée anglaise. Il fallait achever ce que le prince Louis avait commencé, et délivrer enfin le Continent du gonfanon des Plantagenets. Philippe partit avec ses chevaliers et vint à Laudun. Il y reçut des envoyés du vicomte de Thouars, qui lui offrait la féauté absolue des comtes et barons du Poitou et de l'Anjou [2]. Philippe

[1] « Fonda li roi une abbaye en la cité de Senlis, qui a nom *la victoire* en remembrance de la grande victoire.» Chroniq de St.-Denis.

[2] Venerunt ad eum legati a vice comite Thoarci, pro pace vel saltem pro induciis supplicantes. Guill.-le-Breton, dans son hist. en prose de Philippe-Auguste. D. Brial, t. XVII, p. 103.

persista quelque temps dans ses idées de vengeance, mais la prudence l'emporta. Par la médiation de Pierre Mauclerc, duc des Bretons, il reçut à la foi et à l'hommage les vassaux jusqu'alors dévoués à la cause du roi d'Angleterre. Tous revinrent à lui et jurèrent féauté.

Jean se trouvait dans une triste position. Il n'était séparé du camp français que par dix-sept milles. Il ne pouvait plus compter sur d'autres secours que sur ceux des Gascons et des chevaliers de la Guyenne, tous occupés par la croisade des Albigeois; dans l'impuissance de lutter contre le vainqueur de Bouvine, il s'écria : « Depuis que je me suis soumis à Rome tout me tourne à mal : » et c'est alors qu'il résolut d'obtenir la paix. Il députa le comte Chester auprès du roi de France pour solliciter une trève à des conditions honorables. Le légat du pape s'en mêla, car Philippe ne voulait entendre parler d'aucun arrangement avec Jean qu'il tenait, pour ainsi dire, captif sous sa main. Le roi, en effet, avait avec lui plus de deux mille chevaliers[1], portant bannières, et Jean ne pouvait opposer à cette brillante troupe que quelques centaines de Gascons, de routiers et de Brabançois. Le légat intervint et parla

[1] Quum haberet in exercitu suo duo millia militum et amplius præter aliorum multitudinem. *Ibid.*

au nom du pape, suzerain et protecteur de Jean, depuis l'hommage fait de l'Angleterre à Innocent; il commanda impérieusement une trève afin qu'on eût à s'occuper du bien de l'Église, menacée par l'hérésie des Albigeois. A la suite de nombreux parlemens, des conventions furent arrêtées :

« Philippe, roi de France, à tous ceux qui ces présentes verront[1]. Vous saurez que nous avons accordé à Jean, roi d'Angleterre, et à tous ceux qui ont combattu avec lui, une trève de guerre à partir de l'exaltation de la Sainte-Croix de septembre, pendant cinq ans, excepté pour les prisonniers qui sont en notre pouvoir ou dans le sien, sauf encore le serment que les villes de Flandre et du Hainaut pourront nous faire. Aucun homme banni par le roi d'Angleterre ne pourra être reçu dans nos terres que de notre expresse volonté, et réciproquement ceux que nous aurons bannis ne seront admis dans les domaines du roi Jean que d'après son absolu consentement.

» Si un homme dont nous avons saisi les fiefs vient dans nos seigneuries, il pourra les traverser, mais sans y demeurer, à moins qu'il n'en ait l'autorisation, excepté dans un port de mer où il pourra attendre le vent favorable.

» Si un homme du comté d'Anjou ou du duché

[1] Rimer, t. 1, p. 63, édit. 2.

de Bretagne, qui nous aurait servi, soit en faisant la guerre à Jean, soit en nous secourant de toute autre manière, veut entrer dans les domaines du roi d'Angleterre, celui-ci donnera des assurances au sénéchal du Poitou, pour qu'il ne lui arrive aucun mal. Voici quels sont les conservateurs de la trève conclue entre nous et Jean : de sa part Hubert de Borc, sénéchal de Poitou, Reynaud de Pons, l'abbé de Saint-Jean-d'Angeli, et le doyen de Saintes. De notre côté Pierre Savari, Gui-Turpin, et Geoffroi archidiacre de Tours. Les conservateurs seront appelés à prononcer sur toutes les infractions apportées à la dite trève et ce dans un délai déterminé. Ils se réuniront dans l'abbaye de Passavant, pour résoudre toutes les discussions qui s'élèveront au sujet de l'Anjou et de la Bretagne, et dans le château de la Marche, pour ce qui touche l'Auvergne, le comté de la Marche et de Limoges.

» En tout ce qui concerne les maltôtes (malatolta) que Jean et les siens ont imposées, voici ce qu'il en sera : si Jean veut y renoncer, nous les abandonnerons également; mais s'il y persiste nous les percevrons, comme il le ferait lui-même.

» Frédéric roi des Romains sera dans cette trève s'il le désire, et le roi Othon y sera compris également, et, s'ils n'y adhèrent pas, nous pourrons aider Frédéric dans ses droits à l'empire ;

comme Jean pourra seconder Othon dans la poursuite des siens, sans que pour cela nous nous puissions faire mutuellement la guerre en nos domaines. Pour la sûreté de cette trève, nous l'avons fait sceller de tous nos fidèles, savoir : Gaucher de Saint-Paul, Robert comte d'Alençon, Gui de Dampierre, Guillaume des Barres, Guillaume de Calviniac, Théobald du Blazon, Buchard de Marli, Johell de Melun.

» Fait auprès de Chinon, an du seigneur 1214, au mois de septembre [1]. »

Ainsi, la guerre dans le Poitou se trouvait terminée. Il est maintenant essentiel de revenir dans la Flandre, où le coup décisif de Bouvine venait de détruire la formidable confédération.

Après le retour de Philippe-Auguste à Paris, la comtesse de Flandres, les principaux châtelains, s'étaient rendus à la cour du roi pour solliciter un arrangement qui mît un terme à ces terribles hostilités. Philippe reçut la comtesse avec douceur : elle était belle, jeune encore, et avait long-temps habité la noble cour de France, lorsqu'elle était placée sous la royale tutelle. Elle pleura beaucoup, et, à ses instantes prières, son suzerain consentit à des conditions exprimées dans une charte que la comtesse adressa à ses hommes de Flandre.

[1] *Ibid.*

« Moi, comtesse de Flandres et de Hainaut, je fais savoir à tous ceux qui ces présentes verront, que j'ai juré à mon seigneur l'illustre roi de France que je lui livrerai, d'ici à la prochaine fête de tous les saints, Geoffroi le fils du duc de Brabant, en personne, et que je ferai détruire les forteresses de Valenciennes, d'Ypres, d'Oudenarde et de Cassel; je ne pourrai les reconstruire que d'après sa volonté. En ce qui touche toutes les autres fortifications des villes de Flandre, elles resteront telles qu'elles sont aujourd'hui et ne pourront être augmentées, si ce n'est de l'avis du roi [1].

» Jean de Nigell, châtelain de Bruges, et Seher, châtelain de Gand, et tous les autres hommes du roi, conserveront paisiblement leurs terres; il en sera de même de tous ceux qui voudront adhérer à la présente trève.

» Les choses ainsi accomplies, je me mets dans les mains de Philippe, mon seigneur, qui décidera ce qu'il voudra à l'égard de Ferrand, mon mari, et de tous mes hommes de Flandre et de Hainaut, pour leur rançon et les levées de deniers.

» Le comte de Coulogne n'est point compris dans cet arrangement.

[1] Neque aliquo modo infortiabuntur, neque aliæ fortericiæ poterunt fieri, nisi per ejusdem domini regis beneplacitum hoc fieret.

» Fait à Paris, l'an 1214, le vendredi après la fête des apôtres Simon et Jude [1]. »

D'après cette convention, qui ne fut point immédiatement exécutée à l'égard du comte de Flandres (car il ne sortit de la haute tour du châtelet qu'en 1226), des rançons furent stipulées pour chacun des barons prisonniers du roi de France.

Manassé de Conti offrit pour caution de sa rançon, fixée à mille livres, Robert de la Tournelle, Guy le bouteillier, Raoul de Clermont. Guillaume de Caieu, captif, donna pour plège de son rachat, déterminé à cinq cents livres, Gautier de Ferrière et Raoul des Sables; Pierre de Lambres et le sire de Plonquet s'engagèrent pour Jacque de Rueth, qui n'était teuu qu'à trois cents livres. Pierre de Mesnin dut en acquitter neuf cents, pour lesquelles s'obligèrent Sibyle sa mère et Hellinand de Wawerin son oncle; une pareille somme était imposée à Gauthier de Ghistèle, et parmi les cautions on remarquait le connétable de Flandres et Gérard-la-Truie; une des plus grosses rançons était celle de Girard de Grimberg, taxée à deux mille livres, et l'on distinguait parmi ses plèges Baudoin de Créqui. Les chevaliers qui donnaient leur scell pour Eustache de Réu, dont la rançon s'élevait à trois mille livres, étaient tenus de payer

[1] Balluze, t. VII, Miscellan. p. 250.

la somme convenue dans les quarante jours, si Eustache combattait les hommes du roi ou de son fils Louis, s'il envahissait leurs terres, enfin s'il ne rendait pas justice toutes les fois qu'il en serait requis par le suzerain. Philippe avait exigé un rachat énorme pour Robert de Courtenay et de fortes cautions pour s'assurer de sa fidélité. Le comte de Saint-Pol répondait pour cinq cents marcs d'argent, le bouteillier de Forêts pour quatre cents, le comte de Dreux pour cinq cents, Mathieu de Montmorency pour trois cents, Guillaume des Barres pour trois cents, Pierre et Guy de Donjon chacun pour une même somme de deux cents marcs, Jean et Adam de Beaumont pour trois cents marcs, Baudoin de Corbeil et Simon de Poissi pour trois cents, le comte de Nevers pour mille marcs, le comte de Ferrière pour deux cents. Ainsi presque tout le baronnage de France donnait des gages pour ce noble captif, parent du roi de France et qui avait porté les armes contre son suserain.

Tels furent les évènemens qui suivirent la bataille de Bouvine : il peut être important de la juger maintenant dans ses résultats, soit par rapport à la situation de la monarchie avec les sou-

[1] Mss., n° 9852, Biblioth. royale; f° 33. Duchesne, script. rerum franc. t. v., p. 270. D. Brial. t. XVII, p. 105.

verainetés étrangères, soit dans les relations avec les grands vassaux.

On a indiqué quels étaient les desseins de la confédération. Elle avait deux buts bien distincts : le premier était celui d'une réformation féodale, produite par la dissolution de l'unité monarchique en France ; le second devait opérer un changement dans l'état de la propriété, et la faire passer encore une fois, comme au temps de Charles-Martel, des mains des clercs, dans celles des hommes d'armes.

Ainsi, ce n'était pas une de ces guerres comme nous avons eu à en raconter, où tout se terminait par des batailles et la cession de fiefs ou de cités ; il s'agissait d'un mouvement général, d'une conjuration contre les progrès d'un pouvoir nouveau qui effrayait les souverainetés voisines et les grands vassaux de la couronne. On remarquera que les sociétés, à quelque point de civilisation qu'elles soient parvenues, éprouvent cette même crise dans la transition d'une époque de liberté à celle d'un pouvoir absolu. Il se forme alors une ligue naturelle entre les individus en possession de leurs vieux droits d'indépendance contre le despotisme qui s'élève à leur détriment. Ce moment de crise passé, le despotisme prend possession paisible de ses conquêtes. On peut donc faire dater l'ère de la monarchie, de la bataille de Bouvine. Il y avait

eu jusqu'alors une marche ascendante vers la centralisation ; elle devait amener nécessairement une lutte violente, jusqu'à ce que les usurpations fussent sanctionnées par la victoire. Philippe demeura vainqueur, et la cause de l'unité monarchique se trouva décidée.

Les plans des confédérés étaient tous féodaux. C'était le pur système de la conquête germanique qu'ils voulaient ramener; un partage de terres, un suzerain élu par ses égaux, une invasion des bénéfices ecclésiastiques, en un mot, tout ce qui avait accompagné l'apparition des Francs austrasiens et neustriens dans les Gaules romaines. Que serait-il résulté d'une victoire en faveur des confédérés? le retour vers le gouvernement militaire et féodal, les lois de la tenure et de la suzeraineté élective dans une race nouvelle.

La bataille de Bouvine affermit donc le sceptre dans les mains de Philippe-Auguste, et le perpétua dans sa famille; il put transmettre une autorité consacrée par la victoire et fortifiée de l'affaiblissement même de toutes les résistances qui jusqu'alors s'étaient opposées à ses desseins; car tout n'avait été encore que tentatives, et ses efforts pour organiser un pouvoir central n'avaient produit que des résultats imparfaits. Il put dès ce moment les compléter.

Dans l'Empire, la bataille de Bouvine opéra

une véritable révolution. Après le terrible échec éprouvé par Othon, ce prince abandonné de tous ses amis se retira dans son duché héréditaire de Brunswick. Il renonça à la pourpre impériale, et ne songea plus à inquiéter la France ou à s'opposer aux droits de Frédéric II. Ainsi le formidable voisinage de l'Empire cessa d'être un sujet d'effroi pour Philippe-Auguste. Frédéric même occupé de ses projets sur l'Italie ne fit aucune tentative menaçante pour la monarchie des Capets.

Le roi Jean perdit à tout jamais ses fiefs de France. Jusqu'à ce moment il n'avait pas désespéré de reconquérir ses belles terres de Normandie, de l'Anjou et du Poitou; chaque année il quittait les rivages d'Angleterre et venait réveiller les souvenirs de sa cause sur ces territoires abandonnés à regret. La victoire de Bouvine le priva de tout espoir. Il allait bientôt avoir à se garder dans Londres même contre ces chevaliers français dont il se partageait d'avance les bons fiefs, et l'Angleterre, comme au temps de la conquête des Normands sous Guillaume, devait voir les terribles batailles des hommes du Continent. La guerre changeait ainsi de caractère. Philippe-Auguste n'avait plus à se défendre pour conserver, mais à combattre pour acquérir.

La Flandre était tombée dans une sujétion plus complète encore; la seigneurie médiate du comte

s'était, pour ainsi dire, effacée. Il gémissait captif dans une tourelle ; l'autorité de sa femme n'était que nominale. D'après le dernier traité, le plus grand nombre des châtelains de la Flandre avaient des rapports directs de féodalité avec le roi de France, qu'ils devaient servir même contre leur droit sire. Les fortifications des villes étaient condamnées à une entière destruction. Beaucoup de seigneurs flamands partageaient la captivité de leur comte. Rien n'était donc plus à craindre pour la monarchie sur cette frontière.

L'effet moral de ce grand évènement militaire sur la masse des petits vassaux fut peut-être plus décisif. Qu'auraient pu tenter les sires de quelques châtellenies isolées contre leur suzerain victorieux à Bouvine ? A partir de cette époque, la puissance royale put exécuter sans résistance ses projets de confiscation et de main-mise féodale sur la plupart des terres de sa suzeraineté. Le clergé fut reconnaissant et servit les idées absolues d'un roi dont les armes l'avaient défendu contre des réformateurs, qui se glorifiaient déjà de partager ses riches manoirs.

A toutes les époques, on a dû remarquer la tendance des clercs à exalter l'autorité royale, pourvu que cette autorité se proclamât elle-même fille soumise de la puissance ecclésiastique : l'Eglise marche toujours avec des idées de commandement, d'obéissance et de devoirs, et elle ne

peut que difficilement s'accommoder de ces autorités mixtes et pondérées, qui sont une heureuse réforme et une sorte de protestantisme en politique. Les prétentions de Philippe-Auguste furent soutenues par les clercs et les jurisconsultes; et, depuis la bataille de Bouvine, les textes de la Bible, les exemples puisés dans les royautés orientales de David, de Salomon et d'Assuérus, ne manquèrent pas pour soutenir les desseins absolus du roi de France.

Il y a un fait remarquable dans l'histoire de notre France, c'est cette suite de coalitions formées contre elle, pour en démembrer le territoire, et dont elle est toujours sortie, sinon victorieuse, au moins forte et grande. Il faut qu'il y ait dans notre agglomération politique quelque chose d'admirablement combiné pour secouer toutes ces invasions étrangères qui n'ont pu jamais se consolider; quoique les ambitions ne manquassent pas sans doute pour les rendre durables. La bataille de Bouvine ne se donna qu'à vingt lieues du champ funèbre où le grand capitaine de notre âge lutta une dernière fois pour les glorieuses destinées de l'empire contre une autre coalition si souvent vaincue [1]. Quels souvenirs! quel rapprochement!

[1] La bataille de Bouvine est du 27 juillet 1214, celle de Waterloo est du 18 juin 1815, six siècles après et pour ainsi dire jour pour jour!

CHAPITRE XVII.

Préparatifs de la croisade de Louis de France contre les Albigeois. — Situation de la Langue-doc depuis les conquêtes de Montfort. — Réclamations de Philippe-Auguste. — Du roi d'Aragon. — Le pape suspend la croisade. — Concile de Lavaur. — Appel de sa décision. — Prise d'armes du roi d'Aragon, des comtes de Toulouse, de Cominges et de Foix. — Soulèvement de la Provence. — Siége de Muret. — Grande défaite des Provençaux. — Cause de la perte de la bataille de Muret. — Soumission de la Langue-doc. — Alliance de Montfort. — Cession du comté de Toulouse par Raymond à son fils. — Concile de Montpellier. — Le sire de Montfort proclamé seigneur de la Langue-doc. — Confirmation du pape. — Départ de Louis pour la croisade des Albigeois. — Louis dans la Langue-doc. — Séjour à Toulouse. — Concile de Latran. — Décret du concile. — État féodal de la Langue-doc. — Montfort est admis à l'hommage, comme comte de Toulouse, par Philippe-Auguste.

1213—1216.

Au retour de l'expédition contre le roi d'Angleterre dans le Poitou, le prince Louis de France

résolut d'accomplir un vœu de piété et de chevalerie, qu'il avait fait depuis quelques années. Lorsque la croisade contre les Albigeois fut prêchée dans les domaines du roi, Louis voulut suivre les barons qui prenaient la croix. Il en avait hautement témoigné le désir. Jeune et brillant chevalier, il cherchait partout des expéditions périlleuses, sans voir autre chose que de grands coups de lances à donner. Philippe, son père, n'avait point encouragé cette résolution; on disait qu'il craignait de perdre un fils unique, et peut-être aussi était-il prudent, avant que le suzerain prît parti dans cette guerre, de savoir ce qu'il en adviendrait. Cependant au printemps de l'année 1213 [1], Philippe avait octroyé licence à Louis d'accomplir son pélerinage, mais les représentations des envoyés du roi Pierre d'Aragon en faveur du comte de Toulouse, les menaces de la ligue de Bouvine, retardèrent le pieux voyage pour la Provence.

Ce ne fut que l'année suivante, lorsque le triomphe du roi de France et la retraite des Anglais eurent délivré le territoire féodal, que Louis put se mettre en route avec ses preux compagnons.

La Langue-doc avait encore éprouvé bien des vicissitudes depuis la conquête des croisés. On a

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 68.

vu que Montfort s'était hâté de régler l'ordre des fiefs et l'organisation politique au profit de la nouvelle race qui s'établissait dans les beaux castels de Provence. Les comtes dépossédés recoururent à l'intervention du roi d'Aragon, pour réclamer les droits et les terres dont ils venaient d'être dépouillés. Pierre était suzerain de plusieurs fiefs dont les comtes de Toulouse, de Cominges et de Foix, et le vicomte de Béarn, avaient été possesseurs, et cette qualité de seigneur supérieur donnait un juste titre à sa réclamation. Il s'adressa au pape Innocent III. L'émotion causée par les violences du comte de Montfort était si grande, les excès commis par les croisés dans la Langue-doc avaient causé une si vive indignation, que le pontife crut devoir écrire au légat et au nouveau possesseur de ces terres : Vous archevêque de Narbonne, et vous Simon comte de Montfort [1], ayant conduit l'armée de croisés dans les domaines du comte de Toulouse, vous ne vous êtes pas contentés d'envahir les lieux où il y avait des hérétiques, mais vous vous êtes emparés de ceux où il n'y avait aucun soupçon d'hérésie. Vous avez usurpé le bien d'autrui avec tant d'avidité et si peu de ménagemens, qu'à peine de tous les domaines du comte lui reste-t-il la ville de Toulouse et le château de

[1] Innocent III, liv. xv, epist. 212.

Montauban. Vous avez pris le pays que Richard, roi d'Angleterre, avait donné à sa sœur, les terres de Foix, de Cominges et du Béarn, et vous faites prêter par les vassaux serment d'allégeance à d'autres qu'aux seigneurs légitimes. Au reste, comme l'affaire est difficile, on doit y procéder avec beaucoup d'attention; c'est pourquoi nous vous ordonnons de rassembler un concile dans un lieu commode et assuré; et là vous convoquerez tous les archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, consuls et autres, et après avoir pris leur avis vous nous l'enverrez afin de statuer ce que nous croirons convenable [1]. » Et ensuite de ces lettres, le pape suspendit sa bulle de croisade et les priviléges qu'il avait concédés, parce qu'il ne fallait pas abuser davantage du peuple chrétien par les indulgences que le Saint-Siége avait accordées à ceux qui portaient les armes contre les hérétiques.

Ce fut à Lavaur que se rassembla le concile dont Innocent avait ordonné la convocation. Il fut présidé par les archevêques de Narbonne et de Bordeaux. Le roi d'Aragon vint y réclamer les terres des comtes de Toulouse, de Foix, de Cominges et du vicomte de Béarn; on lui répondit qu'il fallait les demander par écrit. Pierre exposa ses droits fort brièvement : « Je Pierre, par la grâce de Dieu roi d'Aragon, supplie humblement

[1] *Ibid.*, epist. 213.

les prélats du concile, de rendre au comte de Toulouse les fiefs qu'on lui a enlevés; ce comte fera les satisfactions personnelles que vous jugerez convenable. Que si l'église croit ne point devoir accueillir la réclamation du père, qu'elle l'accorde au moins à son fils; Raymond ira servir contre les Sarrasins d'Espagne, ou dans la Palestine. Le comte de Comminges n'a point défendu les hérétiques; il s'est borné à répondre à l'appel féodal du comte de Toulouse, son cousin et son seigneur. Je sollicite donc qu'on lui restitue ses domaines. Je les revendique aussi pour mon loyal cousin et vassal le comte de Foix, ainsi que pour le vicomte de Béarn. J'implore et votre justice et votre miséricorde [1]. »

Voici ce qui fut répondu par le concile, quant à ce qui touchait le comte de Toulouse : « Ce comte a fait plusieurs sermens d'expulser les hérétiques et il n'en a tenu aucun. Il a maintenu les *routiers*, les grandes compagnies, à l'aide desquels il a donné la mort à plus de mille croisés francs; il a chassé l'évêque d'Agen, pillé les abbés de Moissac et de Montauban; enfin, depuis si longtemps il est réputé fauteur d'hérésie, que cette opinion doit être considérée comme une vérité [2].

[1] Ce mémoire est daté du 16 janvier 1213.

[2] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 66; et Epistol. Innocent., liv. 16, ep. 33.

» Pour le comte de Cominges, il s'est associé avec les Albigeois maudits de Dieu, malgré son serment de ne plus les hanter. Raymond assure que c'est ce comte qui l'a poussé dans l'erreur, et qu'il est ainsi l'auteur de tous les maux qui s'en sont suivis. Qu'il soit d'abord absous; puis l'Église ne se refusera pas à rendre toute justice.

» Le comte de Foix est le plus zélé protecteur de l'hérésie, et ceux-là qui la favorisent sont aussi coupables que les hérétiques eux-mêmes. A peine le légat lui a-t-il fait grâce, qu'il a massacré les catholiques allant en toute simplicité de cœur au siége de Lavaur. Cependant, comme pour le comte de Cominges, s'il se purge aux yeux de l'église, justice lui sera faite.

» Quant à Gaston de Béarn, n'est-il pas un des grands persécuteurs de la foi? Il est accouru au siége de Castelnaudary sous la bannière du comte de Toulouse; il a protégé dans ses domaines le meurtrier du saint légat Pierre de Castelnau. N'est-il pas aussi entré dans la cathédrale d'Oleron, avec ses routiers et pillards, où il a fait violence aux clercs? Qu'il se purge d'abord, puis toute justice sera rendue [1]. »

Les réponses du concile donnaient ainsi gain de

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 66. Epist Innocent. III, liv. 16, ep. 39.

cause à Simon de Montfort et à la race franque. Le roi d'Aragon crut devoir en appeler au pape ; car, indépendamment des sentimens que lui inspirait sa parenté avec les anciens possesseurs du sol, il craignait le voisinage de ces valeureux enfans du nord pour ses propres domaines. Une confédération secrète s'organisa : le roi d'Aragon, les comtes de Toulouse, de Cominges et de Foix, les chevaliers, bourgeois de Toulouse et de Carcassonne, jurèrent d'obtenir justice, par la douceur ou par la force, et de ne se séparer qu'après avoir conquis la restitution de leurs terres et de leurs anciennes seigneuries.

Le clergé catholique s'agitait toujours pour la cause des Francs ; non-seulement le concile de Lavaur frappait la vieille race féodale des seigneurs de la Langue-doc, mais tous les évêques et abbés territoriaux, dans leurs lettres au pape, foudroyaient les Provençaux et particulièrement les Toulousains. « Si on ne détruit pas entièrement Toulouse comme un membre pourri, disaient-ils, elle infectera tout le voisinage, et fera revivre l'erreur dans tous les endroits d'où on l'a chassée ; armez-vous, seigneur, du zèle de Phinée ; anéantissez cette ville avec tous les infâmes qu'elle contient, comme Dieu a fait pour Sodome et Gomorrhe ; que si le tyran Toulousain (le comte Raymond) ou même son fils, pouvait lever la tête,

qu'on lui a déjà écrasée et qu'il faut lui fouler encore plus fortement, il ferait des ravages affreux[1]. »

Si les clercs poursuivaient ainsi leur ancien comte et la population du sol, ils proclamaient Montfort le héros, le Machabée, le vengeur de la cause catholique; les souvenirs de la Bible, les exemples du Vieux-Testament qui peuvent tout justifier, le meurtre, l'usurpation, les excès des rois, comme ceux des prêtres et du peuple, étaient invoqués au profit de la conquête. Le comte venait de recevoir quelques hommes de la race des Francs et s'était précipité dans le territoire de Toulouse; tous les petits châteaux qui couvraient cette grande cité furent rasés, et ces chevaliers pillards détruisirent les blés et les vignes jusqu'à deux lieues aux environs, ce qui causa un grand préjudice aux bourgeois[2]. Les clercs voulaient à toute force perpétuer la famille des conquérans dans la Langue-doc; ils insistèrent auprès de Montfort pour qu'il donnât au jeune Amaury, son fils, quelques concessions de fiefs dans la Languedoc, afin qu'on pût ainsi s'habituer de bonne heure à le reconnaître pour suzerain. Le jour de de la fête de saint Jean-Baptiste (1213), une grande

[1] Voyez dans le registre des lettres d'Innocent III, lib. 16, epist. 39 et 40.

[2] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 69; et Guill. de Puy-Laurens, c. 20.

tente fut dressée hors de la ville de Castelnaudary. Simon de Montfort, assisté de son frère Amaury, en présence d'une noble assemblée, reçut son fils chevalier. Il fut conduit à l'autel par son père revêtu du manteau féodal des comtes provençaux, et par sa mère en ses plus beaux atours. L'évêque d'Orléans lui donna le ceinturon de chevalier et Simon lui concéda en fief toutes les terres de la Gascogne qu'il avait conquises [1]. Ainsi l'union la plus parfaite régnait entre les clercs et les nouveaux possesseurs du sol, afin d'éteindre les droits de la race proscrite.

La réponse tout à la fois insolente et évasive de concile de Lavaur, les efforts concertés entre le clergé et les Francs pour assurer leur paisible domination, excitèrent une indignation générale parmi les Provençaux. Ils avaient promis un dernier effort pour faire triompher la cause nationale. La prise d'armes s'étendit à toute la population, même au-delà des Pyrénées. Le roi d'Aragon, ayant déclaré qu'il embrassait les intérêts de ses nobles vassaux, se mit à la tête des Catalans et des braves aventuriers de l'Aragon, et vint joindre les comtes de Foix, de Toulouse et de Comminges, avec plus de mille lances [2]. Les Provençaux se croyaient

[1] *Ibid.*

[2] « Lo rei d'Arago ausit dire la persécution que lodit

sûrs du triomphe; ils résolurent d'assiéger la petite châtellenie de Muret, dépendante du comté de Cominges; ils s'étaient réunis devant ses tours élevées, lorsque les hommes d'armes vinrent annoncer qu'on voyait s'avancer dans la plaine les couleurs de Simon de Montfort.

Ce comte était parti en toute hâte, prévenu que les gens de Muret se trouvaient menacés d'un siége. Il n'avait qu'un petit corps de lances, et sa femme toute préoccupée d'un songe où le nouveau sire de la Langue-doc lui était apparu, foulé aux pieds des chevaux, avait voulu vainement le retenir : « Allons, lui dit le comte, laisse donc cet art de devins aux Espagnols et aux légers Provençaux. » Toute sa petite troupe se composait de Francs, et le corps principal était commandé par le sire de Corbeil. Les clercs du pays fournirent à Simon tout ce qui pouvait lui être nécessaire; il s'arrêta dans l'église de Bolbone; le prieur, qui avait nom Maurice, lui dit : « Sire comte, au nom du ciel, n'allez pas avec un aussi faible nombre de lances contre l'armée si formidable du roi d'Aragon. » Montfort, d'un ton d'inspiré, répondit : « Maître Maurice, lisez cette lettre et jugez. » Elle était du

conte de Montfort fasié al dit cunte Ramond, et adunc per li venir donar secours, fec mettre à point et armar mille cavaliers. » Chron. provençale. — Preuves de l'hist. du Languedoc, de D. Vaissete, t. III, p. 51.

roi d'Aragon et adressée à une noble dame, femme d'un châtelain de Toulouse; le monarque chevalier disait : « C'est pour l'amour de toi que je vais chasser les Francs de notre pays. — Eh bien, maître Maurice, continua Simon, je ne crois pas possible que le roi d'Aragon renverse l'armée de Dieu au profit d'une femme.—C'est vrai, répondit le prieur [1]. »

Après avoir fait ses prières dans l'église de Bolbone et s'être très-dévotement confessée, l'armée des Francs s'avança vers Muret, où elle entra sans résistance de la part des Provençaux [2]. La bataille était imminente, mais les évêques qui avaient peur que les résultats ne tournassent pas à leur avantage voulurent négocier. Ils demandèrent un sauf conduit au roi d'Aragon. « Oh non, répondit le roi, pour quatre ribauds que ces évêques ont amenés avec eux, ce n'est pas la peine de leur accorder une conférence [3]. »

[1] Guill. de Puy-Laurens, chap. 20.

[2] « Losquals estendards et ensenhas eran del conte de Montfort, loqual venia en una bella compania et armada por secore les assiegeats de Muret, loqual conte de Montfort passet sur le pont an totes sas gens, et per le mercadar din la villa est intra sans déguna contradiction d'hommes vivans. » Chroniq. provençale des comtes de Toulouse, D. Vaissete, col. 53, t. III.

[3] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 69 et suiv.

Le 12 septembre, Simon entendit la messe au castel de Muret. « Nous n'avançons rien par les négociations, dit-il aux évêques, vous voyez qu'il faut combattre. » On se prépara par force indulgences et de foudroyantes excommunications contre les hérétiques albigeois. La troupe de Montfort ne se composait que d'environ mille lances, tant chevaliers que sergens d'armes; toutes étaient de France, sous la conduite de Guy de Montfort, Guillaume des Barres, que l'on trouvait partout où s'offraient de périlleuses aventures, Alain de Rouci, le vicomte de Corbeil, Bouchard de Marli ou de Montmorency [1]. Les Provençaux comptaient avec indignation dans cette bataille, Baudouin, frère du comte de Toulouse. L'ambition, le dépit, l'avaient jeté dans les rangs des ennemis de la Langue-doc. Le jour du combat, Folquet, évêque de Toulouse, la mitre en tête, revêtu de ses habits pontificaux, promena dans le camp un petit morceau de ce qu'on croyait alors le bois de la vraie croix. Comme cette procession restait un peu trop

[1] Le nombre de chevaliers français, sous les ordres de Montfort, indiqué par les chroniqueurs, diffère un peu. Pierre de Vaulx-Cernay compte 800 hommes, tant chevaliers que sergens à cheval; Rigord donne à Montfort 270 chevaliers et 500 écuyers; Guill.-le-Breton, 240 chevaliers et 70 écuyers. (Voy. D. Vaissete, note 17, t. III de son Hist. du Languedoc.)

long-temps à défiler, l'évêque de Cominges, qui était guerroyant, craignant qu'elle ne ralentît l'ardeur de l'armée, s'écria : « Allez sans plus tarder, je vous suis témoin qu'au jugement dernier, je serai caution de tous ceux qui mourront dans ce combat. » Les Francs grossiers se firent répéter plusieurs fois cette promesse qui leur plaisait fort, car ils n'avaient pas mal de gros péchés à confesser ; puis ils sortirent en ordre de bataille [1]. On voyait mêlé parmi eux, le fameux Dominique; mais il n'avait point encore acquis son effrayante célébrité cléricale.

L'armée des Provençaux offrait un spectacle gai et dissolu; l'amour du plaisir et de la joie dominait même l'esprit des batailles. « La veille du combat, dit le fils du roi d'Aragon dans une chronique écrite de sa main, mon père avait couché avec une de ses mies, et il était si fatigué, que lorsqu'il assista à la messe avant le combat, il ne put rester debout pendant l'évangile ; il fut obligé de s'asseoir [2]. » On n'entendait dans le camp des Provençaux, que rires et joyeuses paroles. En sortant de Muret, le cheval du comte de Montfort

[1] Præclar. Franc. facin. apud Catel. Mémoire sur les comtes de Toulouse, p. 116.

[2] Chroniq. Comm. del rey en Jacme, c. 8. L'authenticité en est attestée par D. Vaissete, Hist. du Languedoc, t. III, p. 253.

se cabra et recula; alors, éclatèrent parmi les gens de la Langue-doc toute sorte de moqueries et de grandes huées. Simon reprit les rênes de son coursier, et s'écria d'une voix sombre et sévère : « Vous vous moquez de moi maintenant par vos clameurs, mais j'espère avec l'aide de Dieu rire de vous, jusqu'aux portes de Toulouse [1]. »

Montfort rangea ses Français en bataille, dans une petite plaine en-dehors de Muret. Il les partagea en trois corps, et se plaça à l'arrière-garde pour donner avec force au moment du danger; car, dans ce combat, il s'agissait d'assurer la domination française sur la Langue-doc, ou de perdre toutes les grandes conquêtes jusqu'ici obtenues.

Les Provençaux délibérèrent sur ce qu'ils avaient à faire. L'avis du comte de Toulouse était d'attendre les Français dans le camp; ce ne fut point celui de l'ardent roi d'Aragon; il avait promis à sa noble châtelaine de chasser les oppresseurs de la Provence, et il voulait tenir son dire sans retard; on adopta ce dernier avis. Deux mille lances de chevalerie sortirent donc du camp; on y laissa tous les gens de pied, composés des bourgeois de Toulouse et des villes environnantes, qui

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, *ibid.*, et Guill. de Puy-Laurens, *ibid.*

n'étaient pas très aguerris. Le comte de Foix commandait une troupe de Catalans ; le roi d'Aragon était au milieu de la bataille ; Raymond de Toulouse conduisait l'arrière-garde. Il y avait un peu de confusion dans les rangs ; on poussait de toute part les cris d'armes, d'Aragon, Toulouse, Foix, Cominges, sans savoir précisément à quel seigneur on appartenait [1].

Le comte de Montfort défila sous les murailles de Muret, dans un ordre extrêmement serré. Il semblait vouloir éviter le combat, et préparer une retraite, lorsque tout à coup il se précipite la lance en arrêt contre l'avant-garde des Catalans, et la force de se replier sur le corps de chevaliers où s'était placé le roi Pierre d'Aragon. Il parait qu'on avait fait une conjuration et serment parmi les Français de se défaire de ce prince protecteur de l'hérésie ; on croyait qu'une fois mort, la victoire serait facile. Partout où se trouvaient ses couleurs royales, les chevaliers de France s'élançaient avec intrépidité. Or, voici ce qu'il advint : en commençant le combat et par les conseils de ses fidèles qui savaient la conjuration, le roi d'Aragon avait échangé ses armes et ses couleurs contre celles d'un de ses chevaliers, afin qu'on ne pût le recon-

[1] « Cridant Arago, les autras Tolosa, Foix, Cumenges, et san tenir ordre ne regla. » Chroniq. provençale.

naître, et ce noble vassal, par dévoûment, s'était ainsi exposé à la mort. Lorsque les Francs s'avancèrent sur le corps de bataille, pour chercher Pierre d'Aragon, ils y furent trompés. Alain de Rouci courut la lance en arrêt contre le chevalier royalement caparaconné; mais ayant trouvé une faible résistance, il s'écria : « Amis, ce n'est pas le roi, car il est meilleur jouteur. » Pierre qui n'était pas bien loin, entendant ce propos, piqua son coursier, vint tout au devant d'Alain, et découvrant sa visière, dit d'une voix forte : « Vraiment ce n'est pas lui, mais le voici. » D'un coup de lance, il désarçonne le baron de France, et se jette au plus fort de la mêlée. Lorsqu'on connut, dans les rangs des hommes du comte de Montfort, que le roi d'Aragon était parmi eux, tous leurs efforts furent dirigés contre lui [1]. Ce vaillant prince se défendait à outrance, renversait chevaliers et chevaux de droite et de gauche, mais les Français ne lui laissaient aucun répit [2]. Après plus de deux heures de combat, il succomba atteint de plusieurs coups d'épées. Autour de lui, étaient aussi gisans,

[1] Guill. de Puy-Laurens, *ibid.*

[2] Le chroniqueur provençal dit que le malheureux roi appelait à tue-tête à son secours. « Loqual Rey, quand a vista lo grand tuaria et desconfiture que l'on fasia de sas gens, il se metut à cridar tant que pogut : *Arago, Arago.* » Chroniq. p. 58.

les fidèles qui l'avaient défendu jusques à la mort. Alors, le gonfanon d'Aragon s'abaissa, et ce fut un triste signal pour l'armée des Provençaux.

Le comte de Montfort était au plus épais de la mêlée, frappant d'estoc et de taille; il venait d'être blessé au côté droit, et son étrier s'était brisé par l'effort qu'il avait fait pour se parer; le comte chancela sur son cheval de bataille : un autre Provençal fond sur lui et le frappe à la tête; mais, sans se déconcerter, Simon lui donne de son gantelet sous le menton, lui brise les dents, puis le jette sur le carreau [1]. Reprenant toutes ses forces, il refoule devant lui les rangs entiers des Provençaux qui, apprenant la mort de Pierre d'Aragon, s'étaient mis en pleine déroute. Les comtes de Foix, de Toulouse et de Cominges ne purent arrêter les fuyards et imitèrent leur exemple. Il ne restait plus que les bourgeois de Toulouse qui s'étaient mis à couvert dans les retranchemens. Comme ils croyaient à la victoire de leurs seigneurs, ils avaient fait une tentative sur Muret, et repoussé toutes les propositions de soumission et d'arrangement que leur avait envoyées Folquet leur évêque, dont ils ne cessaient de se moquer. Lorsqu'ils apprirent que tout était fini pour eux, les pauvres bourgeois se jetèrent dans des barques

[1] Guillaume de Puy-Laurens, *ibid.*

sur la Garonne, et se sauvèrent en toute hâte vers leur ville. Si l'on en croit Guillaume-le-Breton, Simon ne perdit dans cette bataille, chose presque incroyable! qu'un seul chevalier et huit autres croisés, simples sergens [1]. Les Provençaux, en y comprenant les citoyens de Toulouse et les gens de pied, eurent quinze à vingt mille hommes tués [2].

Ainsi venait de se décider la cause de la Provence. Tous les castels furent en deuil, car l'esprit national y était porté à son dernier degré d'exaltation. On ne comptait, en effet, dans les rangs du comte de Montfort, que deux hommes de la Langue-doc; l'un était le comte Baudoin de Toulouse, frère de Raymond, l'autre le poète Perdigon, qui célébra la victoire des Français. Perdigon était fils d'un pêcheur du bourg de l'Esperou dans le Gévaudan. Comme il savait très-bien habler et jouer du violon, il se fit jongleur et ménestrel [3]; il s'attacha d'abord au dauphin d'Auvergne, dont il reçut maintes terres et

[1] Guill.-le-Breton, *De gest. Philipp.-Augusti* ad ann. 1213. C'est l'histoire en prose de cet auteur. D. Vaissete a mal à propos cité Rigord, dont la chronique ne va pas jusqu'à cette époque.

[2] Note 17, de D. Vaissete, Hist du Languedoc, t. III. Elle est consacrée à la bataille de Muret

[3] MSS. du roi, n° 7698.

maints offices en fiefs, puis il suivit l'évêque Folquet et l'abbé de Citeaux à Rome pour engager le pape à publier la croisade contre le comte Raymond, et solliciter la destruction de Toulouse, du Quercy, du pays de Béziers et de l'Albigeois : on le vit chanter et même prêcher publiquement cette croisade; après la bataille de Muret il fit un poème sur la grande victoire des catholiques et la mort du roi Pierre. Les Provençaux furent tellement indignés de cette conduite, que le jongleur tomba dans la complète disgrace du dauphin d'Auvergne, qui le priva de ses terres et de ses honneurs. Perdigon fut obligé de se faire moine, et il prit l'habit de religieux dans l'abbaye d'Aiguebelle de l'ordre de Citeaux. Il ne put reparaître aux cours plénières de Provence [1]. Un plus triste sort attendait l'autre transfuge, le comte Baudoin de Toulouse, frère de Raymond.

L'effet moral de la victoire de Muret pour la conquête de la Langue-doc fut toutefois prodigieux. Les habitans de Toulouse offrirent de se soumettre au comte de Montfort et de saluer la domination catholique. Pons de Montlaur, Aymard de Poitiers, comte de Valentinois, lui firent aussi hommage; Amaury, fils de Simon, épousa

[1] Nostradamus, Hist. des poètes provençaux, p. 123 et suiv.; et Baluze-Auvergne, t. II, p. 253.

Béatrix, fille du dauphin du Viennois et de la dame de Sabran-Castelard, héritière de toutes leurs terres [1]. Ainsi, tout semblait concourir à consolider la domination des Francs dans les provinces méridionales.

Cependant, comme il arrive toujours dans les guerres nationales, tous les germes de résistance n'étaient point éteints. Le comte de Montfort avait retenu auprès de lui l'héritier, encore enfant, du roi d'Aragon. Les braves Catalans et les Aragonais demandèrent leur jeune roi les armes à la main. Ils s'avancèrent jusqu'à Béziers [2]. Simon fut obligé de céder aux vaillans chefs de ces martiales populations, Nugnez Sanche, fils du comte de Roussillon, Guillaume de Montcade, et Guillaume de Cardonne. Leur roi leur fut rendu [3]. En même temps les routiers, voleurs et pillards de grand chemin, toujours dévoués à l'hérésie et à la Provence, surprenaient le comte Baudoin, qui avait lâchement trahi la cause de sa race pour quelque fief. Ils le livrèrent à son frère Raymond, et tant l'indignation fut grande parmi les Provençaux, que, du jugement de la cour du comte de Foix, Baudoin fut condamné à la mort pour félonie.

[1] Hist. généalogique des grands officiers, t. I, p. 564; et mss. Colbert, n° 2275.

[2] Chroniq. Comment. del rey en Jacme, chap. 9.

[3] Zurita, Annal d'Arag., liv. II, ch. 66 et seq.

Quelques mois plus tard le vicomte de Narbonne refoulait jusqu'à Béziers Montfort et ses Français [1].

Dans cette confusion, plusieurs villes de la Langue-doc s'érigeaient en république, ce qui n'était, à vrai dire, qu'un retour à leurs anciens priviléges municipaux. Montpellier proclama ses libertés au mois d'avril 1214, et se mit, pour leur conservation, sous la tutelle de Philippe-Auguste. Ce roi devait en protéger les habitans comme ses autres bourgeois, pendant cinq ans, depuis la fête de Pâques; il leur assurait la propriété de la ville et de ses châteaux; il promettait de les défendre contre les prétentions du jeune roi d'Aragon; « mais s'il arrive, est-il dit dans la charte, que Robert de Courçon, maintenant légat en France, enjoigne à Louis, fils aîné du roi, de soumettre la ville de Montpellier au nom des croisés français, Philippe se trouvera entièrement dégagé de la protection qu'il accorde actuellement aux bourgeois [2]. » Par ce moyen le roi se réservait de modifier la forme du gouvernement de Montpellier, au cas où la conquête ferait tomber cette cité aux mains de Louis et des Français. Pierre de Bénévent était alors légat dans la Langue-doc. C'était un de

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 75; Guill. de Puy-Laurens, chap. 23.

[2] MSS. Colbert, n° 2669.

ces cardinaux sans conscience, vendu à la cause de Montfort. Il parut d'abord favorable à la vieille race des seigneurs provençaux [1]. Il les réconcilia tous avec l'église, sans excepter même le comte de Toulouse [2]; mais c'était pour donner le temps à de nombreux pélerins francs, convoqués par la prédication d'une nouvelle croisade, d'arriver dans la terre des hérétiques.

« O pieuse fraude! ô piété frauduleuse du légat! » s'écrie dans son enthousiasme Pierre de Vaulx-Cernay : il amusait ainsi les ennemis de la foi, et le comte de Montfort put passer par cet heureux subterfuge dans le Quercy et l'Agenois, avec les hommes qui étaient venus de France sous la bannière du vicomte de Châteaudun [3]. Les croisés soumirent ces provinces, et le légat en fit don à Montfort pour les tenir en fief du pape. Celui-ci reçut l'hommage du comté de Rodez; le vicomte de Nîmes et d'Agde lui céda aussi ces deux seigneuries en toute propriété.

Rien ne manquait plus à Montfort qu'une sen-

[1] Catel, Mémoires sur les comtes de Toulouse, p. 300 et suiv.

[2] Toutes les villes de la Langue-doc, Toulouse, Narbonne, furent réconciliées avec l'Église. L'abjuration des comtes se trouve au trésor des chartes de Toulouse, sac 5, n° 52.

[3] Pierre de Vaulx-Cernay, ch. 78.

tence qui, en dépouillant le comte de Toulouse et les autres anciens possesseurs de la Langue-doc, lui donnerait enfin la pleine et légale domination sur les terres conquises. Le cardinal Robert de Courçon, de son propre mouvement, convoqua un concile dont le motif apparent était d'examiner les questions d'hérésie [1], mais dont le seul objet était de déférer, selon le droit, la seigneurie du sol au comte de Montfort.

Le concile se réunit à Montpellier : il se composait des archevêques de Bourges, Narbonne, Auch, Bordeaux, auxquels s'étaient joints les évêques, les abbés mitrés de ces provinces ecclésiastiques. Le comte de Montfort aurait bien désiré entrer dans la ville, mais les bourgeois ne voulurent point le permettre. Cela n'empêcha pas que le comte n'eût de fréquentes conférences avec les clercs dans la maison des Templiers, où il s'était établi, et située en dehors des murs. Enfin le concile prononça. Ses premiers canons avaient pour objet la réforme des mœurs cléricales dans la Langue-doc, l'abolition des péages, et particulièrement l'extermination des hérétiques, qu'on devait poursuivre de toutes les manières, par les prédications et par

[1] Baluze, *Concil. Narbonens. provinc.*, p. 38 et seq. Pierre de Vaulx-Cernay, ch. 80.

[2] Pierre de Vaulx-Cernay, ch. 80. Baluze, *ibid.*

le feu; lorsque ces articles furent arrêtés, les conférences devinrent plus actives et plus fréquentes entre Simon de Montfort et les prélats, de sorte qu'on pouvait dire qu'il était l'ame du concile. Un jour même, par fraude et trompant la vigilance des bourgeois, on introduisit le comte dans l'assemblée qui se tenait en l'église de Notre-Dame. Lorsque les citoyens l'apprirent, ils coururent aux armes, entourèrent le chœur et voulaient s'emparer du comte pour lui faire un mauvais parti; Simon fut obligé de se sauver par un chemin dérobé, et les bourgeois furieux ne purent le joindre. Les prélats se rassemblèrent ensuite pour statuer sur l'état politique de la Langue-doc. Le cardinal de Courçon, entièrement dévoué aux intérêts de Montfort, posa la question en ces termes : « Je vous conjure, par le jugement de Dieu et par l'obéissance que vous devez au siége romain, de me donner, sans aucun respect humain, un fidèle conseil, suivant vos lumières, touchant celui à qui, pour l'honneur de l'Église, pour la paix du pays, et pour le purger entièrement de l'hérésie, il convient de donner la ville de Toulouse que le comte Raymond a possédée, et tous les autres domaines que l'armée des croisés a conquis. »

Les évêques répondirent : « Seigneur légat, accordez-nous quelques instans pour délibérer; » puis s'étant tournés vers les abbés et les clercs

présens au concile pour prendre leurs avis, les prélats écrivirent, chacun sur un bulletin séparé : « Nous choisissons Simon de Montfort comme prince et monarque de tout le pays. » Cette décision ainsi arrêtée en dehors de toutes les règles féodales, ils supplièrent le cardinal de donner l'investiture des domaines concédés au comte de Montfort, celui-ci répondit : « Mes pouvoirs ne vont pas jusque-là ; adressez-vous au pape sur ce point, et je ne doute pas qu'il ne ratifie la sentence des évêques [1]. » En effet, le concile supplia le pontife dans des lettres pressantes de reconnaître Montfort pour seigneur du pays. Provisoirement l'église mit la main sur toutes les cités du comte Raymond. L'évêque Folquet rentra dans Toulouse dont il avait été expulsé et demanda douze otages pris parmi les capitouls. Le pauvre fils de ces comtes de Saint-Gilles, jadis si puissans, fut obligé de quitter le palais de ses ancêtres et d'habiter avec sa mère [2], la maison d'un bourgeois dans sa petite tourelle. Son sénéchal, pour expier son patriotisme, se voua au service des pauvres malades ; enfin après s'être assurés des

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, *ibid.*

[2] Toutefois un acte de cette année 1215, émané des consuls de Toulouse, porte encore la suscription : *Raymond, comte de Toulouse.* Catel, Mémoire sur les comtes de Toulouse, p. 302.

châtellenies dans le pays, les clercs déclarèrent que tous les chevaliers dont les biens avaient été confisqués [1] durant la croisade pourraient aller en la province, mais sans jamais entrer dans une ville murée. Ils devaient toujours marcher sans armes, montés sur de mauvais roussins, sorte de déshonneur de chevalerie, et ne porter qu'un éperon. Un grand nombre de nobles habitans quittèrent la terre de la Langue-doc pour ne pas subir ces affronts.

Le troubadour Raymond de Miraval, sire de Carcassel, a déploré la triste situation de la Langue-doc à cette époque. Le noble poète avait conquis l'amitié du comte Raymond de Toulouse, et habitait sa cour. Dans les fêtes et les cours plénières, Miraval obtenait l'amour de toutes les dames et s'obstinait cependant à requérir merci de la châtelaine de Penautier, femme du seigneur de Cabaret, jeune, belle, savante, et qui était aimée également du comte de Foix, d'Olivier de Saissac, de Roger de Mirepoix, d'Aimeri de Montréal; le comte de Foix fut préféré; le troubadour, pour se consoler, passa dans les bras de la femme du vicomte de Minerve et d'Adelaïde de Boisellon; Adelaïde le trahit encore pour le roi d'Ara-

[1] Faidita. Ce mot vient peut-être de *fraed* (amende, composition), dans la langue franque.

gon; et notre pauvre chanteur s'en vint jouter d'amour avec Ermengarde de Castres, surnommée la belle Albigeoise, et qui lui fut aussi infidèle pour Olivier de Saissac. Lorsque les croisés eurent enlevé la plupart des châteaux au vieux comte Raymond, Miraval suspendit ses gaies chansons; rien ne pouvait plus l'inspirer à la vue de cette désolation qui frappait la Langue-doc. Il reprit un moment sa vie joyeuse, lorsque le roi d'Aragon vint au secours du comte de Toulouse, avec ses braves Catalans; mais la bataille de Muret ayant déçu toutes ses espérances, le troubadour devint encore silencieux, et s'enfuit de sa patrie, livrée aux barbares et aux maudits clercs [1].

C'était dans ce moment qu'arrivait le prince Louis de France.

Il était parti de sa noble cour de Paris dans le premier jour d'avril, et il séjourna pendant les fêtes de Pâques, 19 de ce mois, à Lyon, alors rendez-vous habituel des croisés francs. Le prince était suivi de Philippe, évêque de Beauvais, son cousin, du comte de Saint-Pol, de Gauthier comte de Ponthieu, de Robert de Sens et d'Alençon, de Guichard de Beauvais, de Mathieu de Montmorency, du vicomte de Melun et d'un grand nombre de chevaliers français [2].

[1] Nostradamus, Poètes Provençaux, p. 60.
[2] Pierre de Vaulx-Cernay, ch. 80.

Lorsque Montfort apprit que le fils de son suzerain s'avançait vers la Langue-doc, il partit de Toulouse et vint jusqu'à Vienne pour aller à sa rencontre. Louis continua sa route le long du Rhône, et la première entrevue se fit dans cette ville; le légat attendit à Valence.

Montfort et le cardinal n'étaient pas sans crainte, sur le résultat du voyage du prince dans la Langue-doc; ils avaient agi tous deux avec précipitation et sans l'assentiment du roi de France, et ils concevaient quelques terreurs à l'approche d'une armée sous les ordres de son fils; le cardinal s'était déjà préparé à repousser toute intervention; il prévint Louis par ses lettres, « qu'il ne pouvait ni ne devait donner aucune atteinte à ce qui avait été arrêté par le concile, attendu qu'il ne venait qu'en qualité de pélerin, et non point comme représentant du suzerain de la terre; que le pape avait disposé de la Langue-doc, sur le refus qu'avait fait Philippe-Auguste de la purger de l'hérésie. »

Louis n'avait pas intention de troubler ce qui avait été fait : il déclara qu'il agirait en toute chose selon l'ordre et la volonté du légat. Il n'y avait donc aucune idée politique dans ce pélerinage; c'était un motif de piété chevaleresque qui le dirigeait [1].

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, *ibid.*

Le prince s'arrêta quelque temps à St.-Gilles. C'est dans un vieux monastère enrichi par les comtes de Toulouse qu'on lui communiqua les bulles du pape, qui confirmaient provisoirement les décrets du concile de Montpellier, en faveur de Simon de Montfort. Innocent confiait au comte franc la garde de tous les domaines que Raymond avait possédés, et de toutes les terres conquises, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement décidé par le concile général qu'il convoquait à Rome pour le 1er novembre. Le pontife suppliait Montfort de se charger de ce pénible fardeau, au nom de l'Église; ce qu'on n'eut pas de difficulté à faire entendre à ce chef ambitieux de la croisade [1].

De Saint-Gilles, Louis se rendit à Montpellier. toujours accompagné du légat. Lorsqu'il arrivait dans une cité, il exigeait aussitôt le serment de fidélité à la foi catholique, et comme pour imprimer une flétrissure aux grandes communes de la Langue-doc, il fit abattre toutes les murailles, parce que les peuples s'étaient élevés contre Dieu et le pape. Ainsi les murs de Narbonne, de Béziers et de Toulouse, tombèrent sous le marteau des varlets et ribauds de l'armée de France. L'évêque Folquet eût désiré qu'on brûlât toutes les maisons, afin qu'il ne restât pas pierre sur pierre, mais ce

[1] *Ibid.*

conseil ne fut pas suivi [1] Là, se borna le pélerinage du fils de Philippe. Il revint avec joie à sa cour de Paris, où le rappelait d'ailleurs une grande affaire, la conquête de l'Angleterre. Il rapporta, comme témoignage de son pélerinage, la mâchoire de Saint-Vincent, martyr, dont il fit présent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés [2].

Ainsi finit cette quarantaine pieuse, comme le disaient les chroniques, et qui n'eut ni pensée, ni résultat politique; ce fut une de ces fougues qui marquaient la vie des paladins. Elle ne consolida ni n'affaiblit la puissance de Montfort. L'état de la Langue-doc n'en changea pas.

Le comte légitime de Toulouse, le vieux possesseur du sol, s'était retiré auprès de Jean d'Angleterre, réclamant secours de tous les nobles hommes contre la violence dont il était victime. Du plus brillant état de chevalerie, de cette cour joyeuse et riche, de ces châtellenies si nombreuses, il ne lui restait rien; pas même, comme le dit son chroniqueur, une rente en sous melgoriens [3]. Le roi Jean lui donna dix mille marcs

[1] « L'évêque dal Tolosa a respondut que estat d'opinion que metam lo fue per tots les coings de la dita villa. Chronique provençale, col. 57.

[2] Acta ordin. sanct. Benedict., sæcul. IV, P. I, p. 653.

[3] Monnaie courante de la Langue-doc à cette époque. (*Voy.* la table des monnaies à la fin du 4e vol.)

d'argent à partager entre lui et son fils. La princesse d'Aragon, sa femme, se retira à Aix, où ses parens et amis déplorèrent ses illustres infortunes.

Quant aux hérétiques, ils fuirent les cités et se répandirent en tout lieu, déguisant leur foi religieuse. Les *parfaits* et les *adeptes* gagnèrent la montagne où plus tard l'inquisition sut bien les trouver; mais l'hérésie ne se perdit point pour cela; elle se mêlait au patriotisme et à l'énergique amour du pays.

La seigneurie de Montfort, jusqu'ici du moins, n'avait été qu'une situation provisoire. Une assemblée de clercs de la province et la volonté du pape l'avaient reconnue, mais il restait encore la décision suprême du concile général, qui allait avoir à résoudre la grande querelle entre les anciens comtes du pays et les envahisseurs de race franque. On a déjà dit qu'il avait été indiqué pour le mois de novembre 1215. Tous les évêques de la catholicité s'y étaient rassemblés [1]. La prévoyance d'Innocent III semblait deviner l'imminente décadence de la foi et de ses doctrines d'autorité, et il voulait opposer à l'esprit novateur toutes les forces de l'Église. Douze cents prélats se réunirent dans ce concile. Le comte de Toulouse et son fils,

[1] Collect. des conciles, t. XI, p. 142.

le comte de Foix, des députés du comte de Montfort s'y étaient aussi rendus afin de faire valoir leurs droits, ou d'exposer leurs plaintes. Philippe Auguste, tous les princes chrétiens, s'y trouvaient également représentés.

Le premier acte des clercs fut entièrement dirigé contre les hérétiques manichéens, albigeois et vaudois, qui troublaient la foi orthodoxe par leurs doctrines perverses. Les évêques firent à ce sujet une haute profession religieuse, afin que chacun pût distinguer quels étaient les principes de vérité et les erreurs de l'hérésie. Anathème fut prononcé contre tous les systèmes qui s'écartaient de la pureté de l'Église; ceux qui transgressaient ses commandemens, après une juste condamnation, devaient être livrés aux puissances séculières, et leurs biens seraient confisqués. Les princes étaient tenus de poursuivre avec toute vigueur l'hérésie dans leurs états, de quelque voile qu'elle pût se déguiser; et s'ils y apportaient la moindre négligence, ils seraient d'abord admonestés par les clercs, puis, s'ils persistaient, leurs fiefs devaient être confiqués, leurs sujets déliés du serment de fidélité après un an d'attente, sauf et réservés en tous les cas les droits des seigneurs supérieurs [1].

[1] *Ibid.* Voy. les judicieuses remarques de Fleury sur ce concile, Hist. ecclésiast., l. 77, n° 47.

Par cette première déclaration du concile, la question du comté de Toulouse et des fiefs en-dépendans paraissait résolue. Tous les comtes de la race provençale se trouvaient précisément dans la catégorie des princes favorables à l'hérésie; ils avaient reçu les admonitions cléricales et s'en étaient moqués. Les Albigeois avaient grandi sous l'aile de leur protection. La décision du concile de Latran les dépouillait de leurs terres par une application simple et naturelle; cependant ils firent entendre de vives représentations. Les comtes de Toulouse et de Foix furent introduits dans l'assemblée [1], et se prosternant aux pieds du pape, ils exposèrent les injustices dont ils avaient été victimes dans la Langue-doc. Un des cardinaux prit ardemment la défense du comte de Foix [2]; le bouillant évêque Folquet l'interrompit avec un geste d'impatience : « Que vient-on nous dire ici? le comte de Foix ne peut disconvenir que son fief ne soit partout rempli d'hérétiques, car lorsqu'on a pris le château de Mont-Ségur, dépen-

[1] Le fils du comte de Toulouse s'était rendu à ce concile, déguisé en marchand, pour échapper au comte de Montfort. La chronique provençale dit au contraire qu'il voyageait en grande et noble compagnie. « En una bella et nobla compagnia. » p. 58.

[2] « Adonc a presa la paraula ung des cardinals que al lit : Conseilleray; etc. » Chroniq. provençal., p. 56.

dant de sa seigneurie, a-t-on épargné un seul habitant? n'a-t-on pas fait brûler tout le monde, preuve qu'ils étaient tous hérétiques! Pendant quatre ans la sœur du comte a protégé l'hérésie à Pamiers, et lui-même n'a-t-il pas tué plus de six mille croisés qui allaient au secours de Lavaur[1]?»

«Le château de Mont-Ségur n'est pas dans ma dépendance, répliqua le comte, mais dans celle de ma sœur; s'il y avait des hérétiques, il faut s'en prendre à elle. On m'accuse d'avoir détruit six mille croisés qui envahissaient nos terres, mais c'étaient des rodeurs et pillards de tout ce qu'ils rencontraient. Il fallait bien arrêter cette troupe perverse; et toi, Folquet, reprit le comte de Foix, n'as-tu pas livré ta ville épiscopale au pillage? Dix mille habitans de Toulouse n'ont-ils pas été frappés par les mauvaises œuvres concertées entre toi et Simon[2]. »

Folquet rougit sur son siége à bras d'or.

Un des envoyés de Montfort (Guy son frère) se leva et dit: « Mais si vous rétablissez les comtes

[1] « Et adonc ses leva l'évesque Folquet, et la paraula a presa contre los dit cardinal, disan que lo comte de Foix que aqui era présen, non podie excusar ni dire que tota sa terra non fos plena d'heretge, car tots los habetans de Mont-Ségur erant esta ars et brûlats. *Ibid.*

[2] « A fait destruire, pilhar et robar à Tolosa et plus de des millia personas a faicta mori de mala mort. » *Ibid*

provençaux dans leurs terres et si vous en dépouillez les Francs, possesseurs actuels, personne ne voudra plus obéir aux ordres du pape, et ses promesses seront vaines, sa parole sans effet. » Ceci fut très-applaudi de Folquet et des prélats.

Alors, le chantre de l'église de Lyon, s'adressant au Saint-Père[1] : « Vous savez bien que le comte Raymond vous a toujours obéi en toute chose; il vous a remis les châteaux que vous avez demandés comme garantie; il a combattu contre son propre neveu le vicomte de Béziers. Vous ne pouvez vous dispenser de lui rendre ses domaines ; et toi, Folquet, quand cesseras-tu d'attiser le feu partout? tu décries par tes folies la cour de Rome. Est-il juste que pour satisfaire à la passion d'un seul, tant d'autres soient sacrifiés? »

Le pape fit un signe de tête comme pour applaudir à cette vive harangue : « Mon frère, dit-il, lors même que le comte de Toulouse serait coupable, son fils ne l'est pas; il faut donc lui rendre ses terres[2]. » Ces paroles excitèrent des murmures violens dans l'assemblée; ils furent impératifs jusqu'à ce point que, malgré les sentimens de

[1] Le chroniqueur provençal dit : « Que era ung des grands clercs de tots le monde. »

[2] « Lo payre non pagara per les iniquitats del filh, et lo filh per les iniquitats del payre. Chron. provençale, col. 61.

respect qu'inspirait la personne du pape, la majorité du concile rendit contre l'opinion du pontife un décret favorable à la race francque.

« Tout l'univers, y est-il dit, est informé des travaux que l'église a entrepris, soit par les prédicateurs, soit par les croisés, pour exterminer les hérétiques et les routiers de la Langue-doc; le succès, par la grâce de Dieu, a répondu à nos soins, en sorte que ces deux races de vipères étant chassées, le pays est maintenant gouverné dans la foi catholique et la paix fraternelle. Mais comme ce nouveau plan a besoin d'être arrosé par l'eau spirituelle, nous avons jugé à propos d'y pourvoir; après avoir consulté le concile [1], nous déclarons que Raymond, comte de Toulouse, qui a été trouvé coupable, et que certains indices prouvent depuis long-temps ne pouvoir gouverner ce pays dans la foi, est exclu pour jamais d'y exercer sa domination, dont il n'a fait que trop sentir le poids. Il demeurera dans un lieu convenable hors des fiefs confisqués, pour y faire une digne pénitence de ses péchés : toutefois il recevra tous les ans quatre cents marcs d'argent pour son entretien, tant qu'il se montrera obéissant: que sa femme, sœur du roi d'Aragon, et qui, d'après les témoignages de tous, est une dame de bonnes mœurs

[1] Concil., t. XI, p. 234. Spicileg., t. VII, p. 210.

et très-catholique, jouisse paisiblement des terres qui lui ont été assignées pour son douaire, à condition qu'elle les fera régir selon l'ordre de l'église, et ainsi qu'il plaira au Saint-Siège. Quant aux domaines que les croisés ont conquis sur les hérétiques, leurs croyans, fauteurs et recéleurs, avec la ville de Montauban et celle de Toulouse, les plus gâtées par l'hérésie, ils seront donnés au comte de Montfort, homme courageux, sauf les droits des églises et des catholiques. Les autres villes et châteaux qui n'ont pas été pris par les croisés seront confiés à la garde de gens capables de défendre les intérêts de la paix et de la foi, afin d'en pourvoir le fils unique du comte de Toulouse, après qu'il sera parvenu à un âge légitime, et s'il se montre tel qu'il soit digne d'obtenir le tout ou seulement une portion. »

Le concile suspendit sa décision en ce qui touchait les comtés de Foix et de Cominges, mais il déclara qu'en quelque main qu'ils fussent remis, ils n'en seraient pas moins des vassalités du comté de Toulouse déférées à Simon de Montfort. Ainsi la race franque et son chef devenaient, par suite de ces décrets, paisibles possesseurs de tous les pays qui s'étendent depuis Béziers jusqu'à l'Océan, les Pyrénées et la Dordogne. Le jeune Raymond ne devait plus recueillir du riche héritage de son

père que la Provence telle qu'elle est aujourd'hui dans ses limites [1].

Ce changement, opéré dans la seigneurie de la Langue-doc, en amena un autre dans la possession des terres et arrière-fiefs; la domination du clergé s'y établit presque exclusivement sur les débris de la puissance militaire et féodale; la plupart des comtes, barons, dûrent faire hommage à l'église du voisinage, à ces cathédrales puissantes, à ces évêques qui avaient lutté si violemment contre l'hérésie menaçante et fait triompher la cause étrangère; c'est à cette époque que Dominique fonda l'ordre des prédicateurs, milice sacrée qui devait défendre particulièrement dans la Provence les droits du Saint-Siége et la pureté de la foi catholique [2].

Tous les seigneurs de race provençale exclus de leurs héritages cherchèrent un abri en Espagne, dans les cours d'Aix et de Marseille, ou chez les grands vassaux de Philippe-Auguste; le comte Raymond et son jeune fils se retirèrent à Gênes, unie alors, comme toutes les républiques d'Italie,

[1] Voir aussi Trésor de chartes (Bulles contre les hérétiques, n° 13.)

[2] La fondation de cet ordre est de 1207; les prédicateurs reçurent la première donation en 1215. Trivet, Vit. S. Dom. apud Echard. *Script. ordin. prædicat.*, p. 9 et seq.

aux villes libres de la Langue-doc. Ils y méditaient les moyens d'opérer une révolution en leur faveur parmi la population fidèle du pays que Montfort venait de leur enlever; cette révolution éclata plus tard.

Simon mettait à exécution tous les décrets du concile de Latran; il en dépassait même les limites. Non-seulement il entrait en possession des terres qui lui avaient été confiées par le pape, mais encore il faisait prêter de nouveaux sermens aux consuls et capitouls; ses hommes d'armes, tous de race franque, rasaient les murs, faisaient aplanir les fossés, couper les chaînes, abattre les tours qui défendaient les maisons bourgeoises; au contraire, il fortifiait les châteaux confiés à ses propres vassaux: palissades, tourelles et créneaux, rien n'était épargné pour les rendre inexpugnables.

Restait toujours une difficulté féodale à vaincre; Montfort pouvait-il se dispenser de l'hommage à son supérieur? Devenait-il seigneur indépendant de la Langue-doc par le décret du concile; et ne devait-il la foi lige qu'au pape? Le droit féodal ne s'était pas à ce point modifié; c'était bien assez que le concile eût disposé d'un fief sans la participation du suzerain et de la cour des barons; l'église ne pouvait violer aussi ouvertement les règles établies avec la conquête germanique; le concile de Latran avait réservé d'ailleurs tous les

droits du supérieur, et le supérieur de Montfort, dans l'ordre des fiefs, était le roi de France; le comte songea donc à lui rendre hommage et à en recevoir l'investiture. Il s'achemina en conséquence vers la cour de Paris.

Le nom de Montfort était devenu très-populaire dans les églises et les castels. A l'idée pieuse qui se mêlait à sa conquête, se joignait encore cette espèce de merveilleux chevaleresque, qui dominait dans les manoirs de France; il était l'image de ces fortunes fabuleuses, de ces prodigieuses destinées, qui élevaient un châtelain sur un trône, comme lors de la conquête de Constantinople. Aussi, Simon de Montfort fut-il accueilli sur son passage par de vives acclamations. On accourait pour le voir; on se disputait les morceaux et ses vêtemens, comme de pieuses reliques. Le clergé venait à sa rencontre processionnellement; c'était enfin l'homme de l'église [1].

Ce mouvement d'opinion était si puissant que Philippe accorda l'hommage sans autre examen. Il accueillit magnifiquement le comte au pont de l'Arche où sa cour plénière était réunie. Après la cérémonie de l'investiture, le roi donna la charte suivante : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Philippe, par la grâce de Dieu, roi des

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, ch. 83.

Français, sachent tous présens et à venir, que nous avons reçu Simon de Montfort, pour notre homme-lige, à l'occasion des terres qui ont été conquises sur les hérétiques et ennemis de J. C. dans le duché de Narbonne, le comté de Toulouse, les vicomtés de Béziers et de Carcassonne, dans les fiefs que Raymond tenait de nous, et pour les terres qui sont de notre seigneurie, sauf les droits d'autrui et celui de ses vavasseurs. Donné au pont de l'Arche, l'année 1216, et la trente-septième de notre règne[1]. »

Quelques jours après, le roi étant à Melun, adressa d'autres chartes à ses hommes, afin qu'ils eussent à reconnaître Montfort. « Sachez, disait le roi, que nous avons reçu pour notre homme-lige, notre cher et féal Simon, comte de Montfort, à cause du duché de Narbonne, du comté de Toulouse, des vicomtés de Béziers et de Carcassonne, en un mot pour les terres et fiefs que Raymond, autrefois comte de Toulouse, tenait de nous, et qui ont été acquises sur les hérétiques et les ennemis de l'Église, sauf les droits d'autrui et ceux de nos vassaux pourvu qu'ils professent la foi catholique. C'est pourquoi nous vous défendons expressément de vous mêler de ces domaines, ou de les

[1] Reg. Curiæ Franc., et aux preuves de l'histoire de Langue-doc, t. III, col. 252.

saisir, sinon au profit dudit comte, auquel vous prêterez vos conseils et votre appui. Fait à Melun, au mois d'avril 1216 [1]. »

Ainsi se trouvait tout-à-fait régularisée, selon la loi féodale, la domination franque dans les terres de Provence. Le suzerain, dans l'ordre hiérarchique des terres, avait reconnu le comte de Montfort; la Langue-doc devait passer à sa famille, et les cités elles-mêmes avaient engagé leur foi; mais il y avait une cause générale qui devait plus tard se manifester avec énergie. C'est cette répugnance des populations, cette haine de race entre les Francs et les Provençaux, qui rendait odieuse la suzeraineté politique du nouveau comte et de ses hommes d'armes; quelque temps les habitans des terres de la Langue-doc subirent ce joug, mais au premier signal de liberté et d'indépendance, ce beau pays vint se replacer comme de lui-même sous les lois des seigneurs du sol; les vieux comtes de Toulouse n'eurent qu'à se montrer, et la domination étrangère disparut, tant est grande la puissance des opinions populaires!

[1] *Ibid.*

CHAPITRE XXVIII.

Cour et gouvernement de Philippe-Auguste. — Sa famille. — La reine Ingerburge. — Naissance de Philippe, petit fils du roi. — Anne de France, et l'empire latin à Constantinople. — Jean de Brienne. — Colonies chrétiennes de la Palestine. — Croisade chevaleresque contre les Maures d'Espagne. — Actes du gouvernement. — Libertés bourgeoises. — Rapports de féodalité avec les grands feudataires. — Bourgogne. — Bretagne. — Champagne. — Rapports avec les arrière-vassaux. — Avec les églises. — Évènemens contemporains. — Actes d'administration et d'utilité publique.

1204—1214

Les évènemens si divers et si importans que nous venons de raconter ne nous ont pas permis de nous arrêter sur les actes du gouvernement intérieur de Philippe-Auguste. A l'aspect de ces luttes, grandes et décisives, l'attention s'est détournée des petits accidens de la cour du Suzerain.

Maintenant qu'elles sont résolues, revenons aux scènes non moins intéressantes de la vie privée et de l'administration féodale.

Depuis l'année 1204, où s'opéra la réunion de la Normandie et des fiefs anglais au domaine, le palais de Philippe-Auguste avait pris une splendeur nouvelle, et, depuis le règne de Charlemagne, tout-à-fait inconnue aux chefs militaires des barons de France : les revenus royaux s'étaient considérablement augmentés d'un grand nombre de terres et de cités bourgeoises où maintenant s'exerçait la justice du roi. Le luxe s'en était accru à ce point que les robes de soie, les riches vêtemens écarlates, étaient aussi communs parmi les officiers du suzerain, que la bure noire et les capes chez les bourgeois et les vilains. Cette magnificence des habits, et surtout les longues queues, excitaient la vive indignation des vieux barons et des clercs. Un des ardens moralistes de l'époque regrette le temps des vêtemens courts et serrés qui épargnaient l'étoffe, et il aperçoit une grande corruption dans les manches amples et les robes traînantes : « Sachez, mes bonnes dames, que si, pour remplir l'objet de votre destination, vous aviez besoin de longues queues, la nature y eût pourvu par quelque chose d'approchant [1]. »

[1] Sermons de Pierre, chantre de l'église cathédrale de

La reine Ingerburge était revenue à la cour de Poissi, et sa présence jetait Philippe dans le plus mortel ennui. Il avait subi la sentence du pape, qui le forçait à la reprendre et à la traiter comme sa femme ; mais il la repoussait de son lit et de sa noble compagnie, et bien qu'il eût reçu une très-bonne dot en argent dont le divorce entraînait le remboursement, il aurait consenti à la tripler pourvu qu'on le séparât d'elle [1].

La princesse délaissée s'était livrée à la plus extrême dévotion, sans doute pour consoler ses chagrins domestiques ; elle se faisait affilier aux prières des monastères et au fervent ascétisme des moines. Il nous reste une lettre de Gervais, abbé des Prémontrés, adressée à la reine, et dans laquelle il la rend participante des oraisons de ses cinq cents moines [2]. Ingerburge ne se contentait pas de ces correspondances par lettres ; elle visitait les couvens d'hommes et y couchait même avec ses femmes. C'est ainsi qu'elle vint à l'abbaye de

Paris, chap. 82 à 85. J'emprunte la traduction du naïf et savant bénédictin dom Brial, Hist. littéraire de France, in-4., t. xv, p. 294, article *Pierre-le-Chantre*.

[1] Toutes ces relations entre le Danemarck et la France par rapport au mariage d'Ingerburge et du roi, sont très-bien racontées dans les lettres de Guy, abbé du Paraclet, publiées par Langebeck, *Rerum Danicar. script.* t. vi.

[2] Sacræ antiquitat. monument., t. i, p. 49.

Ponthivi, et il paraît que les religieux ne se tinrent pas dans les bornes strictes de la continence, car il existe un décret de l'ordre de Citeaux, qui condamne l'abbé de ce monastère à rester pendant un certain temps hors des cellules pour avoir reçu la reine de France et une multitude de ses suivantes dans l'abbaye [1]; elles avaient dormi pendant deux nuits dans le dortoir.

Quoi qu'il en soit, le roi n'en persistait pas moins dans son idée de divorce; il écrivait des lettres pressantes au pape. En 1208 il lui disait : « Seigneur, donnez à votre légat l'autorité suffisante pour rompre mon mariage avec la reine, soit à cause des maléfices, soit pour la faire entrer dans la vie religieuse, et en lui faisant accomplir des vœux [2]. »

Loin de répondre à ces pressantes prières, le pape l'exhortait à rompre enfin la répugnance sans raison qu'il avait conçue pour sa femme, et déclarait que l'Église verrait comme un acte de véritable piété qu'il se rapprochât d'Ingerburge [3]. Plus tard il lui enjoignait de traiter au moins avec douceur celle qui, loin de son époux, était macérée par une continuelle continence [4]. Le pontife,

[1] Martène, thesaurus anecdot., t. III, col. 1245.
[2] *Ibid.* Amplissim. collec., t. I, col. 1079.
[3] Epist. d'Innocent III, t. II, p. 313,
[4] *Ibid.*, t. II, p. 658.

par la plus singulière inquisition, pénétrait encore plus avant dans les mystères du mariage; il écrivit à Guarin, évêque de Senlis, ministre et confesseur du roi, pour que, dans les prescriptions de la pénitence, il exigeât expressément de Philippe qu'il connût sa femme selon l'œuvre de la chair au moins deux fois par semaine [1]. Toutes ces petites enquêtes domestiques, comme on le sent, devaient fort ennuyer le roi qui prenait ses joyeux ébats avec nobles dames et châtelaines. Cependant les injonctions du pape étaient si impérieuses, qu'il reçut en grâce cette femme qu'il avait si long-temps détestée. « Moult eult li peuple grant joie de cette chose, dit le chroniqueur de Saint-Denis, car en la personne du roi n'y eut plus vice ni chose qui fust à blâmer for seulement que il soustroyait à la Roine la *débite selon la chair,* mais il lui faisait administrer très largement et honorablement toutes ses nécessités, et tous furent aises de cette conjonction [2]. »

Quoi qu'en dise le moine de Saint-Denis, toujours un peu courtisan pour le prince, Philippe-Auguste éprouva quelque peine de l'arrivée d'Ingerburge; il la relégua encore presqu'aussitôt à Étampes, d'où elle ne fut rappelée que lorsque,

[1] *Ibid., ibid.*

[2] Chroniq. de St.-Denis, ad ann. 1217. D. Brial, collect. des Historiens de France. t. XVII, p. 400.

accablé par la maladie, le roi se sentit près de sa fin; ses ennuis domestiques furent consolés par la naissance d'un petit-fils issu du prince Louis[1], ce qui assurait l'ordre d'hérédité dans sa race, et permettait d'accomplir ses desseins monarchiques. L'enfant fut présenté aux barons comme le successeur de la couronne et salué par eux à ce titre; il n'accomplit pas sa destinée et mourut jeune, mais un second petit-fils naquit plus tard, et ce fut depuis ce Louis IX, qui eût achevé l'œuvre de son aïeul si les principes d'une piété exagérée n'avaient absorbé les facultés de son esprit.

Mais dans le lignage de Philippe, le rejeton qui excitait son plus vif intérêt était un petit bâtard qu'il avait eu, quelques-uns disent d'une noble dame : il avait nom Charlot[2] : de blonds cheveux tombaient bouclés sur ses épaules; il ne quittait point le roi qui en avait confié l'éducation à ce chroniqueur poète que nous avons eu si souvent l'occasion de citer, Guillaume-le-Breton; plus tard celui-ci lui dédia la Philippéïde; Charlot fut destiné, selon l'usage suivi pour les bâtards, à l'état clérical; il reçut la trésorerie de la cathédrale de

[1] En 1209.

[2] La légitimation n'avait été accordée par le pape qu'aux deux enfans d'Agnès de Méranie.

Tours, dignité importante dans la hiérarchie ecclésiastique [1].

Il y avait déjà bien du temps qu'une jeune fille de France, partit de la cour de Paris, destinée pour épouse à l'empereur Alexis. Les grandes révolutions qui agitèrent l'empire d'Orient l'avaient rendue veuve, à l'âge de quatorze ans, de deux princes revêtus de la pourpre, d'Alexis et d'Andronic; elle n'avait pas atteint encore sa trentième année lorsque la dynastie française s'établit sur les débris du trône de Constantin. Cette grande colonie avait éprouvé de tristes vicissitudes : à peine fondée, quelques querelles s'étaient élevées entre Baudouin élu empereur de Constantinople et le marquis de Mont-Ferrat qui avait obtenu le royaume de Thessalonique, et, pour nous servir de l'expression de Vilhardouin, « les deux barons s'étaient départis en mauvais ménage [2]. » Il fallut pour les calmer l'intervention du doge de Venise, et des preux chevaliers de l'Occident, qui montrèrent la nécessité de l'union pour achever de soumettre l'empire de Bysance; ces dissentions furent jugées par la cour féodale, et au printemps sui-

[1] Voyez l'épître dédicatoire de Guillaume-le-Breton, où le poète chroniqueur célèbre les vertus et la beauté de son élève. Dom Brial, collect. des Hist. de France, t. XVII, p. 119.

[2] Vilhardouin, liv. VI.

vant, les croisés quittèrent Constantinople afin de dompter les différentes provinces; le comte Louis de Blois, qui avait obtenu en partage la Bithinie, vainquit Théodore Lascaris, et conquit toutes les côtes de la Propontide et du Bosphore jusqu'à Nicée; Henri de Hainault s'empara du pays qui s'étend depuis l'Hellespont jusqu'au mont Ida; le marquis de Mont-Ferrat dirigea ses hommes d'armes sur la Grèce, traversa la Thessalie, et porta ses gonfanons dans la Béotie et l'Attique; enfin, Geoffroi de Vilhardouin, neveu du maréchal de Champagne, s'établit dans le Péloponèse avec une troupe de joyeux compagnons de ses batailles [1].

La domination de France était pesante; elle avait amené un partage de terre, une violente dépossession des propriétaires du sol [2]. Les usurpations des prêtres latins sur le clergé national, le désespoir, l'amour de la patrie, portèrent les Grecs à la résistance, et comme ils étaient impuissans par eux-mêmes, ils appelèrent à leur aide les Bulgares, population barbare, qui obéissait à un roi du nom de Jean ou Joanice. Les chevaliers français assiégeaient Andrinople lorsque les Bulgares et les Comans, horde de Tartares, qui cam-

[1] Vilhardouin, liv. VI. Le bon sénéchal de Champagne est par fois un peu obscur dans sa topographie pour les conquêtes des Francs.

[2] Voyez Nicétas, liv. 5 et 6.

paient sur les frontières de la Moldavie, se déployèrent dans la plaine : cette armée était innombrable ; néanmoins la bataille fut donnée, et les Francs succombèrent. La plus vaillante chevalerie périt dans cette journée, et parmi les morts on compta Louis de Champagne, comte de Blois. L'empereur Baudouin tomba dans les mains des barbares; une foule de récits circulèrent sur sa triste destinée que les trouvères déplorèrent long-temps. Ils disaient dans leurs chants que l'empereur avait été renfermé dans une étroite prison à Ternova, que là, il avait inspiré un violent amour à la femme de Jean, et qu'aussi chaste que Joseph, il avait repoussé des feux impurs ; la femme irritée le dénonça à son mari comme ayant voulu l'entraîner à l'adultère; ils ajoutaient que Jean l'avait fait massacrer au milieu d'un festin ; puis il avait livré son corps à des oiseaux de proie et aux bêtes féroces [1]! Selon d'autres, « les barbares, après avoir long-temps détenu Baudouin en un château obscur, lui firent couper bras et jambes, jetèrent son tronc mutilé en une vallée où il demeura trois jours à combattre la mort [2] ; les bêtes et oiseaux le mangeaient tout en vie : puis de sa teste, les Bulgres firent faire un gobelet dont ils

[1] Alberic Triafont. Chroniq., ad ann., 1206.
[2] Végenèce sur Vilhardouin, chap. VII.

buvaient. » Les barons apprenant sa triste fin, nommèrent d'abord pour régent, et ensuite pour empereur Henri de Flandre, son frère.

L'empire franc de Constantinople eût donc été menacé, si l'amour n'avait préparé une utile alliance. Après la mort des deux empereurs, Alexis II et Andronic I, Anne de France, demeurée veuve, n'était point retournée dans son beau pays. Un lien secret l'attachait à Théodore Branas, prince d'illustre race, et dont le père avait pris la pourpre, sous le règne d'Isaac l'Ange. Branas était plus brave que le commun des Grecs : il possédait le *dominium* ou suzeraineté féodale des villes d'Andrinople et de Didimotique. La jeune impératrice s'était depuis long-temps abandonnée au noble hellène. Le sentiment qui l'unissait à une fille de France, peut-être aussi la haine que Théodore Branas portait aux légitimes empereurs, décida son alliance avec les Latins. Il s'opposa aux progrès des Bulgares, et après de successives victoires, il s'unit avec la veuve de l'empereur. Anne avait alors trente-trois ans, et vivait depuis longues années avec son amant, dont elle avait eu une fille. L'empire franc de Constantinople reçut ainsi un passager secours, et fut consolidé pour quelque temps. La chevalerie de l'Europe y trouva des terres à acquérir, et de grands coups de lance à donner ; les papes eux-mêmes,

qui avaient vu d'abord avec peine cette expédition militaire, la favorisèrent depuis, et la révolution qui enleva Constantinople aux Latins ne détruisit pas entièrement leur domination dans la Grèce.

Si la colonie franque de Constantinople éprouvait de grandes vicissitudes, celles de la Palestine et de la Syrie étaient non moins violemment ébranlées. Depuis la perte de Jérusalem, les principautés chrétiennes d'outre-mer avaient subi une imminente décadence; Jérusalem formait le lien commun de toutes ces stations féodales [1]. Lorsque la Cité-Sainte tomba dans les mains des Musulmans, toutes ces villes et ces terres, obéissant à des princes indépendans, n'eurent plus entre elles que des liens incertains; c'était comme une république fédérative. Amaury portait le vain titre de roi de Jérusalem; les descendans de Bohémond possédaient Antioche Chaque prince, chaque seigneur faisait ses guerres particulières, ses traités, sans qu'une pensée commune présidât à la défense du territoire. On ne peut se faire une idée des épouvantables calamités qui, à cette époque, affligèrent l'Orient. Une peste affreuse enleva près d'un million d'hommes dans l'Égypte; des

[1] Le peu de détails que l'on peut recueillir sur le triste état des colonies chrétiennes se trouvent dans le continuateur en langue romane de Guillaume de Tyr, liv. 5 et 6.

tremblemens de terre renversèrent des cités tout entières en Syrie et dans la Palestine; et, à la suite de tant de désastres, vint la famine et toutes les douleurs qu'elle entraîne [1].

Dans ces tristes circonstances, Amaury, roi de Jérusalem, mourut en un pélerinage qu'il avait fait à Caiffa, durant la Semaine-Sainte, pour y cueillir des palmes; sa couronne devenait l'héritage d'une jeune princesse, fille d'Isabelle et de Conrad, marquis de Tyr; selon le droit féodal des assises, il fallait immédiatement lui choisir un époux, afin de défendre les terres de son domaine. Les barons de la Palestine délibérèrent pour savoir s'ils l'éliraient parmi eux; la pénible situation des colonies chrétiennes, le besoin qu'elles avaient de l'Occident et de la protection d'un prince puissant par ses armes, les engagèrent à solliciter Philippe-Auguste de leur donner pour roi un chevalier ou un baron chargé de gouverner féodalement les terres de Syrie. Aimar, seigneur de Césarée, et l'évêque de Ptolémaïs, se rendirent à la cour plénière, qui était alors à Champeaux, et exposèrent la situation des établissemens d'outre-mer. Les députés furent noblement accueillis. Le

[1] L'historien arabe Abdallatif, traduit par M. de Sacy, p. 351, a décrit tous les fléaux qui accablaient les Musulmans dans ces mauvais jours.

baronnage de France avait sur ces bords lointains des parens, de nombreux amis. Pas une famille de châtelains qui ne comptât deux ou trois des siens dans les principautés d'Antioche, à Ptolémaïs, à Tripoli ou Césarée, toutes les traditions de race, et jusqu'aux peintures des vitraux, et aux enluminures des romans, étaient empreintes des souvenirs de Jérusalem et de la Palestine. Philippe-Auguste avait lui-même visité l'Orient; il reçut l'évêque et le preux comte avec les plus grands honneurs, et après avoir quelque temps délibéré sur la demande qu'on lui adressait, il désigna pour époux à Isabelle, et pour roi de Jérusalem, Jean de Brienne, une des prodigieuses et chevaleresques fortunes du moyen âge [1]. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, Jean avait fui le monastère pour se jeter dans les vaillans jeux de la lance et des batailles. Il suivit son frère Gautier à la conquête de Naples; c'est après la mort de ce noble chevalier, et tandis qu'il disputait encore son héritage, qu'il fut élu pour commander à cet autre royaume qu'il fallait arracher à la domination des Sarrasins. Jean de Brienne accepta avec joie; on attachait à cette époque un immense

[1] Le continuateur de Guillaume de Tyr assure que Jean de Brienne fut désigné par les barons de la Palestine eux-mêmes; telle n'est pas l'opinion de Sanuti, livre 3, p. 11.

prix à la royauté même nominale de Jérusalem ; mais il ne put remplir tout ce qu'on attendait de lui: l'Europe avait alors de trop vives discordes. Jean de Brienne réunit à peine trois cents chevaliers pour le service de la Terre-Sainte [1]; Philippe-Auguste lui donna quarante mille livres d'argent; il en emprunta autant sur ses terres à des Juifs et à des Romains. Avec ce secours il ne put tenter que de faibles efforts contre Malek-Adhel, qui avait succédé à la puisssance et à la renommée du grand Saladin.

En Espagne, les paladins étaient plus heureux dans leurs batailles contre les Maures. Les Sarrasins avaient fait d'immenses progrès. Des palais embaumés de Cordoue et de Grenade s'était élancée une nombreuse chevalerie; l'Afrique avait envoyé ses plus braves combattans; le roi de Castille menacé fit un appel à tout le baronnage chrétien, tandis que le pape Innocent écrivait aux évêques pour qu'ils exhortassent les fidèles à cette grande et patriotique croisade. Deux mille lances passèrent les Pyrénées avec les écuyers et les archers. Les deux armées se rencontrèrent [2] dans les plaines de Navès de Tolosa ; là se livra une de

[1] Jean de Brienne était fils d'Erard, comte de Brienne, et d'Agnès de Montbelliard.

[2] Chronique de St.-Denis, ad ann. 1208.

ces sanglantes batailles qui décident du sort des empires [1]. Les Sarrasins furent défaits et perdirent, si l'on en croit les chroniques, plus de deux cent mille combattans.

Ces grands exploits, les revers et les infortunes des colonies chrétiennes, les merveilles de Constantinople et du saint tombeau de Jérusalem, faisaient l'objet de toutes les conversations des cours plénières de Philippe-Auguste. Sur tous les points du monde alors connu se hissait le gonfanon de la chevalerie de France : dans le vieil empire d'Orient, la Grèce, la Syrie, l'Égypte, l'Espagne, Naples. C'était comme des conquêtes toujours nouvelles; les dames n'avaient point de répit dans leur joie et dans leurs larmes; chaque jour menait une grande fortune ou une mort inopinée ; les castels passaient à tout moment du deuil au brillant fracas des fêtes, et bien souvent la broderie des damoiselles fut suspendue pour écouter la lecture de la charte d'un simple chevalier devenu roi, ou le récit funèbre du trépas glorieux d'un noble baron dans les batailles contre les Grecs ou les Sarrasinois.

Il m'est souvent arrivé de réfléchir sur ces prodigieuses destinées du moyen âge et de les comparer à celles d'une époque toute moderne et

[1] J'ai déjà parlé de cet événement, chap. 22, aux notes.

gigantesque, où les soldats aussi *passaient rois.* Tous ces siècles dans lesquels le courage et la force dominent ont plus d'un trait de ressemblance; les héros d'Homère, les paladins féodaux, les soldats de notre grand empire, sont coulés dans un même moule de bronze, et ils ne diffèrent les uns des autres que par les caractères généraux de la civilisation qui les environne et les domine.

Au milieu de ces distractions de la conquête, le gouvernement féodal n'en occupait pas moins le suzerain et ses nobles vassaux.

Les chartes de cette époque, qui ont pour objet les libertés bourgeoises, sont empreintes de divers caractères : ou elles sont de pures concessions municipales, ou elles établissent un système de féodalité et de défense commune entre les cités, ou enfin elles règlent leur administration générale et particulière.

Les bourgeois de Braie obtinrent des priviléges municipaux sur le même modèle que les franchises de Dun-le-Roi : ils acquéraient toute juridiction de police, l'élection de leurs magistrats, la disposition des fonds imposés pour l'utilité publique [1].

Après la cession d'Aire et de St.-Omer, faite

[1] Recueil des Ordonn., t. XI, p. 295, ad ann. 1211.

par le comte de Flandre, le prince Louis, devenu seigneur de ces deux cités, confirma tous leurs priviléges et droits, tels qu'elles les possédaient de toute antiquité sous leur ancien sire [1].

Ce fut dans le même objet que Philippe concéda une commune à Péronne; il fallait entraîner les bourgeois des frontières à préférer la suzeraineté de France, et se défendre ainsi des souvenirs de la vieille domination [2].

Cette même année, 1211, il sanctionnait les coutumes et le gouvernement municipal de Tournay [3]. Ces confirmations successives pour des immunités déjà concédées signalent toutes les précautions que prenaient les bourgeois afin de ne plus retomber sous le pouvoir dont les sauvait leur charte municipale. On n'avait pas trop à se fier aux paroles royales ou aux concessions faites par les seigneurs, et voilà ce qui faisait multiplier les garanties et les diplômes de confirmation.

Les grands vassaux suivaient l'impulsion donnée par les rois dans ce système de liberté et d'émancipation au profit des bourgeois; il y en avait plusieurs motifs : quelquefois, les citoyens s'é-

[1] Recueil des Ordonn., t. XI, p. 362, et t. IV. ad ann. 1211.

[2] Recueil des Ordonn., t. V, p. 155, ad ann. 1211.

[3] Ibid., t. I, p. 298.

mancipaient eux-mêmes, et force était bien de reconnaître ce qui s'était proclamé comme un fait; souvent ceux-ci donnaient de l'argent, et lorsque les seigneurs en avaient besoin, ils auraient tout vendu pour s'en procurer.

C'est ainsi que le sire Mathieu concéda certaines libertés municipales à ses hommes de Montmorency; elles étaient moins grandes que celles des communes en général [1].

Une charte semblable fut concédée par le comte de Ponthieu à ses hommes de Maiselle selon le droit et les coutumes d'Abbeville [2].

Le second caractère que nous avons signalé et qui, ainsi que nous le développerons plus tard, indique un progrès dans la marche ascendante du pouvoir municipal, c'est l'esprit d'association qui semble animer et fortifier ce nouveau système. En 1208, les consuls d'Avignon contractent, de leur propre chef, sans l'intervention d'un supérieur, une association avec ceux de Saint-Gilles pour se défendre et mutuellement se protéger [3].

L'année précédente, les bourgeois de Rouen et ceux de Paris arrêtent certains articles relatifs au commerce entre ces deux grandes cités [4].

[1] Généalog. de la maison de Montmorency, p. 75.
[2] Recueil des Ordonn., t. v, p. 181.
[3] Papon, Hist. de Provence., t. ii, preuv., p. 35.
[4] Recueil des Ordonn., t. iv, p. 17.

Quelquefois les communes se proclament elles-mêmes sans aucune sanction suzeraine, comme celle de Metz[1] et celle de Toulouse, en 1208[2].

Souvent les citoyens se classent en confréries, s'organisent pour l'attaque ou la défense commune, comme ceux de Marseille qui se confédèrent pour réprimer les violences, et défendre le pape Innocent[3].

Les bourgeois se soulèvent même contre leurs propres magistrats; c'est ainsi que les citoyens de Nîmes expulsent leurs consuls par la violence, parce qu'ils étaient trop dévoués à l'évêque. Cette charte porte le titre *de conjuration*[4].

L'administration des communes prend aussi une forme plus générale et plus régulière. Philippe-Auguste n'adresse plus seulement des lettres particulières, mais des chartes circulaires, aux magistrats, sur le mode de saisir et d'arrêter les clercs lorsqu'ils auront mérité quelques poursuites de la part des élus et échevins[5]. Les barons, assemblés en parlement, déclarent que Jean-le-Riche, autrefois bourgeois de Corbie et aujourd'hui citoyen

[1] Hist. de Metz, t. III, preuv., p. 177.
[2] Catel, Hist. des Comtes de Toulouse, p. 230.
[3] Martène, Thes. anecdot., t. IV, col. 165.
[4] Ménard, Hist. de Nîmes, t. I, p. 48.
[5] Martène, Thesaur. anecdot., t. IV, col. 163.

de Compiègne [1], doit payer la taille aux maires et jurés de sa nouvelle commune. En même temps un diplôme du roi ordonne que le produit de l'impôt levé à Bourges sera employé au pavage de la ville. [2]

La situation des municipalités et des bourgeois à pris quelque chose de plus fixe et de plus fort; constatons maintenant à quel point étaient parvenus la féodalité et les rapports des grands vassaux avec la couronne.

On a déjà dit quelle était la triste position de la Flandre; depuis la bataille de Bouvine, elle ne comptait plus dans le mouvement politique; le comte était captif, ses villes riches et commerçantes réduites à une sujétion absolue; dès-lors peu de transactions intervinrent de quelque importance.

La Bourgogne, le plus grand fief territorial, n'avait point séparé sa cause de celle du roi de France, dans aucun des dangers qui l'avaient menacé. Eudes, duc de cette vaste province, n'avait pas d'enfans d'Alix de Vergy, sa femme. Cette absence d'héritier direct de sa race l'affligeait profondément; cependant il lui restait deux frères, l'un seigneur de Montagu, l'autre dauphin du

[1] Recueil des Ordonn., t. I, p. 315, aux notes.
[2] Labbe, Hist. du Berry, p. 200.

Viennois. Il songea au choix d'un héritier dans ces branches collatérales, et comme le droit féodal, depuis les dernières assises de Villeneuve-le-Roi, ne permettait pas le partage, il donna la préférence au dauphin; cette disposition réunissait ainsi à la Bourgogne une autre province; puis il maria la jeune fille du dauphin et de Béatrix de Sabran, à Hervé, fils du comte de Nevers, d'Auxerre, de Tonnerre et de Donzi, de sorte que le duché de Bourgogne, agrandi de tant de fiefs agglomérés, aurait offert une plus vaste étendue que les domaines de la couronne; mais par un de ces hasards de fortune qui détruisent les desseins le mieux concertés, les jeunes époux étaient à peine fiancés, que la femme du duc de Bourgogne devint grosse et accoucha d'un héritier pour ce duché. En même temps, le dauphin du Viennois, veuf de la dame de Sabran, épousa Béatrix de Montfort, dont il eut un descendant. Ainsi la Bourgogne, le Dauphiné et le comté d'Auxerre, qui auraient pu se réunir en un même territoire, restèrent divisés.

La Champagne était dans les mains d'un enfant de deux ans; d'après le droit féodal, le jeune sire et son fief tombaient sous la garde et tutelle du roi [1]; dans une charte contemporaine, des con-

[1] Ann. 1210, Martène, Amplissim. collec., t. I, col. 1094.

ventions sont arrêtées entre la comtesse palatine, femme du défunt vassal de Champagne, et le roi; il est convenu que Philippe tiendra l'héritier du comte auprès de lui et sous sa protection suzeraine, jusqu'à l'âge de quatre ans; puis sa mère en deviendra la tutrice jusqu'à vingt-un ans, époque où le roi recevra l'hommage du jeune chevalier, et lui donnera l'investiture. Il est en outre décidé que si une action quelle qu'elle soit est intentée à l'héritier de Champagne, il ne sera point tenu d'y répondre, car selon la coutume de la minorité, nul n'est tenu d'ester en droit s'il n'a atteint l'âge de vingt-un ans [1]. Cette charte fut confirmée par le duc de Bourgogne, sans doute comme grand vassal de la couronne, et l'un des pairs de la cour. Le pape Innocent écrivit à ce sujet une lettre spéciale d'approbation apostolique; toutes les fois qu'il s'agissait d'intérêts de mineurs, de veuves et d'incapables ou de croisés, l'Église se donnait une faculté d'intervention instituée par les décrétales et les maximes du droit canon [2].

La Bretagne était aussi presqu'entièrement tombée sous la protection du roi. Après la mort violente d'Arthus, la succession de ce duché avait été déférée à la jeune Alix, fille de la duchesse

[1] Chanterau Lefèvre, Traité des Fiefs, preuv., p. 36.
[2] Epist. Innocent, t. II, p. 492.

Constance et de son second mari Guy de Thouars. On a vu qu'Alix avait été fiancée, et depuis qu'elle devint l'épouse de Henri de Penthièvre comte d'Avaugour, qui faisait valoir certaines prétentions sur la Bretagne ; le jeune comte de Penthièvre mourut aussitôt après son mariage, et Guy de Thouars, qui prenait le titre de tuteur de sa fille, le suivit presqu'immédiatement au tombeau ; il y eut donc véritable vacance dans le gouvernement : chacun put invoquer ses droits. Le roi Jean, qui n'avait point renoncé à l'espoir de reconquérir son influence sur cette terre, offrit de mettre en liberté Éléonore sœur d'Arthus, qui était en âge d'être mariée, et pouvait choisir celui des seigneurs nationaux qui lui conviendrait: le nom d'Arthus avait je ne sais quelle puissance magique sur l'imagination des Bretons: il se liait à leurs vieilles traditions historiques : ils consentirent à ce que Jean leur proposait; mais ce prince, si capricieux dans ses desseins, ne voulut pas ensuite rendre Éléonore, car il craignait qu'elle ne lui disputât la couronne d'Angleterre, comme fille de son frère aîné. Il cherchait à trainer en longueur cette négociation, lorsque Philippe parvint à la rompre tout à coup en offrant pour époux à Alix, Pierre comte de Braine, frère puiné de Robert II comte de Dreux, et proche parent de la couronne de France ; Pierre partit de la cour

de Paris, suivi d'un brillant équipage, et se rendit à Nantes; les seigneurs Bretons l'accueillirent avec honneur, et, d'après l'avis de leur parlement réuni, Alix lui fut accordée : elle n'avait alors que douze ans [1]. Le comte de Braine, nouveau duc de Bretagne, fixa ses cours plénières à Nantes. Ainsi ce duché passait dans la famille de Philippe-Auguste; ce prince imposa même des garanties de soumission et de bonne amitié. Il exigea de Robert, comte de Dreux, qu'il se portât pour pleige et caution de son frère, afin d'avoir une responsabilité plus rapprochée et plus immédiate [2].

Quant aux autres grands fiefs, la Normandie et le comté de Toulouse, l'un était complètement réuni à la couronne, l'autre était violemment agité par la guerre des Albigeois, et encore ce dernier se trouvait momentanément soumis à Montfort, l'un des vassaux de la couronne de France. La haute vassalité était comme effacée; quant à la vassalité inférieure, des actes existent encore, qui montrent sa soumission presque absolue à l'autorité royale.

Dans une charte de 1209, Gauthier, comte de Châtillon, garantit au roi, que lui et ses héritiers lui rendront foi et hommage, services mi-

[1] D. Morice, Hist. de Bretagne, t. I, p. 140.
[2] Histoire de la maison de Dreux, preuv., p. 264.

litaires, et même qu'ils lui remettront le château de Saint-Pol, à sa première volonté [1].

Le roi reçoit comme son homme-lige, et par conséquent, comme son vassal le plus soumis, le comte de Blois son neveu, héritier de son père; celui-ci s'engage à ne pas le quitter, en la paix comme à la guerre, et de suivre son gonfanon partout où il plaira à son seigneur de le transporter [2].

Robert de Courtenay s'engage à ne rien vendre, rien aliéner de tous ses domaines, sans le consentement de son suzerain, si ce n'est la coupe des bois de la forêt de Conches et de Nonancourt, qu'il a obtenue en fief [3].

Quelquefois Philippe intervient même dans les transactions de famille, pour confirmer les chartes féodales. C'est ainsi qu'il autorise le don de Montferrand, fait par Guillaume, comte d'Auvergne, fils du dauphin, à son épouse Isabelle et à Catherine, sa fille [4].

Il acquiert souvent aussi la possession réelle des terres; le sire de Péronne lui vend la châtel-

[1] Hist. généalog. de la maison de Châtillon-sur-Marne, p. 35, aux preuves.

[2] Ann. 1212. — Martène, Amplissim. collect., t. I, col. 1109

[3] *Ibid.*, col. 1108.

[4] Généalog. Montmorency, p. 397.

lenie de Bray-sur-Somme, avec ses appartenances, pour quatre mille livres parisis, payables comptant [1]. Rodolphe, comte de Beaumont, lui cède le château de Domfront, et s'engage à le servir fidèlement comme son homme-lige [2]. Quelquefois aussi, il fait à son tour des concessions féodales, à la charge d'un service militaire. C'est ainsi que pour gagner Savari de Mauléon, l'un des plus actifs et des plus influens barons de l'Anjou et du Poitou, Philippe lui donne en fiefs, la Rochelle et Cognac. Les rois anglais, dont il était auparavant le vassal, pouvaient exiger de lui cent chevaliers et cent archers; Philippe l'en libéra [3], ce qui n'empêcha pas Savari de persister dans la cause de l'Angleterre; nous le verrons plus tard reparaître sous les étendards du roi Jean.

J'ai dit toute l'importance de l'Église au moyen âge, et ses rapports avec les rois ont au moins autant d'intérêt que ceux du suzerain et des vassaux; cependant ils sont dans les dix années de cette période peu graves et sans résultats.

La simonie dominait l'Église; toutes les dignités étaient vendues, et jusques dans les monastères, les fonctions du cloître se livraient à l'encan; ce

[1] Généalog. de la maison de Béthune, preuv, col. 125
[2] Bry, Hist. du Perche, p. 232.
[3] Martène, Amplissim., collect., t. I, col. 1088.

malheureux esprit est vivement censuré dans une lettre d'Innocent III aux archevêques et évêques de France [1]; le pontife s'élève avec une indignation non moins ardente contre la conduite de l'évêque de Poitiers et les *infâmes* trafics auxquels il se livre; il l'invite à se repentir et à se soumettre à la pénitence [2]. Ainsi le pape maintenait les mœurs et la discipline de l'Église.

Philippe-Auguste s'efforçait à son tour de protéger les droits et les dignités ecclésiastiques, au préjudice même de ses barons et de ses bourgeois. Les magistrats de Rheims s'étaient emparés des clefs de la ville contre le privilége de l'archevêque; le roi leur écrit afin qu'ils les rendent sous peine d'encourir son indignation [3]; les bourgeois ne l'écoutèrent point et continuèrent de garder les portes. C'est encore comme protecteur des clercs qu'il adressa une charte au comte de Toulouse, afin de rendre à son éclat et à son antique puissance l'église de Maguelonne [4].

Philippe accablait de dons les monastères, les cathédrales et les hôpitaux. En 1206, il destina de nombreuses terres à la fondation de l'abbaye

[1] Martène, Thesaur. anecdot., t. I, col. 817.
[2] Epist. Innocent, t. II, p. 691.
[3] Marlet, Hist. Remens., t. II, p. 478.
[4] D. Vaissete, Hist. du Langue doc, t. III, col. 210.

de Font-Daniel [1]; il dota la maison de Dieu de Paris de toute la desserte de sa chambre, chaque fois qu'il quitterait la tour du Louvre ou ses autres manoirs de la cité [2]. Sur la demande de Jean, abbé de Saint-Germain, il reconnut et confirma les droits paroissiaux de l'abbaye dans tout le territoire renfermé entre le petit pont et le bourg Saint-Germain [3], et par une autre charte il lui donna l'usage exclusif d'une poterne dans les murs de Paris [4]. Le roi concéda à l'abbé du monastère de Chevreuse tous les priviléges régaliens sur les églises du diocèse [5]. Une semblable donation fut faite à l'église d'Autun, sauf cependant la garde, chevauchée ou service militaire, auxquels elle ne cesserait pas d'être soumise [6]; l'évêque d'Auxerre en fut exempté, mais seulement durant sa vie, et bien entendu qu'il enverrait ses hommes aux batailles sur la demande du suzerain comme le commun des barons [7]; Manassé, évêque d'Orléans, demeurait tenu d'aller personnellement en guerre [8].

[1] Gallia Christian., t. IV, col. 408.
[2] Felibien, Hist. de Paris, t. III, p. 243.
[3] Lannoi opera, t. III, part. 1, p. 259.
[4] Dubreuil, Antiq. de Paris, fol. 415.
[5] Gallia Christian., t. XII, Instrum. col. 348, 2e édit.
[6] Labbe Biblioth. mss., t. II, p. 484.
[7] Lebœuf, Hist. d'Auxerre, t. II, p. 38.
[8] Gall. Christian., édit. 2, t. VIII, col. 126.

Quelquefois le roi donnait des usages dans ses bois, ses forêts, et ses rivières : il concéda aux moines de Sainte-Marie de Bon-Port qu'ils pourraient moudre leurs blés sans aucune exaction séculière dans le moulin du pont de l'Arche [1]. Souvent aussi la charte ne constituait qu'un simple échange : Philippe fait savoir dans un de ses diplômes qu'il a cédé à l'évêque de Paris onze deniers de cens sur sa maison de Notre-Dame-des-Champs, contre pareille somme de onze deniers que l'évêque possède sur Saint-Thomas du Louvre [2].

Le roi confirmait aussi les dons que ses vassaux multipliaient souvent en faveur des églises. Un de ses diplômes approuva la charte par laquelle Mathieu, sire de Montmorency. dote l'église de Sainte-Marie du Val, d'une mesure de froment destinée à faire des hosties [3]; un autre acte royal ratifie la donation de Jean, sire de Montmirail, et de sa femme Helvide, à la maison de Dieu de Paris, d'une partie de bois mort pour chauffer les pauvres, et d'une autre portion pour construire des cellules [4]. Enfin le roi sanctionne la conces-

[1] Neustria pia, 896.
[2] Sauval, Ant. de Paris, t. III, p. 55.
[3] Généalog. Montmorency, preuv.. 77.
[4] Hist. de l'abbaye de Long-Pont, p. 164.

sion faite par Hubert de Coulomier à l'église de Saint-Quentin des poules et des œufs de la ferme qu'il possède près de cette église [1].

Tous ces diplômes isolés qui peignent bien l'esprit d'un temps, n'offrent aucun de ces caractères généraux qu'il est possible d'analyser et de définir. Ils concourent avec les faits contemporains à reproduire les opinions de cette époque merveilleuse.

Tout mouvement populaire dans le moyen âge a de l'importance, parce qu'il est un symptôme de vie et de liberté : la malheureuse condition du serf et de l'habitant des campagnes les excitait souvent à se soulever contre leurs oppresseurs. Les paysans ou *pastourels* quittaient la glèbe, s'armaient de bâtons, de fourches et de tous les instrumens destinés à leurs travaux, puis couraient contre les églises et les manoirs qu'ils réduisaient en cendres; ils n'épargnaient ni les sires châtelains, ni les clercs oppresseurs, et leur liberté farouche et indisciplinée troublait même les paisibles monastères. Dans les premières années du XIIIe siècle, tandis que les chevaliers étaient absens de leurs castels pour l'expédition de Bouvine, une grande jacquerie ou soulèvement de pastourels se manifesta dans les provinces centrales du royaume

[1] August.-Viromand. p. 195, fragment.

féodal : les serfs vêtus de bure grossière brisèrent les portes de fer des églises, s'emparèrent des châsses bénites; ils parcoururent ainsi tout le Berry, et malheur au manoir dont les hommes d'armes ne hissaient pas le pont-levis, et ne garnissaient pas d'archers les hautes tourelles. Comme l'esprit de liberté se mêlait toujours alors à l'hérésie, les pastourels annonçaient l'avènement d'un nouveau règne du Saint-Esprit et l'égalité pour tous; ils se donnaient la mission de prêcher la parole de Dieu dans leur langage rustique, et d'imposer les mains à leurs nouveaux adeptes ; ces malheureux furent poursuivis et atteints par les chevaliers bardés de fer, et l'on en fit un grand carnage ; plus tard ces tentatives de pastourels se renouvelèrent et furent quelquefois plus heureuses .

Les croisades imprimaient au fond de la société je ne sais quel principe d'activité ; toutes les classes subissaient, l'une après l'autre, l'esprit de ces expéditions lointaines : d'abord les barons et les chevaliers , puis les bourgeois, et plus d'un citoyen quitta sa paisible cité pour suivre ces périlleuses fortunes dans la terre d'outre-mer ; mais le plus étonnant phénomène que produisit l'esprit aventureux et voyageur, ce fut une croisade d'enfans : plusieurs milliers de jeunes filles et de jeunes garçons abandonnèrent en l'année 1212, non seulement la France, mais encore l'Allemagne

et l'Italie, disant qu'ils voulaient délivrer les saints lieux [1] : les plus âgés avaient dix-huit ans ; vainement leurs parens voulaient-ils les retenir, ils s'échappaient par les portes dérobées, faisaient des trous aux murailles et s'éloignaient du toit paternel avec la même joie que s'ils avaient été appelés, dans le castel voisin, au spectacle populaire de quelque grande lice ou d'une cour plénière. On ignore quel fut le mobile de cet enthousiasme; quelques-uns content que ces enfans furent ainsi attirés par les marchands de Venise, de Gênes, de Pise et de Marseille, qui se livraient alors à l'infâme trafic des jeunes garçons et des jeunes filles destinés au sérail des Sarrasins: ils donnèrent de l'argent aux clercs pour les engager à séduire cette multitude d'enfans, et à les faire embarquer dans les ports de la Méditerranée. Le chroniqueur ajoute qu'en effet, parvenus à Marseille et à Gênes, ceux qui avaient survécu aux fatigues et aux périls d'une longue route, furent mis sur des navires, transportés en Égypte, et vendus aux marchands sarrasins [2].

[1] Consultez sur cette curieuse croisade Vincent de Beauvais, Specul. hist. l. xxx, c. 5, Albert de Stade, Chroniq., fol. 202, Alberic des trois fontaines, Chroniq., p. 450, qui entre dans les plus grands détails

[2] Comparez Thomas de Chompré dans son livre *De Apibus;* Roger Bacon en parle aussi, mais Albéric est le plus complet.

Ces grandes émotions populaires supposent qu'il n'existait point de police sociale, et que les masses se déterminaient par un mouvement instinctif et irrégulier. Nous retrouvons cet état de désordre dans la plupart des cités, où aucunes précautions n'étaient prises contre les évènemens les plus naturels. En 1206, il y eut une crue d'eau extraordinaire dans la Seine, et toutes les rues de Paris étaient tellement inondées que l'on n'allait plus se visiter qu'en bateau; les ponts, frappés par des lames incessament agitées, furent eux-mêmes très-ébranlés [1]. On ne songea à d'autres mesures qu'à faire sortir les châsses bénites de Saint-Denis, de Sainte Geneviève et de Saint-Germain. Ces églises étaient bien garnies de reliques, car, depuis la prise de Constantinople par les Francs, un bon nombre de chefs, de bras, de mâchoires, avaient été transportés en pompe de la capitale de Constantin par les abbés et les religieux [2]; Baudoin lui-même avait envoyé un navire chargé de ses saintes dépouilles à Philippe-Auguste. Or, pour apaiser le courroux manifeste du ciel, les moines de Saint-Denis et ceux de tous les monastères des environs de Paris se réunirent

[1] Chroniq. de Saint-Denis, ad ann. 1206; D. Brial, Hist. de France, t. XVII, p. 593.

[2] Gall. christian., t. X, Inst., col. 129.

à Sainte-Geneviève, et une procession générale parcourut les lieux que l'inondation n'avait pas submergés; elle s'avança même près du petit-pont; les chanoines avaient de l'eau jusqu'aux genoux. Lorsque la châsse eut traversé la rivière, le pont s'écroula avec fracas, et personne ne fut blessé. Peu à peu les eaux se retirèrent [1].

Cependant, à cette époque, les enceintes de Paris étaient agrandies. Les bourgeois, d'après la volonté du suzerain, se cotisèrent pour élever de nouvelles murailles, et y comprendre quelques-uns des bourgs qui jusqu'alors étaient en dehors de la cité [2]. Autour des églises de Saint-Germain et de Saint-Paul s'étaient d'abord élevées quelques rares maisons destinées aux marchands pendant le temps des foires ou pour abriter la foule aux jours des grandes fêtes monastiques; puis s'étaient peu à peu agglomérés des bâtimens plus nombreux dans la juridiction des abbayes; ils formaient alors de véritables bourgs, et les habitans demandèrent avec instance d'être renfermés dans les enceintes de la cité, pour se défendre des robeurs et pillards qui désolaient les campagnes. Les nouveaux murs que les bourgeois firent construire prenaient au nord du vieux Louvre, à peu

[1] Félibien, Hist. de Paris, t. I.
[2] Chroniq. de St.-Denis, p. 393.

près où se trouve aujourd'hui la cour du nouveau; ils s'étendaient vers les rues du Coq, de Grenelle, Coquillière et Montmartre; puis ils se prolongeaient jusqu'à la rivière par la pointe Saint-Eustache, la rue Mauconseil et les Blancs-Manteaux; au midi, l'enceinte commençait à la rue de Seine, montait à Ste.-Geneviève et descendait à la rivière par la place Maubert. On comptait dans ces murailles, qui embrassaient une étendue assez considérable, environ cinq cents tours crénelées et soixante-huit portes dont les principales étaient celles de Coquillière, la porte Barbette, celles de Saint-Martin et de Saint-Victor : toutes étaient bardées de fer, et les murailles construites en pierres fortes carrées [1].

Peu d'actes de juridiction municipale, pour la capitale, marquent ces années du règne de Philippe-Auguste : le suzerain était trop occupé de ses batailles; cependant un réglement relatif à la boulangerie est empreint de quelques bons principes sur la liberté des professions industrielles; jusqu'alors les boulangers ou tameliers avaient été obligés d'apprêter leur pain dans deux fours royaux auxquels le privilége était exclusivement accordé; l'un s'appelait le four d'enfer, par tra-

[1] Voyez toujours Félibien, Hist. de Paris, t. I, à l'année 1208.

dition diabolique, car il était si profond, le feu qu'on y faisait si ardent, qu'on ne doutait pas que Lucifer et les diables verts et rouges n'y prissent leurs ébats; cette obligation de cuire le pain dans des lieux fixés d'avance mettait des entraves au métier de la boulangerie; le roi accorda à tous les maîtres en cet art, le droit d'avoir chacun un four chez soi, de manière à faire le pain qui serait nécessaire à leur débit [1]. Un autre réglement confirma tous les priviléges, immunités et juridictions dont jouissaient depuis longues années les ouvriers de la monnaie [2]; ils devaient avoir des maîtres ou rois, et ne pouvaient être traduits que devant eux pour les délits et crimes qui n'emporteraient pas la perte de la vie ou des membres; ils n'étaient soumis ni à l'ost, ni à la chevauchée, exemption la plus importante dans cette époque de batailles. Les rois avaient bien besoin de toute la subtilité de ces ouvriers pour leurs ressources financières; c'était par l'altération du fin or et du fin argent que les seigneurs obtenaient une partie de leurs revenus, habitude malheureuse, mais que l'ignorance cupide avait placée parmi les ressources du trésor. Enfin en 1210 le roi s'interposa

[1] Voyez la charte rapportée par Félibien, t. I, aux preuves.

[2] Ordonn. du Louvre, t. I, p. 30.

entre les bouchers de Paris et l'abbesse de Montmartre sur leurs différends à l'occasion des étaux qu'ils tenaient de l'abbaye [1]. Ce petit nombre d'actes signale une certaine sollicitude pour les métiers et corporations de Paris. C'était déjà beaucoup, au milieu de la féodalité hautaine, de s'occuper un peu des bourgeois et des artisans!

[1] De la Marre, Traité de la police, t. II, p. 1207.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIX.

Résumé des causes qui donnent la couronne d'Angleterre au prince Louis de France. — Situation féodale des Anglais. — Rapports respectifs du roi et des barons. — Abus de la suzeraineté. — Vieux priviléges émanés du roi Édouard. — Jean refuse de les ratifier. — Révolte des barons. — Armée de Dieu et de l'Église. — Prise de Londres. — Concession de la grande Charte. — Franchises de l'Église. — Droits des vassaux. — Mariage. — Tutelle. — Subsides. — Parlement. — Justice. — Personnes et propriétés. — Forêts. — Commission de barons réformateurs. — Fureur du roi Jean à l'occasion de la Charte. — Le pape l'annulle. — Les Poitevins et les Flamands ravagent d'Angleterre. — Les barons anglais offrent la couronne à Louis de France.

1214 — 1215.

Le prince Louis de France avait subitement quitté la croisade de la Langue-doc ; il était appelé à la cour féodale de Paris par les lettres pres-

santes de son père. On lui annonçait les troubles nouveaux qui agitaient l'Angleterre, le choix qu'avaient fait de lui les barons anglais pour leur seigneur suzerain, l'expulsion des Plantagenets et la possibilité de compléter par cette nouvelle conquête le vaste système de réunion au domaine suivi par la couronne.

Pour comprendre par quel concours de causes diverses de si grands évènemens étaient survenus, il faut exposer des faits bien importans dans l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre.

Après la trève conclue avec Philippe-Auguste, à la suite de la bataille de Bouvine, le roi Jean se hâta de retourner dans son royaume : ses barons étaient alors réunis au monastère de Saint-Alban pour délibérer sur les moyens d'obtenir les libertés concédées par Henri Ier, et qui rappelaient la plupart des vieux priviléges émanés du roi Edouard [1].

[1] Cette assemblée est du 9 novembre 1214. J'aurais cru trouver dans l'histoire, à mon avis un peu trop louée, du docteur Lingard, des détails précis et quelques considérations politiques sur les transactions féodales si importantes de cette époque auxquelles Hume et même M. Hallam n'ont point fait assez d'attention; cette partie de son travail me paraît écourtée; le savant docteur n'a pas suivi avec toute l'exactitude désirable l'intéressant Mathieu Paris, sans doute par respect pour la cour de Rome, que ce moine si national attaque un peu vivement. M. Lingard ne doit peut-être sa popularité his-

Il faut dire que la suzeraineté royale avait pris en Angleterre, depuis la conquête de Guillaume le bâtard, une attitude violente ; les rois de la famille normande et poitevine n'avaient respecté ni les priviléges des barons ni ceux de l'église. Si la vieille race saxonne avait pu justement se plaindre des confiscations ordonnées par les successeurs de Guillaume, la population normande maudissait à son tour ces étrangers, enfans du Poitou, de la Guyenne et de la Gascogne, dont les Plantagenets entouraient leurs personnes, et auxquels ils réservaient les concessions de terres. Aucun droit n'était sacré pour eux : ni la propriété des fiefs, ni les dignités féodales. La garde des tours, des châtellenies du domaine se trouva dans les mains des joyeux et bavards Poitevins, et les fonctions de la cour, celles de connétable, d'échanson, de panetier, étaient aussi leur patrimoine exclusif. Le titre de chancelier seulement était réservé aux clercs presque tous d'une origine nationale. Les barons murmuraient de voir sans cesse les gonfanons du midi autour du suzerain. Les Poitevins légers et présomptueux, offensaient leur fierté et heurtaient leurs priviléges [1].

torique qu'à la juste émancipation catholique dont son livre est une perpétuelle justification.

[1] L'ouvrage de Mathieu Paris est la plainte d'un bon et vieux patriote contre la domination étrangère.

Le clergé subissait aussi avec peine cette domination : tout entier, comme on l'a dit, de race saxonne, si l'on en excepte quelques archevêques ou prélats de cour, il détestait profondément le joug des Plantagenets, par la même raison qu'il avait supporté avec impatience celui des rois normands. Guillaume le conquérant et ses successeurs avaient violé, dans bien des circonstances, les immunités de l'église, et les querelles entre les rois et le clergé s'étaient plusieurs fois reproduites d'une manière sanglante. Sans doute, depuis l'hommage de la couronne au pape, ces prétextes n'existaient plus; mais déjà à cette époque il y avait un clergé national en Angleterre, peu respectueux envers la cour de Rome, et qui plusieurs fois fit cause commune avec les feudataires territoriaux.

Lorsque le roi Jean débarqua sur le territoire Anglais, les barons et quelques prélats tenaient leur parlement pour recouvrer leurs libertés [1]. L'archevêque de Cantorbéry, le plus dévoué à la cause nationale, avait lu aux vassaux la grande charte des priviléges du roi Henri Ier; car les vieilles lois d'Édouard ne s'étaient transmises que comme des traditions. Après avoir long-temps dé-

[1] Mathieu Paris, ad ann. 1214 et 1215, édition de Wats. Londres, 1684, p. 214; et Rymer, t. I, p. 184 et 185.

libéré, les barons se réunirent autour du maître-autel du monastère de St.-Alban, et jurèrent, les mains dégantées, que si Jean ne voulait point sceller de son scel la charte qu'on lui présentait, on lui ferait la guerre; qu'on irait à son château de Windsor vers Noël, afin de lui demander cette concession de priviléges, qu'en attendant on se pourvoirait d'armes, de chevaux, et que pour éviter toute surprise, on s'emparerait comme garantie, des tours et cités dont la possession pouvait servir la cause nationale [1].

Le roi avait rassemblé sa cour plénière à Londres, dans la maison des Templiers; les barons qui avaient juré les conventions de Saint-Alban, vinrent l'y trouver suivis d'un petit nombre d'hommes d'armes. « Roi Jean, dirent-ils, nous te prions de sceller de ton scel les coutumes concédées aux barons et aux églises d'Angleterre, par le roi Édouard, telles qu'elles se trouvent consignées dans la charte de Henri Ier; tu nous l'avais promis lors de ton excommunication, et tu t'y es engagé par serment. » Le roi qui les voyait déterminés et en armes, composa son visage, et leur

[1] « Quod si rex leges et libertates jam dictas concedere diffugeret ipsi ei guerram tam diu moverent ut ab ejus fidelitate se subtraherent donec eis per chartam sigillo sua munitam confirmaret omnia quæ petebant, etc. » Mathieu Paris, *ibid.*

répondit [1] : « La chose est difficile, et demande réflexion ; je vous prie de m'accorder jusqu'à Pâques pour y songer, afin que je puisse juger ce qui est le plus digne de ma couronne. »

Les barons lui octroyèrent sa demande : or, le roi profita de ce délai pour faire renouveler à ses vassaux encore soumis le serment de fidélité et l'hommage. Il prit aussi la croix, afin de protéger, par le privilége accordé aux pélerins, les terres de son domaine.

Lorsque les barons apprirent les petites ruses de Jean, ils se réunirent au nombre de près de deux mille chevaliers, sans compter les hommes d'armes et les archers. Ils obtinrent licence de commencer la guerre de l'archevêque de Cantorbéry, et se disposèrent à envahir les terres du roi qui tenait alors une autre cour plénière à Oxford. « Quelle liberté me demandent-ils donc? s'écria-t-il. » L'archevêque de Cantorbéry lui récita le chapitre de la charte. « Ah! dit Jean, puisqu'ils sont en si bon chemin, pourquoi mes barons ne réclament-ils pas tout mon royaume. Ce qu'ils veulent ne leur a jamais été concédé ; ils se fondent sur de vaines paroles [2] ; par tous les

[1] « Quos vidit paratos ad prœlium respondit magnam esse rem et dificilem quam petebant. » *Ibid.*

[2] « Et quare cum istis iniquis exactionibus Barones non postulant reguum? Vana sunt inquit, et superstitiosa quæ petunt nec aliquo rationis titulo fulciuntur. »

saints d'Anjou, ils n'auront jamais des priviléges qui me rendraient leur esclave [1]. »

L'archevêque de Cantorbéry et Guillaume le maréchal d'Angleterre, qui l'avait accompagné, n'ayant pu réussir à faire sceller la charte, s'en retournèrent vers les barons, et leur firent connaître les volontés du roi. Immédiatement, une résolution de guerre fut arrêtée ; la troupe valeureuse des chevaliers prit le nom d'armée de Dieu et de la Sainte-Église, pour exprimer sans doute que le clergé avait adopté les intérêts nationaux.

Jean cherchait tous les moyens de dissoudre cette ligue formidable des églises et des vassaux du royaume. Il fit d'abord une large concession aux clercs ; il leur octroya une charte d'élection libre, sans intervention de la couronne, si ce n'est pour la licence de se réunir ; et encore, la charte portait, que si la permission n'était point accordée, dans un délai très-court, l'élection pouvait avoir lieu, et que le choix, en tous les cas, n'aurait pas besoin de l'approbation du roi. Jean s'adressa ensuite au pape Innocent III, son suzerain dans l'ordre des fiefs, depuis l'hommage fait de la couronne d'Angleterre au Saint-

[1] Affirmavit tandem cum juramento furibundus quod nunquam tales illis concederet libertates unde ipse efficeretur servus. *Ibid.*

Siége pour réclamer appui contre les barons et les clercs de son royaume. Innocent prit vivement la cause de son vassal; il écrivit deux lettres violentes; l'une, à l'archevêque de Cantorbéry, qu'il accusait de fomenter la sédition, l'autre aux chefs de l'armée nationale, pour prohiber toute espèce d'assemblée et d'union contre les droits du roi Jean [1].

Quoique les vassaux révoltés se fussent donné le nom d'armée de Dieu et de la foi, ils n'en méprisèrent pas moins les commandemens du pape. Ils avaient trop d'intérêt à défendre la cause de leurs libertés; l'archevêque de Cantorbéry lui-même n'osa pas obéir à une autre impulsion. Il déclara qu'il ne pouvait être dans les volontés du pontife de forcer les Anglais à se soumettre tant que le roi Jean serait entouré d'étrangers, de Poitevins et de Gascons. L'armée de Dieu se mit donc en marche malgré l'ordre d'Innocent, et vint assiéger, mais inutilement, Northampton; elle fut plus heureuse devant Bedfort. Au moment où les gonfanons pénétraient dans ce château fortifié, on apprit que Londres offrait de livrer ses portes aux confédérés. Cette nouvelle fut reçue avec joie. La cause du pays prenait ainsi une attitude imposante. Les barons entrèrent dans la

[1] Rymer. t. I, 184 — 196 — 197.

capitale pendant le mois de juin. Tous les riches citoyens favorisaient leur parti; les pauvres n'osaient rien dire; c'est de la grande tour qu'ils écrivirent aux vassaux qui n'avaient point encore adhéré à la ligue : « Venez nous joindre, si vous ne voulez être déclarés ennemis publics; nous dévasterons vos terres, nous brûlerons vos châteaux, vos forêts, vos arbres fruitiers, nous détruirons vos rivières, et alors que ferez-vous? comment pourrez-vous vivre [1]? » A cette sommation les barons répondirent tous par une adhésion donnée aux articles de la confédération.

Le roi Jean se vit donc abandonné de presque tous les hommes de race normande et saxonne; alors il se mit à réfléchir sur ce qu'il avait à faire. Il craignait que les rebelles ne fissent contre lui quelque violente attaque, dont le résultat serait peut-être une pénible et longue captivité: il renferma toute sa colère dans son cœur, et envoya dans le camp de l'armée de Dieu deux grands tenanciers de famille normande, afin de terminer les tristes querelles qui agitaient l'Angleterre. Le lieu des conférences fut indiqué à Runnymead en-

[1] « Quod si hoc facere contempsissent, ipsi in omnes illos quasi in hostes publicos, arma dirigerent et vexilla, castra eorem subvertere domos et ædificia comburere, vivaria, parcos, et pomeria destruere non omitterent. » *Ibid*, p. 214.

tre Staisne et Windsor ; un grand nombre d'évêques, que les libertés dernièrement concédées à l'église avaient réunis au roi Jean, prirent assez activement sa défense ; mais du côté des barons était toute la noblesse féodale. La multitude des chevaliers remplissaient le pré, et l'on ne voyait auprès du roi que des mîtres et des crosses. Comme la position n'était pas tenable, Jean, qui était fin et rusé, voyant bien qu'il fallait en finir, se décida à souscrire sans difficulté la Charte suivante, fondement des libertés anglaises [1].

Grand Charte.

« Jean, par la grâce de Dieu, roi des Anglais. Vous saurez que par l'inspiration du Seigneur et pour le salut de notre ame, de celles de nos ancêtres et de nos successeurs, et pour l'exaltation de la sainte église, nous avons concédé, par le conseil de nos prélats et de nos fidèles, la Charte suivante, qui demeurera inviolable pour nous et nos successeurs [2].

[1] « Rex Johanes vires suas baronum viribus impares intelligens, sine difficultate leges suscriptas et libertates concessit. » *Ibid.*

[2] La Grande-Charte se trouve dans Mathieu-Paris, 215 — 220, et dans Rymer, t. I, 65. Elle a été commentée, mais imparfaitement, par Humes, le docteur Lingard et M. Hallam. Le meilleur Commentaire est celui de Mendox.

» D'abord l'église d'Angleterre aura tous ses droits et priviléges, ses franchises d'élections, son gouvernement intérieur, ainsi qu'il était constitué quelque temps avant la Charte.

» Nous concédons en outre à tous les hommes libres de notre royaume les droits suivans :

» Il est arrêté que l'héritier en bas âge d'un comte, d'un baron qui nous doit un relief [1] pour le service militaire, ne sera tenu de nous payer que cent sous au plus ; et celui qui nous doit moins, donnera moins selon l'ancienne coutume des fiefs. Si l'héritier possesseur d'une terre tombe sous la garde d'un supérieur, celui-ci n'aura cette tutelle qu'après avoir reçu l'hommage, et alors il ne pourra recueillir du fief que le revenu raisonnable, et les services d'habitude, et tout cela sans qu'il puisse détruire la chose ou lui porter aucun préjudice, et il sera tenu d'entretenir les rivières, moulins et les autres appartenances de la terre au moyen de ses revenus ; il la rendra à la majorité du tenancier bien garnie de charrues et d'instrumens nécessaires à la culture ; et tout cela nous l'observerons à l'égard des archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés et dignités vacantes, dont la

[1] On appelait *relief* la somme que payait l'héritier du fief à son supérieur. Cette disposition de la charte avait pour cause les exactions de la race normande.

garde nous appartient. Nous ne pourrons pas vendre ni aliéner ce droit de garde [1].

» La veuve, après la mort de son mari, sera mise en possession, sans difficulté, de sa dot et de son douaire, dont elle ne devra aucun relief [2], et elle pourra demeurer quarante jours dans les domaines de son mari, à moins que ce ne soit un château fortifié; dans ce cas, on lui choisira une honnête maison où elle habitera. Pendant ce temps, elle sera vêtue aux dépens de l'hoirie; on lui assignera comme dot la troisième partie de ce que possédait son époux, à moins qu'il ne s'agisse d'une mineure dotée à la porte de l'église. Aucune veuve ne sera obligée de se remarier; mais si elle le désire, elle doit avoir au préalable notre consentement ou celui de son seigneur supérieur lorsqu'il est notre tenancier.

» Nos baillis ne pourront saisir la terre ni le revenu de nos hommes tant que le mobilier suffira pour payer la redevance qui nous est due. Les cautions ne seront point poursuivies avant le débiteur principal; mais elles pourront l'être si l'impuissance de celui-ci est constatée; si quelqu'un

[1] Magn. chart., chapitre 12.

[2] Le roi Jean avait abusé de ce droit à ce point d'exiger mille livres de la comtesse Warwick pour rester veuve tant qu'elle le voudrait. Mendox., chapit. 13.

a emprunté à un juif, et qu'il vienne à mourir, l'usure ne court pas pendant la minorité des héritiers; la dot et le douaire de la veuve seront prélevés avant toute dette; si une créance tombe dans nos mains, nous ne pourrons saisir que les objets affectés dans l'acte; il sera fait un état aux enfans, et le restant sera destiné à la dette. Les mêmes principes seront suivis à l'égard des créanciers qui ne sont pas juifs [1].

Nul scutage (impôt) ou aide ne sera demandé que d'après le consentement du commun conseil du royaume [2], à moins qu'il ne s'agisse de nous racheter de la captivité, d'armer notre fils chevalier, ou de marier notre fille. Il en sera de même pour les aides de la cité de Londres; elle jouira de toutes ses anciennes libertés, tant sur terre que sur eau. Toutes les villes, bourgs, châteaux, les barons de cinq ports et tous les autres ports auront leurs priviléges, et seront convoqués pour le conseil commun du roi [3], afin de fournir l'aide; nous appellerons en consé-

[1] Mag. chart. ch.

[2] « Nullum scutagium vel auxilium ponam in regno nostro nisi per commune consilium regni nostri. » Magn. chart. chap. 15.

[3] « Et habendum commune consilium regni de auxiliis assidendis. » *Ibid.* Le docteur Lingard interprète très-étroitement ce passage lorsqu'il prétend qu'il n'y a pas dans ce *commune consilium* les premiers droits du parlement et des communes pour consentir les subsides.

quence les archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, nominativement par nos lettres, dans lesquelles sera exposé l'objet de la convocation, et en outre nous les ferons généralement prévenir par nos baillis et vicomtes dans un terme qui ne peut être moindre de quarante jours; et ce terme arrivé, il sera délibéré par les seigneurs, quoiqu'il puisse y en avoir parmi eux qui n'aient pas reçu de convocation spéciale. Personne ne pourra être contraint à dépasser les services qu'il doit pour son fief. Le conseil commun ne sera pas tenu de se réunir au lieu où se trouve la cour du suzerain, et de la suivre si elle se transporte autre part[1].

» Si nous sommes hors de notre royaume, notre grand justicier enverra nos juges dans les comtés pour tenir les assises, et s'il y a quelque difficultés, on en référera à la cour du banc. Tout ce qui touche aux églises ressortira de cette cour; l'homme libre ne sera puni pour un léger délit que selon son délit[2], et pour un grand crime, selon son crime, et encore sauf sa terre, le marchand sauf sa marchandise, et le vilain sauf sa charrue; les comtes et barons ne pourront être jugés si ce n'est pas leurs pairs. Aucun clerc ne sera soumis à l'aide pour

[1] Magn. Chart. chap. 17.

[2] Liber homo non amercietur pro parvo delicto nisi secundum modum ipsius delicti. *Ibid.*

son bénéfice ecclésiastique, mais pour son fief laïque.

« Les villes et les hommes libres ne seront tenus de faire pont et routes à moins qu'ils ne le doivent par ancien droit.

« Si un baron meurt sans héritiers et sans laisser ses fiefs par testament, ils seront distribués entre les églises du voisinage, sauf les dettes de l'hoirie.

» Aucun de nos constables ou baillis ne pourra prendre du blé ou des effets mobiliers s'il n'en paie la valeur, et sur l'appréciation du propriétaire auquel ces objets appartiennent [1]. Il ne pourra forcer un chevalier à donner une indemnité pécuniaire pour la garde de nos châteaux, si ce chevalier offre de faire le service en personne ou de le faire accomplir par un homme légal, ou bien s'il justifie qu'il est dans l'impossibilité de le remplir. Nul de nos officiers ne pourra requérir chevaux ou charrettes pour les transports à notre usage s'il n'acquitte l'indemnité des anciens statuts, c'est-à-dire, pour une charrette à deux chevaux dix deniers par jour, et pour trois chevaux quatorze deniers; et encore seront exemptes de ce service les voitures des barons et celles des églises.

[1] « Balivus noster capiat blada vel alia catalla alicujus, nisi statim inde reddat denarios, » etc. *Ibid.*

Ni constable, ni vicomte, ne pourront prendre du bois dans les forêts d'autrui sans son consentement. Nous ne tiendrons les terres de ceux qui seront convaincus de félonie que pendant un an et un jour, et nous les rendrons après au supérieur féodal. Il n'y aura qu'un seul poids et une même mesure pour tout le royaume. Nous n'aurons la garde que des fiefs qui dépendent de notre domaine. Nos baillis ne seront point crus en ce qu'ils rapporteront sur leurs seules paroles, mais par de légitimes témoins [1].

» Aucun homme libre ne sera emprisonné, exilé ni privé de ses droits que par le légal jugement de ses pairs et les lois de sa terre [2]. Les marchands étrangers pourront venir dans nos domaines, commercer, vendre, acheter, excepté durant les batailles avec le pays auquel ils appartiennent. Il sera permis à tout homme libre de sortir du royaume, si ce n'est pendant la guerre, mais pour un court espace de temps et pour l'utilité générale.

» Toutes ces libertés et priviléges seront observés, sauf les droits anciens et les priviléges des ar-

[1] Magn., chart. c. 27.

[2] « Nullus liber homo capiatur vel imprisonetur vel dissesietur de aliquo libero tenemento suo vel libertatibus aut utlegetur aut exulet aut aliquo alio modo destituatur. » *Ibid.*

chevêques, évêques, abbés, prieurs, templiers, hospitaliers, comtes, etc. »

Cette large charte de concession ne suffit point aux barons et aux abbés qui traitaient avec le roi Jean. « Nous voulons, dirent-ils, que nos bois et nos champs jouissent de tous les droits dont nous étions en possession au temps de Henri Ier. » Et ils présentèrent au roi Jean une autre charte qu'il scella, après quelques représentations inutiles [1].

» Jean par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, etc. Vous saurez que, par la volonté du Seigneur et pour le salut de notre ame, nous avons concédé des libertés qui seront observées dans notre royaume.

» Toutes les forêts que notre aïeul Henri a considérées comme forêts royales seront examinées par des hommes probes et loyaux. Si quelqu'une d'entre elles a été saisie au préjudice du propriétaire [2], elle lui sera restituée. Les hommes qui n'habitent point les forêts ne pourront être traduits devant le haut forestier, à moins qu'il ne

[1] Cette charte est séparée de la première, et connue sous le titre de *Charte des Forêts;* elle a été publiée par Rymer, t. I, et Math. Paris, p. 208, et ad ann. 1215.

[2] Cet abus de la saisie royale, dépouillant les propriétaires de leurs forêts, s'était considérablement accru sous le règne de Henri II, et particulièrement sous celui de Richard Cœur-de-Lion.

s'agisse d'un délit commis à cause des bois [1]. Toutes les forêts, qui ont été réunies au domaine au temps de Richard, seront rendues. Chacun les possédera en toute propriété; tous les dégats qui pourront y être faits par nous seront justement réparés. Les surveillans les visiteront comme ils avaient coutume de le faire lors du couronnement du roi Henri; ils feront des recherches tous les trois ans, et ceux dont les chiens seront trouvés dans les forêts royales paieront trois sols [2]. On ne pourra lâcher les levriers que selon les anciennes coutumes. Aucun forestier ne pourra prendre du blé en herbe, de l'avoine, des porcs ou agneaux. Il sera fait trois battues générales par année. Tout homme pourra conduire ses troupeaux dans les forêts royales, mais s'il laisse un porc pendant la nuit il deviendra la propriété du roi. Personne ne sera condamné à perdre la vie ou un membre à cause des délits forestiers, mais il sera obligé à une amende, et s'il ne peut la payer, il gardera un an et un jour la prison. On ne pourra construire,

[1] Les lois des forêts, sous les rois de race normande, étaient fort sévères; elles punissaient de mort certains délits commis dans les forêts royales. La chasse était alors considérée comme un des plus hauts priviléges de féodalité.

[2] « Et ille cujus canis inventus fuerit det tres solidos.» *Ibid.*

dans les forêts, des moulins, viviers, étangs; mais tout homme libre sera propriétaire des nids d'éperviers, de faucons et d'aigles, qui sont dans ses bois [1]. Aucun châtelain ne pourra tenir son plaid pour ce qui touche les délits de chasse et de vol de branches d'arbres; ils ressortiront de la juridiction du haut forestier.

» Nous avons concédé ces libertés en tout ce qui nous concerne. »

Une troisième charte assura des moyens d'exécution. « Pour donner des garanties aux conventions arrêtées, vingt-cinq barons seront élus comme gardiens et conservateurs des priviléges, et s'il arrive que nous, ou quelqu'un de nos justiciers, viole la charte, les barons conservateurs choisiront quatre d'entre eux pour nous prier de casser ce qui aura été fait contre leurs droits, et, si nous n'accédons pas dans les quarante jours à leur demande, ils en référeront aux vingt-cinq conservateurs, et ceux-ci pourront faire à nos terres tout le mal qu'ils voudront [2], savoir : s'emparer de nos châteaux et de nos champs, excepté de notre personne, de celle de la reine et de nos enfans; et cela, jusqu'à ce que le mal soit réparé

[1] « Unusquisque liber homo habeat in boscis suis ærias accipitrum, spervariorum, falconum, aquilarum. » *Ibid.*

[2] Et illi barones destringent et gravabunt nos, modis omnibus quibus poterunt. *Ibid.*

d'après leur jugement ; et nous autorisons nos justiciers et nos vassaux à prêter tout serment que les vingt-cinq barons conservateurs pourront exiger d'eux, et nous ne pourrons rien leur demander qui soit en opposition avec les concessions que nous venons de faire. Comme gage de nos promesses, nous voulons que les quatre châtelains de Northampton, de Kénilwort, de Notingham et de Scardeburck, obéissent et prêtent hommage aux vingt-cinq conservateurs, ou à la majorité d'entre eux. Nous nous engageons aussi à renvoyer tous les étrangers Poitevins, Flamands et routiers que nous avons à notre service [1]. »

Ainsi fut signée la grande charte qui concédait toutes les libertés de l'Angleterre, des barons, des cités, des bourgs et des communes [2]. Jean dissimula profondément le dépit qu'il éprouvait en faisant de telles concessions : il invita même gracieusement les shérifs de tous les comtés à en lire les dispositions au son des cornets sur les places et dans les églises. Il leur ordonna de choisir douze chevaliers prud'hommes en législation, afin de

[1] « Et nos amovebimus omnes alienigenas a terra. » *Ibid.*

[2] Cette grande charte a été ratifiée quatre fois par Henri III, quinze fois par Edouard III, sept par Richard II, six par Henri IV, et une par Henri V, tant il y avait de répugnances royales à vaincre! *Ibid.*

réparer toutes les injustices qui auraient pu être commises depuis son avènement. Mais dans le fond de son ame, il éprouvait une douleur profonde. « Il grinçait des dents, tournait ses yeux égarés, rongeait des morceaux de bois, et, par des gestes désordonnés, manifestait sa colère [1]. » Il ne renvoya point les étrangers, et particulièrement les Poitevins, en qui seuls il avait confiance. Ceux-ci et ses plus intimes courtisans disaient sans cesse : « Il est impossible de supporter cette charte ; tu es le vingt-cinquième roi d'Angleterre et tu n'es pas même un roitelet ! Il vaudrait mieux n'être pas suzerain que de l'être de cette manière ; te voilà roi sans royauté, seigneur sans domaine ; oh ! que c'est misérable ! » Ceci excitait Jean à détester sa charte. Il écrivit des lettres secrètes à Philippe Marc, connétable du château de Nothingam, Poitevin d'origine, et à plusieurs autres châtelains étrangers [2] : « Fortifiez-vous, procurez-vous des vivres, entourez vos murailles de fossés, prenez des chevaliers à votre solde ; et ayez soin surtout qu'on ne puisse s'en apercevoir. » Il était cepen-

[1] Cœpit frendere dentibus, oculis torvis intuitum retorquere, arreptos baculos et stipites more furiosi nunc corrodere, nunc corrosos confringere et in inordinatorum gestuum plurimis argumentis conceptum dolorem imo furorem manisfestare. *Ibid.*

[2] Mathieu Paris, p. 221.

dant difficile de cacher long-temps de tels préparatifs; les barons, conservateurs des priviléges, les connurent et vinrent trouver le roi: « A quoi tendent, lui dirent-ils, ces grands mouvemens d'hommes d'armes? pourquoi vos châtelains fortifient-ils les murailles, et font-ils de nouveaux créneaux aux tours. »

Le roi les accueillit d'un visage riant et tranquille : « Par les pieds de Dieu, je jure que je n'ai aucun dessein de violer la paix heureusement scellée entre nous [1]. » Continuant ensuite, il parvint par de mielleuses paroles à calmer l'irritation violente et les murmures des barons.

Cependant, comme on apprit ensuite qu'il ne cachait plus son désespoir d'avoir signé la charte, les murmures recommencèrent : « Nous sommes, disait-on, sous le joug d'un tyran; il nous a déjà soumis à Rome, il nous vendra peut-être à des étrangers. »

Jean n'était pas tranquille. Il voyait à peine au tour de lui sept chevaliers de sa propre cour : ses barons ne pouvaient-ils pas s'emparer de sa personne comme otage? Dans cette situation difficile que devait-il faire? Il quitta furtivement Windsor et vint se retirer dans l'île de Wight. C'est là qu'il songea aux moyens de résister à ce grand mouve-

[1] « Jurando per pedes Dei constanter affirmavit. » *Ibid.*

ment du haut baronnage d'Angleterre [1]. Son chancelier, Poitevin d'origine, adressa des lettres à toute la chevalerie du Continent, de la Guyenne et de la Gascogne. « Nous vous promettons, disaient-ils, à tous, des châteaux et des terres dans notre royaume; nous en expulserons cette race de révoltés, qui ne veut pas de nos couleurs ni des vôtres. » Il écrivit aussi à tous les châtelains, qui tenaient son parti en Angleterre, de bien fortifier leurs tours; puis, pour conquérir les bonnes grâces des marins des cinq ports, il monta sur une flotte et fit avec eux quelques expéditions de piraterie.

Lorsque les barons eurent appris la fuite du roi Jean, ils se réunirent dans Londres afin de délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre. Après quelques contestations élevées entre eux, voici la lettre qu'ils écrivirent. « Robert, maréchal de l'armée de Dieu, et les autres barons, à Gauthier d'Albiney qui tient la ville de Londres, salut. Tu sais le grand intérêt que nous avons tous à conserver Londres qui est notre asile, et combien il

[1] Math. West., p. 1273, et Math. Paris, 222; le docteur Lingard, d'après les documens publiés par Brady et et Rymer, pense que ce voyage à l'île de Wight est une pure invention; ses preuves ne me paraissent point convainquantes. J'ai suivi et je préfère la chronique aux conjectures des érudits.

y aurait de honte et de préjudice si par notre absence nous venions à la perdre. Nous savons qu'il est quelques personnes qui attendent notre départ pour se soumettre à Jean; c'est pourquoi nous prolongeons la durée du tournoi, qui a commencé à Stangfort, jusqu'après le premier jour de la lune, dans l'octave des saints apôtres Pierre et Paul. On le tiendra dans la bruyère entre Staines et le champ de Hundeslawe; et nous faisons ceci pour conserver la métropole, nous vous prions de venir au tournoi avec armes et chevaux afin que vous puissiez acquérir de l'honneur. Le prix sera une ourse qu'une jeune châtelaine nous a envoyée [1]. »

Tandis qu'ils se livraient ainsi aux jeux chevaleresques, destinés à occuper les vaillans hommes, ils reçurent la bulle d'Innocent III, qui cassait leur grande charte de priviléges. Il faut dire qu'immédiatement après le scel apposé à sa concession, le roi Jean avait envoyé auprès du pape pour lui demander d'annuller les libertés anglaises. Innocent III pouvait agir dans sa double qualité de suzerain féodal du royaume d'Angleterre, par suite de l'hommage qu'il avait reçu, et de conservateur des domaines de l'Église, et des droits d'un

[1] Rymer, t. 1, ad ann. 1216

prince qui avait pris la croix [1]. Lorsque Innocent eut lu les actes imposés à Jean, il jeta sa thiare contre terre, et s'écria : « Depuis quand les barons anglais prétendent-ils chasser de son trône un prince croisé et sous la protection du siége de Rome? Par saint Pierre, je ne puis souffrir qu'une telle injure reste impunie [2]! »

Le pape assembla son conseil de cardinaux; et, délibérant quelques heures, il cassa la grande charte, et, comme témoignage de sa volonté suprême, il adressa une bulle fulminante aux Anglais:

« Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles qui verront cette bulle, salut et bénédiction. Le roi Jean, ayant violemment offensé l'Église, a été frappé d'excommunication : mais il s'est repenti avec tant d'ardeur, qu'il a non-seulement réparé le mal, mais qu'il a prêté hommage au bienheureux Pierre du royaume d'Angleterre et d'Irlande, sous le cens annuel de mille marcs d'argent; puis le roi Jean s'est revêtu de l'habit des pélerins pour accomplir le saint

[1] Jean disait au pape dans sa lettre : « Illatæ vobis in persona nostra injuriæ. » *Ibid.*

[2] « Nunquid barones Angliæ regem cruce signatum et sub protectione sedis apostolicæ constitutum, a solio regni nituntur expellere et dominium romanæ ecclesiæ ad alium transferre? Per sanctum Petrum hanc injuriam non poterimus præterire impunitam. » *Ibid.*

voyage. Voilà que nous apprenons que ses vassaux ont fait certaines conjurations contre lui. Après en avoir délibéré avec nos cardinaux, nous avons écrit à l'archevêque de Cantorbéry et aux évêques du royaume, afin qu'ils aient à casser et dissoudre les assemblées illégales des barons, et rendre l'autorité à Jean, comme cela convient. En même temps nous avons invité le roi à traiter bénignement ses vassaux, et, que s'ils ne pouvaient s'entendre, à faire décider la cause par les cours régulières selon les lois et les coutumes. Cependant ce tumulte a continué, et nous apprenons que Jean a concédé certaine charte très-préjudiciable à l'autorité royale : un tel acte, qui nuit à la puissance du Saint-Siége et au royaume qui en dépend, ne pouvait être fait que d'après notre consentement : or, comme le Seigneur a dit de nous au prophète : *Je te place sur les nations et les royaumes, afin que tu dissolves les réunions et les mouvemens de l'impiété,* nous réprouvons et cassons la charte donnée par le roi Jean, comme préjudiciable à l'Église et au roi [1]. »

Une lettre spéciale aux barons accompagnait cette bulle ; elle leur ordonnait de se séparer immédiatement, et d'exécuter ses prescriptions pontificales.

[1] Rymer, t. I, p. 203-205

L'intervention de la cour de Rome, la crainte de formidables excommunications, engagèrent les barons à diverses conférences avec le roi, qui était revenu en Angleterre ; elles n'eurent aucun résultat : de toutes parts on se détermina à la guerre. Les barons ordonnèrent à Guillaume d'Albiney, qui commandait à Londres, de s'emparer du château Rochester, comme nouvelle garantie ; Guillaume s'en saisit. En ce moment les barons apprirent que le roi Jean marchait sur eux à la tête d'une multitude d'étrangers pris à sa solde.

En effet, pendant son séjour dans l'île de Wight, et depuis son arrivée à Douvres, Jean multipliait charte sur charte pour appeler les châtelains du Poitou et de la Gascogne aux armes. Le roi avait une grande influence sur tout ce baronnage : nous avons dit qu'il était d'une même race, et que sa famille avait quelque chose de national parmi ces populations du midi ; c'était même, comme on l'a vu, sa grande confiance envers les étrangers qui lui avait fait perdre toute espèce de popularité parmi les possesseurs de terre saxons et normands. L'appel fait par le roi Jean à ces aventuriers du Continent fut entendu ; car tous ceux qui avaient jusqu'ici suivi la fortune de l'héritier des Plantagenets en Angleterre s'en étaient bien trouvés. Le nombre fut donc grand des cadets et des puînés de Gascogne et de Guyenne, qui vinrent se réunir à Douvres

sous le gonfanon du suzerain. D'un autre côté, les résultats de la bataille de Bouvine laissaient oisives de grandes bandes de routiers et flamands qui avaient servi la Flandre et le comte de Boulogne. Jean leur promit tout, argent, terres; il comptait faire un nouveau partage, rédiger un second livre de fiefs, comme après les conquêtes des Normands sous Guillaume-le-Bâtard.

Parmi ce grand nombre de chevaliers étrangers, arrivés du Poitou et de la Gascogne sur les rivages d'Angleterre, on distinguait Savari de Mauléon et Olivier de Bouteville, dont les noms se sont plusieurs fois rencontrés dans les guerres de Philippe contre Richard; d'autres troupes débarquèrent successivement. Voici la triste destinée réservée à une de ces colonies. Le roi avait concédé en toute propriété féodale à Hugues de Boves, échappé à la bataille de Bouvine, et à une troupe errante de quarante mille hommes femmes et enfans, partie de Calais, qui le suivait, les comtés de Norfolk et de Suffolk. L'intention de Jean semblait être d'effacer peu à peu la race saxonne et normande et d'implanter dans la Grande-Bretagne les races du Continent dévouées à ses intérêts; la charte de concession leur avait été envoyée de l'île de Wight; ils s'étaient embarqués sur de petits navires. Lorsqu'ils étaient prêts d'atteindre le rivage, une violente tempête

s'élève ; les bateaux agités par le vent s'ouvrent ou sont jetés sur le rivage ; ils s'y brisent, et toute cette multitude est submergée. Le nombre des cadavres était si considérable, que l'air en fut infecté ; on trouva des enfans noyés dans leur berceau ; tous ces malheureux furent dévorés par les poissons [1] et par d'énormes oiseaux que l'odeur fétide avait alléchés. « Ainsi, dit un chroniqueur dans son aigreur patriotique, le roi Jean, ce dissipateur de biens, ce principe de discorde, fut la cause de ce grand désastre, car il avait attiré ces étrangers en Angleterre, d'où il voulait chasser les indigènes. » Aussi en fut-il vivement affecté. Son visage était rouge de désespoir et de colère, il ne prit aucune nourriture ; on ne pouvait l'aborder tant les éclats de ses fureurs étaient à craindre [2] ! La tempête ravagea tout le pays, et l'on raconta de sinistres visions ! Un moine de St.-Alban allait par pénitence à Norwich pendant cette furie des vents ; c'était au milieu de la nuit ; il vit un nombre infini de cavaliers noirs, montés sur de grands chevaux également noirs, tenant à la main des torches de soufre enflammées ; ils se tenaient rangés autour du moine agitant les flambeaux ; ce qu'il raconta

[1] « Dati sunt denique omnes bestiis maris et cœli volatilibus ad devorandum. » Math. Paris.

[2] Ira vehementi succensus die illa cibum nullum sumpsit, sed usque ad vesperam quasi furiosus inventus. *Ibid.*

à son abbé : on jugea que de cruels malheurs menaçaient l'Angleterre.

Ce qui consola le roi Jean de la perte de cette colonie fut l'arrivée d'un corps nombreux de Flamands et de gens de Lorraine armés de lances et de pieux : il n'hésita pas dès lors à prendre l'offensive et se dirigea contre les barons ; il vint assiéger le château de Rochester.

Guillaume d'Albiney et ses hommes d'armes s'y étaient renfermés ; l'armée du roi s'en approcha, et bientôt commença le siége régulier. Les étrangers, animés par de grandes promesses, s'élancèrent contre les murailles. Un archer de Rochester, croyant que tout était perdu, s'adressa au sire châtelain et lui dit : « Veux-tu que je te délivre du roi notre mortel ennemi avec cette arbalète ? —Non, non, ne fais pas cela, abstiens-toi de frapper cette bête méchante ; tu peux le manquer, il ne te pardonnerait pas. — En pareil cas, dit l'archer, il arrivera ce que Dieu voudra, je retiens le trait. » En effet lorsque Guillaume fut obligé de se rendre avec ses hommes, le roi Jean voulait tous les faire pendre ; mais Savari de Mauléon lui dit : « Sire-roi, la guerre n'est point finie, on ne peut savoir ce qui arrivera, car les chances sont incalculables ; si nous commençons par pendre vos barons [1], vos barons pourront bien nous

[1] « Guerra nostra nundum finita est, varios eventus

pendre un jour. » Le roi comprit fort bien ce raisonnement; il se borna à retenir captifs les principaux chevaliers. Quant aux archers et hommes d'armes, il les fit attacher par des courroies à tous les arbres de la forêt : ils rendirent l'ame, les pauvres diables [1] !

La cause nationale était fortement menacée par les étrangers du roi; sur ces entrefaites arriva la bulle d'excommunication contre les révoltés; les droits de l'église romaine y étaient rappelés [2], ainsi que la situation de la Terre-Sainte et les besoins de la foi chrétienne : « Le pape excommuniait les barons et tous les châtelains, chevaliers, qui, par leur sédition, troublaient la paix du royaume. Le pontife jetait ensuite l'interdit sur toutes les terres. La bulle devait être lue au son des cloches, et les hommes d'armes étaient invités à suivre le roi Jean sous peine d'excommunication; les évêques qui ne l'exécuteraient pas ponctuellement seraient interdits de leurs fonctions. » Le primat Langton, archevêque de Cantorbéry, subit, le premier, cette rigoureuse et injuste sentence.

bella sortiuntur, nempe si nobis isto nunc suspendio traditis barones adversarii nostri, vel me forte vel alios de exercitu vestro nobiles intercipere poterunt. » *Ibid.*

[1] « Patibulo suspendi præcipit. » *Ibid.*

[2] « Cette bulle fut lancée à la suite du concile de Latran. » Rymer, t. I, p. 208, 211-212.

La bulle générale fut bientôt suivie de brefs d'excommunications nominatifs et spéciaux pour chaque barons. En même temps Jean et ses étrangers [1] dévastaient les châteaux, les manoirs, les champs, les fruits, les bestiaux, les campagnes, de sorte que tout le nord de l'Angleterre semblait avoir servi de lit à un torrent.

Le comte de Sarisbury, frère naturel de Jean, parcourut en même temps les contrées d'Essex, Hertford, Middlesex et Cantbridge, portant aussi la destruction dans les campagnes, les parcs, les viviers, et jusques dans les faubourgs de Londres [2]. Les châtelains fuyaient au loin, et Jean distribuait les terres, remettait aux étrangers les clefs des châteaux, recevait leur hommage; les Saxons et les Normands étaient proscrits comme suspects. Les seuls hommes de race poitevine, les mercenaires flamands, hissaient leurs gonfanons sur les anciens manoirs des vassaux anglais [3].

Les barons nationaux ne possédaient plus que la ville de Londres; tous ceux de l'intérieur des terres avaient fui en Écosse sous la protection du

[1] « Cum Flandrensibus et aliis nationibus perversis. » *Ibid.*

[2] « Villas tributarias efficiebant, homines capiebant, ædificia baronum comburebant, parcos et vivaria destruebant, etc. » *Ibid.*

[3] Mathieu Paris, p. 232.

roi Alexandre. Que faire en cette circonstance? La race nationale était dépouillée par les Flamands, Poitevins et les Gascons; on réfléchit long-temps; puis l'idée vint de s'adresser à Louis de France et à ses nobles chevaliers. Ce prince avait quelques droits incertains, comme on l'a vu, à la couronne d'Angleterre; mais il pouvait surtout amener de grands secours et une nombreuse chevalerie; on n'hésita pas, et des lettres pressantes lui furent adressées pour qu'il se hâtât de venir outre-mer.

CHAPITRE XXX.

Prétentions du prince Louis à la couronne d'Angleterre. — Arrivée en France des barons anglais. — Conditions imposées par le roi Philippe. — Envoi des otages. — Le pape excommunie l'expédition. — Parlement à Paris. — Philippe et Louis jouent le légat. — Départ pour l'Angleterre. — Débarquement des Français. — Entrée à Londres. — Question de légitimité élevée devant le pape. — Conquête de Louis. — Fortunes diverses. — Mort de Jean.

1215—1216.

C'était une ancienne prétention de Philippe-Auguste et de son fils que de s'approprier par droit d'héritage, la couronne d'Angleterre. A la suite de la condamnation de Jean pour le meurtre d'Arthus de Bretagne, le roi de France soutenait que le monarque anglais avait été déclaré, ainsi que sa postérité, indigne du trône des Plantagenets; et que la couronne venait alors à Blanche de Castille, femme du prince Louis. Voici quelle

était la généalogie qui servait de base à cette prétention féodale : le roi Henri II, parmi ses nombreux enfans, avait eu deux filles, Mathilde et Éléonore. Mathilde avait épousé Henri duc de Saxe, père de l'empereur Othon IV ; Éléonore devint la femme d'Alphonse IV roi de Castille, dont était issue Blanche, femme de Louis de France. De tous les fils légitimes de Henri, il ne restait plus que Jean, et c'était à l'exclusion de ce prince et de sa postérité, que Blanche faisait valoir ses prétentions, ou qu'on les invoquait pour elle [1].

On a vu d'ailleurs que le pape avait conféré déjà une fois la couronne d'Angleterre au prince Louis de France, lorsque Jean, excommunié, tenta de résister aux prétentions de la cour de Rome. Les temps étaient bien changés ! Depuis, le roi anglais s'était fait le vassal du Saint-Siége, et le prince Louis était menacé des mêmes foudres dont il s'était armé lors de la première expédition des Français contre l'Angleterre [2].

[1] MSS. de Camps, t. II, (article Angleterre). Le bon abbé se donne une peine infinie pour prouver les droits *incontestables* du prince Louis.

[2] Mathieu Paris justifie les barons anglais du choix qu'ils firent de Louis de France ; il en prend l'occasion pour faire de violentes plaintes contre Jean. p. 234.

C'était vers le mois de janvier de l'année 1217, la cour plénière était réunie à Poissi, et le prince Louis achevait dans la Langue-doc son pélerinage armé contre les hérétiques; on vit arriver en France le comte de Vincester et Robert fils de Gauthier, députés par les barons d'Angleterre; ils étaient porteurs de lettres scellées dans lesquelles les grands vassaux offraient la couronne à Louis, fils de Philippe, promettant le serment de fidélité et l'hommage des terres [1].

Le roi répondit qu'il n'enverrait point son fils, à moins qu'on ne lui donnât des gages pour la sincérité de ces promesses, et il demanda vingt-quatre otages, pris parmi les plus hauts barons d'outre-mer. Les deux envoyés se hâtèrent de porter cette réponse à Londres, et comme les Anglais n'avaient pas d'autre refuge que le roi de France, ils firent ce qu'il leur demandait; vingt-quatre barons vinrent se rendre à la noble cour de Paris. Les pleiges ainsi fournis, le jeune Louis fut rappelé en toute hâte de son pélerinage de la Langue-doc, et l'on se disposa pour l'expédition d'Angleterre.

Ces préparatifs demandaient à être concertés entre les Français et les Anglais, et comme il était

[1] « Litteras omnium baronum sigillis munitas : obnixius implorantes patrem, ut filium mitteret in Anglia regnaturum; et filium ut veniret ilico coronandus. » *Ibid.*

essentiel de se voir et de s'entendre, Philippe envoya quelques-uns de ses hommes les plus fidèles, et qui, par leurs rapports et leurs habitudes, étaient mieux à même de se préparer des intelligences; ce furent les châtelains de Saint-Omer et d'Arras, Eustache de Neuville, Baudoin de Bretel, Guillaume de Wimes, Égidius de Beaumont; chacun d'eux était suivi des fidèles de sa cour et d'un grand nombre de chevaliers et de varlets. Ils s'embarquèrent à Calais et abordèrent sans obstacles dans la Tamise [1].

Lorsqu'on apprit au camp de Jean l'arrivée de cette foison de nobles chevaliers venant du royaume de France, et surtout les arrangemens arrêtés entre Philippe et les barons révoltés, on en fut très-alarmé. Les abbés qui tenaient le parti du pape et des Plantagenets; ceux qui avaient surtout reçu des pleins pouvoirs de la cour de Rome, se hâtèrent de menacer les chevaliers, nouveaux arrivés, d'étendre jusqu'à eux l'excommunication pontificale. Le châtelain d'Arras, tant soit peu jovial et mécréant, s'en moqua ainsi que ses braves suivans. Néanmoins l'excommunication fut lancée. « Nous avons appris, disaient les délégués du pape, par des voies auxquelles nous devons toute confiance, que quelques nobles du royaume de

[1] Mathieu Paris. p. 234.

France, accompagnés d'une nombreuse clientelle de chevaliers, sont arrivés à Londres; ils doivent être soumis à la même peine que les barons anglais, car ils violent comme eux les ordres du pape et les priviléges du roi; c'est pourquoi nous excommunions les châtelains de Saint-Omer et d'Arras et tous leurs compagnons, qui viennent d'envahir le royaume d'Angleterre [1]; que tous les abbés et chanoines tiennent cette sentence pour valable et lui donnent une pleine et entière exécution. »

Les lettres et les foudres pontificales émurent peu les barons de France et d'Angleterre; ils venaient de recevoir une lettre qui leur annonçait le prochain débarquement du prince Louis, et cette nouvelle leur causait une joie bien autrement puissante que les craintes qu'inspiraient les douleurs et les menaces des abbés. La charte était ainsi conçue : Louis, fils aîné de Philippe, roi des Français, à tous ses fidèles et sincères amis qui sont à Londres, salut et satisfaction. Vous saurez certainement que vers les approches de Pâques nous serons à Calais prêt à passer outre-mer. Je vous remercie de la manière forte et prompte dont vous avez conduit mes affaires [2]. Tout ce que vous

[1] Castellanum scilicet S. Andomari cum suis sociis qui contra regem ad occupandum vel invadendum regnum Angliæ opem vel operam impenderent. *Ibid.*

[2] « Super eo quod vos in omnibus negotiis meis strenue et viriliter habuistis, vobis refero gratias copiosas. » *Ibid.*

m'avez promis vous l'avez exactement tenu. Aussi nous voulons que vous soyez très-persuadé des secours que nous nous hâterons de vous fournir. Ne faites attention à aucun autre avis qu'on pourrait vous donner, car je pense qu'il vous en sera envoyé de faux et de trompeurs. Adieu[1]. »

Cette lettre pleine de promesses combla de joie les Anglais; ils ordonnèrent un nouveau tournoi pour s'essayer dans de nobles joutes contre la chevalerie de France; ils sortirent et se répandirent dans la plaine autour de Londres. Ces jeux commencèrent avec la lance et l'épée, mais ils furent ensanglantés; car voilà qu'un Français porta un coup de lance au comte Geoffroi Mandeville et le blessa mortellement. Ce triste accident suspendit les tournois. Les chevaliers de France et d'Angleterre rentrèrent dans Londres.

Le bruit de la résolution des Français de soumettre l'Angleterre au prince Louis était parvenu à Rome. Innocent III en fut violemment affecté. Il voyait dans cet évènement, non-seulement un acte de désobéissance au Saint-Siége, mais encore la perte absolue de ses droits de suzeraineté sur l'Angleterre et de la redevance payée à St.-Pierre.

[1] « Credimus enim quod super his falsas litteras habebitis aut nuncios seductores ». *Ibid.*

Il était, en effet, certain qu'une fois établi sur le trône, Louis, fils de Philippe-Auguste, s'affranchirait ainsi que ses barons, d'une servitude inutile pour tout prince fort du concours national et de l'appui d'un monarque aussi puissant que le roi de France; il chargea donc son légat du nom de Guala ou Gualo de se rendre à la cour de Philippe-Auguste pour empêcher ce dessein de s'accomplir. Le légat était porteur de lettres autographes du pape pour le roi. Le pontife l'invitait à ne point permettre que son fils Louis envahît hostilement l'Angleterre, ni qu'il inquiétât d'une manière quelconque le roi Jean; il le priait tout au contraire de protéger un vassal de la cour de Rome et un royaume qui en était fief.

Philippe était à Lyon lorsque ces lettres lui furent lues par les clercs; il s'écria : « Le royaume d'Angleterre n'est pas du patrimoine de St.-Pierre; il ne l'est point et ne le sera jamais. Jean a été plusieurs fois privé de la couronne. N'en a-t-il pas été déclaré indigne déjà sous le règne de son frère Richard, pour haute trahison, et par la cour de ses propres barons? Puisqu'il n'a jamais été roi légitime, il n'a pu donner son royaume; ne l'a-t-il pas en outre perdu à tout jamais par la mort d'Arthus de Bretagne? Aucun roi ni prince ne peut aliéner sa couronne sans l'assentiment de ses vassaux, qui sont chargés de le défendre. Si le

pape protégeait un tel abus de droit, il donnerait un fâcheux exemple. »

Tous les barons présens s'écrièrent d'une commune voix : « Nous combattrons jusqu'à la mort pour ces principes; non, un roi ni un prince ne peut donner son royaume, ni le rendre tributaire, car on ferait alors des nobles hommes de véritables serfs [1]. »

Le lendemain, d'après les ordres de Philippe, le prince Louis vint au parlement; et regardant d'un œil courroucé le légat, il s'assit à côté de son père. Alors Guala se prit à supplier afin qu'on n'allât point en Angleterre envahir le domaine de St-Pierre; il pria aussi le roi Philippe d'empêcher son fils de commettre une telle violation des droits les plus sacrés.

Philippe répondit sur-le-champ : « Je suis très-dévoué et très-fidèle aux intérêts du seigneur pape et de l'Église romaine; et jusqu'ici j'ai toujours agi pour les défendre et les protéger; mais aujourd'hui ce n'est ni par mes conseils ni par mes secours que Louis se détermine et qu'il désobéit à la cour de Rome. Cependant s'il fait valoir quelques droits sur la couronne d'Angleterre, il doit être écouté, et il faut qu'on lui accorde ce qui sera juste. »

[1] « Unde nobiles regni efficerentur servi. » *Ibid.*

En entendant ces mots, un chevalier, qui avait la procuration de Louis pour le défendre, se leva et prit la parole :

« Sire roi, il est connu de tous que Jean, qui se dit roi des Anglais, a été condamné à mort par un jugement de votre cour; il a été quelque temps après renversé du trône par les barons de son royaume, à cause de ses homicides et de ses crimes : d'où il est arrivé que ceux-ci lui ont fait la guerre, et à juste titre. Le roi Jean, sans leur consentement, a fait don du royaume d'Angleterre au pape, et s'est engagé à une redevance de trois mille mares. Il est constant que l'on ne peut donner son royaume sans l'assentiment de ses vassaux, et puisque néanmoins Jean s'en est démis, le trône devient vacant. Or, le trône étant vacant, c'est aux barons à faire un choix [1]; et ils ont désigné le seigneur Louis, à cause de sa femme, qui est la seule encore vivante de la famille des Plantagenets. »

Le légat, l'interrompant, dit : « Mais le roi Jean est croisé, et, d'après les décrets des conciles, il doit jouir de la paix de Dieu pendant quatre ans : Louis ne peut donc lui déclarer la guerre durant ce temps ni le priver de son royaume. »

[1] « Vacans itaque regnum sine baronibus ordinari non debuit, undè barones elegerunt dominum Ludovicum ratione uxoris suæ. »

Le procureur répondit : « Le roi Jean, avant d'avoir pris la croix, a fait la guerre à mon seigneur Louis, il lui a enlevé plusieurs châteaux, emmenant les hommes d'armes comme prisonniers; ces hostilités, il les a continuées même après qu'il s'est croisé : aujourd'hui on peut donc légalement poursuivre les batailles contre lui.

» — Oh ! oh ! dit le légat, je ne me contente pas de ces raisons; » et il supplia Philippe d'empêcher son fils de poursuivre une telle entreprise.

Louis entendant de telles paroles se leva avec vivacité, et s'adressant à son père : « Seigneur, si je suis votre homme-lige pour les terres que vous m'avez données sur le Continent, vous n'avez aucun droit sur le royaume d'Angleterre qui m'est déféré; vous ne pouvez rien statuer. Je me soumets au jugement de mes pairs pour savoir si je dois suivre vos ordres en ce qui touche mes droits [1], et surtout pour des droits à raison desquels vous ne pouvez me faire rendre justice. Je vous prie de ne me point empêcher mes desseins, car je soutiens une juste cause : j'ai résolu de combattre jusqu'à la mort, si la nécessité m'y force, pour réclamer

[1] De regno Angliæ ad vos non pertinet statuere quidquam, unde me subjicio judicio parium meorum, si debetis cogere me ne prosequar jus meum. *Ibid.*

l'héritage de ma femme. » Louis quitta brusquement l'assemblée tout rouge de colère.

Le légat tremblant s'approcha du roi Philippe, et lui demanda un sauf-conduit jusqu'à la mer pour aller en Angleterre. Le roi répondit : « Sur mes terres cela ne fait point de difficulté : tu auras un sauf-conduit ; mais si tu tombes dans les mains d'Eustache, ou de tout autre des hommes du roi Louis, qui gardent les côtes, ne m'impute rien de ce qui pourra t'arriver de malheureux [1]. »

Le légat irrité [2], mais plein de crainte, monta sur sa mule et s'éloigna.

On disait dans le camp, à l'occasion de cette conférence, que la colère de Louis et le calme de Philippe-Auguste étaient un jeu joué pour éluder les plaintes du seigneur légat, et que le père et le fils s'étaient entendus d'avance sur la couronne d'Angleterre : on a dû remarquer que, lorsqu'il s'était agi de la première invasion d'outre-mer, Philippe et Louis avaient réglé de bonne intelligence les services féodaux et la position respective des deux États, qui allaient se rapprocher d'assez près par la conquête : il était donc possible que

[1] Sed, si forte incideris in manus Eustachii monachi vel aliorum hominum Ludovici, qui custodiunt semitas maris, non mihi imputes si quid sinistri tibi contingat. *Ibid.*

[2] « Hoc audiens legatus iratus. » *Ibid.*

cette objection tirée de l'absence de toute sujétion de Louis, envers son père, pour le royaume d'Angleterre, ne fût qu'un moyen de décharger de toute responsabilité religieuse Philippe et ses domaines.

Quoi qu'il en soit, les chroniques ne font nullement mention de cette combinaison d'une portée peut-être un peu trop moderne : elles disent au contraire que, le lendemain de saint Marc l'évangéliste, Louis vint trouver Philippe à Melun, et le supplia, les larmes aux yeux, de ne point mettre d'obstacle à son projet; il lui dit que tous les barons d'Angleterre s'entendaient avec lui, et qu'il avait leur serment et leur foi féodale. Le roi, voyant la ferme résolution de son fils, lui donna son consentement et sa benédiction : mais il ne put dissimuler quelque terreur sur les périls de cette entreprise. En effet, Louis et les Français allaient se jeter dans une terre lointaine; et quels seraient les résultats de cette conquête? N'était-il pas à craindre quelque trahison? Jusqu'à quel point pouvait-on compter sur la fidélité incertaine des Anglais?

La permission paternelle une fois obtenue, Louis ne songea plus qu'aux préparatifs de son départ. Il somma tous les comtes, barons, chevaliers, qui avaient juré l'expédition, et le nombre en était grand, surtout en Normandie, de se hâter pour

se mettre en mer, afin de prévenir l'arrivée du légat en Angleterre [1]. Ils se rendirent tous au port de Calais, où six cents navires et quatre-vingts barques bien équipées les attendaient. Louis avait choisi, pour exécuter ses ordres, un pirate habile, nommé Eustache-le-Moine; c'était un ancien clerc qui avait quitté le froc pour le bonnet de matelot, et qui, sur une barque agile, attendait les navires marchands pour les rançonner à leur passage. Eustache présida à tous les préparatifs de départ, et les chevaliers se mirent en mer par un vent favorable; bientôt il devint un peu orageux, et les vaisseaux se dispersèrent dans le canal. Quelques-uns furent pris par les marins des cinq ports d'Angleterre, mais le plus grand nombre toucha à une petite île sur les côtes, afin de réparer les avaries et de choisir le lieu du débarquement [2].

Le roi Jean avait rassemblé une grande foison de chevaliers à Douvres, pour s'opposer aux Français, mais lorsqu'il vit se déployer les voiles nombreuses, et briller les armoiries et les gonfanons à mille couleurs, il prit la fuite [3], et laissa Louis tranquillement débarquer sur le rivage de Sandwich, le 30 mai à huit heures du matin. On disait cependant que Jean n'avait quitté Douvres que parce

[1] « Festinavit ad mare ut legatum in Angliam prævenirct. » *Ibid.*

[2] Math. Paris. *Ibid.*

[3] « Fugit ergo Rex a facie Ludovici. » *Ibid.*

qu'il craignait d'être abandonné par une partie des étrangers qui suivaient sa fortune.

Après avoir rassemblé, à Sandwich, ses hommes d'armes et les débris de sa flotte, Louis se dirigea vers Londres où l'attendaient les barons d'Angleterre et les chevaliers français qui avaient précédé son débarquement. Le fils de Philippe, le nouveau sire des Anglais, fut reçu avec acclamation par les seigneurs et le peuple[1]. Les Saxons et les Normands croyaient trouver en lui le conservateur des priviléges de la race du sol. On le fêtait comme un prince national dont au moins on pouvait comprendre la langue, tandis que ces maudits provençaux parlaient un jargon si bizarre, qu'ils n'étaient entendus qu'à la cour des Plantagenets et dans quelques rares manoirs..

Tous les barons renouvelèrent leur hommage, et le suzerain se hâta d'écrire au roi d'Écosse et à tous les grands vassaux de la couronne d'Angleterre, qui lui devaient féauté, de venir en sa cour pour lui prêter leur foi. Tous s'empressèrent; ceux qui étaient demeurés fidèles jusqu'alors à Jean accoururent aussi auprès de lui; on remarqua surtout les comtes d'Arundel, de Sarisburi. De son coté Louis, couronné roi, jura de maintenir, en leur entier, les priviléges des barons, de faire

[1] « Deindè Londonias veniens, cum ingenti omnium baronum lætitia susceptus est. » *Ibid.*

rendre à chacun ses terres, ainsi qu'il les possédait avant les dévastations commises par les étrangers [1]; et pour gage de sa conduite toute nationale, il choisit comme chancelier et son conseiller le plus intime, Simon de Langton, archevêque de Cantorbéry, qu'Innocent venait de frapper d'excommunication, et qui avait embrassé avec ardeur les principes de la cause féodale de l'Angleterre [2].

La plus vive opposition que Louis devait rencontrer était dans cette partie du clergé dévouée au pape, et par conséquent aux intérêts d'un roi vassal de la cour de Rome. Le légat Guala avait passé le canal sans opposition, et avait pu joindre le camp de Jean et de ses étrangers alors retirés dans un coin de l'Angleterre, et qui plaçaient toutes leurs espérances dans les forces spirituelles; en effet, Guala lança toutes les bulles papales. Il excommunia dans une lettre spéciale Louis de France, ses complices, et le chancelier Langton. Il ordonnait que cette excommunication serait publiée au son des cloches et à la lueur des cierges dans toutes les églises de l'Angleterre; mais Langton et le précepteur de Saint-Paul de Londres trouvèrent un biais pour s'en tirer; ils continuèrent

[1] « Ille vero juravit, quod singulis eorum bonas leges redderet simul amissas hæreditates. » *Ibid.*

[2] « Constituit Simonem de Langton cancellarium suum. » *Ibid.*

les sacrifices et les mystères catholiques, appelant de la sentence du légat au pape, comme attentatoire aux statuts et aux édits du roi Louis. C'était un premier pas dans les voies de la résistance.

Le prince de France avait cependant senti toute l'importance de ne point avoir contre lui l'autorité de l'Église, et en même temps qu'il se préparait à passer en Angleterre, il envoyait deux clercs et deux chevaliers de son intimité pour faire connaître au pape les motifs de son invasion d'outre-mer, et les droits qu'il avait à faire valoir contre le roi Jean.

Ces délégués [1] arrivèrent à Rome. « Nous sommes venus auprès du pape, écrivirent-ils à leur seigneur, sains et saufs, et nous avons été introduits immédiatement; nous avons aperçu Innocent III; il était très gai; mais dès qu'il nous a vus il a pris un visage triste. Nous l'avons salué de votre part; il nous a dit : « Votre maître n'est point digne de mon salut [2]. » Alors nous avons répondu sur-le-champ : « Père, nous croyons que tu comprendras les raisons et les excuses de notre sire, et que tu le trouveras digne de ton salut; car il est chrétien, catholique et dévoué à

[1] Ils se nommaient le sire de Corbeil, et G. de Lemeth ou de Lameth.

[2] « Dominus vester non est dignus salutatione nostrâ. » *Ibid.*

l'église romaine. » Nous n'ajoutâmes rien de plus ce jour-là, mais en nous quittant le pape nous répéta avec douceur qu'il nous entendrait quand et ainsi que nous le voudrions. Le lendemain, qui était un mardi, il envoya un de ses serviteurs afin de nous inviter à nous rendre auprès de lui; nous obéîmes, et à mesure que nous exposions notre cause et les raisons que vous nous aviez chargés d'exprimer, il les repoussait par des argumens, puis, se frappant la poitrine et poussant de profonds soupirs, il s'écriait : « Hélas! quelle douleur pour moi, car dans cette affaire l'église de Dieu ne peut éviter la confusion [1]! il s'agit d'un vassal que je dois défendre. Si le seigneur Louis triomphe (que Dieu nous en préserve,) l'Église en éprouvera un préjudice; c'est elle qui sera vaincue. Il ajouta que d'un autre côté il aimerait mieux mourir plutôt qu'il ne vous arrivât quelque malheur à cause de cette triste affaire; nous l'avons ensuite laissé jusqu'à ce qu'il nous indiquât un jour pour prononcer sur nos réclamations, en présence des cardinaux. »

Durant la fête de l'Ascension, le Sacré-Collége se rassembla pour décider sur les droits respectifs de Louis de France et de Jean d'Angleterre. Voici

[1] « Heu! mihi quia in hoc facto Ecclesia Dei non potest evadere confusionem. » *Ibid.*

ce qu'on y dit : « La première observation qui fut faite porta sur ce que Jean avait ensanglanté ses mains par la mort de son neveu Arthus, crime que les lois anglaises appelaient *meurtre*, et pour lequel il avait été condamné à perdre la vie par jugement de ses pairs.

Le pape répondit à cette objection : « Que les barons de France n'avaient pu le condamner à mort, parce qu'il était roi couronné et par conséquent leur supérieur, et que les inférieurs ne pouvaient frapper de mort leurs supérieurs, car une dignité plus grande domine et absorbe une dignité au-dessous. Que d'ailleurs il était contraire aux canons de porter une sentence capitale contre un homme absent [1]. »

Alors les envoyés répondirent : « Il est d'usage en France que la cour du roi a toute juridiction sur les hommes-liges, et Jean d'Angleterre était homme-lige comme un comte ou un duc ; peu importe qu'il soit d'autre part roi couronné, en tant que vassal il était dans la juridiction de son supérieur. Or, si un comte ou un duc commet un crime en France, il peut être condamné à mort par ses pairs [2]. Si le roi d'Angleterre, parce qu'il est roi couronné, ne pouvait être condamné à mort, il

[1] « In hominem absentem, non vocatum, non convictum, nec confessum mortis ferre sententiam. *Ibid.*

[2] Si comes et dux in regno Francorum delinqueret, posset et debet judicari ad mortem per pares suos. *Ibid.*

pourrait donc impunément entrer en France et tuer les barons comme il a assassiné son neveu Arthus !

»—Ne nous trompez pas par de vaines paroles, dit le pape, voici la vérité : le roi Jean n'a point été justement et légalement privé de la Normandie ; il ne l'a été que par la violence, car il avait envoyé auprès du roi deux hommes prudens, Eustache, évêque d'Ély, et Hubert du Bourg, pour signifier à Philippe qu'il viendrait volontiers à sa cour, mais avec un sauf-conduit ; à quoi le roi de France avait répondu avec un visage ni calme ni loyal : Qu'il vienne librement et en paix, et l'évêque lui dit alors : « Seigneur, pourra-t-il retourner ?— Si le jugement de ses pairs le permet. » Après d'autres menaçantes paroles, les évêques, s'apercevant bien que Jean n'aurait aucune sûreté en la cour de Philippe, s'en revinrent, et c'est pourquoi le roi anglais n'a pas voulu s'exposer au hasard d'un jugement rendu par les Francs qui ne l'aimaient point. Ceux-ci ont cependant fait un procès qu'il ne pouvaient légalement commencer. On objecte la mort d'Arthus, mais, ajouta le pape, les annales rapportent qu'un grand nombre d'empereurs, de princes et même de rois de France, ont tué des innocens, et je ne sache pas qu'ils aient jamais été condamnés à mort [1] ; Ar-

[1] « Multi Imperatores et Principes et etiam Francorum

thus a été pris près du château de Mirebel, non pas comme un innocent, mais comme un coupable et un traître à son maître et à son oncle, auquel il avait fait hommage : Jean a pu selon le droit le faire mourir d'une mort honteuse. »

Alors les députés firent une seconde objection. « Le roi anglais a été souvent cité et il n'a pas comparu ; il n'a donc pas fait de réponse légale à la cour de France. »

A ce grief, le pape répondit : « Que si le roi d'Angleterre avait pu être considéré comme contumax, ce n'était pas une raison pour le condamner à mort, que ce qu'on pouvait faire de plus rigoureux était de le priver de ses fiefs. »

Les envoyés répliquèrent : « Il est de coutume dans le royaume de France que si quelqu'un est accusé devant ses juges naturels de l'espèce d'homicide qu'on appelle meurtre, et qu'il soit convaincu, il puisse être condamné à mort quoiqu'absent. »

Le pape dit : « Qu'il pouvait exister un pacte entre le roi de France et le duc de Normandie, ou bien une antique coutume pour laquelle ce dernier ne devait point répondre à la citation du roi ;

Reges multos in annalibus occidisse leguntur innocentes; nec tamen quemquam illorum legimus morti addictum.» *Ibid.*

et que si en effet alors il n'était point venu, il ne pouvait être condamné ; que d'ailleurs si une sentence avait été prononcée, elle était restée sans exécution, puisque le roi Jean vivait encore. Qu'après sa condamnation, il avait eu des enfans et que, ne s'agissant pas d'un crime de lèse-majesté ou d'hérésie, ceux-ci ne devaient point être exhérédés pour le délit de leur père? Il y a plus, quand même Jean n'aurait pas d'enfans ce n'était pas à Blanche, femme de Louis, que la succession d'Angleterre devait être déférée, mais à ses plus proches parens, savoir : les enfans de son frère duc de Bretagne, c'est-à-dire à la sœur d'Arthus, ou bien à Othon, issu du mariage d'Henri de Saxe et de Mathilde, fille de Henri II [1]. »

Les députés répondirent : « Les fils de frère ne doivent point succéder, et au moment où la sentence a été portée il n'existait pas de frère; et quant à la sœur d Arthus, elle ne peut non plus hériter, par la même raison que la représentation n'est point admise en ligne collatérale ; la mère d'Othon ne vivait pas au moment de la sentence, mais la reine de Castille existait et elle a succédé. Depuis elle a transmis l'héritage à Louis.

[1] Cette pièce nous paraît curieuse, non-seulement en ce qui touche la conquête de l'Angleterre, mais parce qu'elle expose les principes de la jurisprudence criminelle et civile devant les cours féodales au moyen âge.

« — Alors, dit le pape, le roi de Castille devait avoir la succession comme mâle et le premier en ligne. » Les députés répliquèrent : « Il est d'usage que lorsqu'il y a plusieurs héritiers appelés, si le premier en ordre ne réclame pas, le second peut se présenter et se faire investir de l'hérédité, sauf les droits d'autrui s'il les fait valoir ; le roi Louis est entré en Angleterre comme dans une chose lui appartenant ; que si un plus proche parent veut le revendiquer, Louis fera ce qu'il devra [1]. »

« — Mais, ajouta le pape, le royaume d'Angleterre est à moi à cause de l'hommage qu'on m'a fait et du cens qu'on me paye. Comme je n'ai rien fait à Louis, il serait injuste qu'il inquiétât ma propriété et qu'il s'en emparât. Que s'il a quelques injures à venger, Jean possède encore des terres en France, que Louis y porte donc les armes. »

Les députés dirent : « Une guerre juste a été commencée contre le roi anglais avant que l'hommage n'eût été fait à la cour de Rome. Guillaume-*Longue-Épée* et une grande foison de chevaliers anglais ont envahi les terres du seigneur Louis, au nom de Jean. Notre sire porte la guerre là où il croit convenable. »

[1] « Et ideo dominus Ludovicus intrat regnum Angliæ ut suum ; et si quis propinquior velit super hoc reclamare, dominus Ludovicus faciet inde quod debet. » *Ibid.*

Le pape se leva et dit encore : « Jean étant mon vassal, si Louis avait à se plaindre, c'était à moi qu'il devait s'adresser, comme à son supérieur.

» — La coutume est en France, lorsqu'un seigneur croit devoir se venger d'un baron et lui faire la guerre, qu'il puisse prendre cette résolution de sa propre autorité, sans s'adresser au supérieur dans l'ordre des fiefs, et que si, à cette occasion, le supérieur veut prendre fait et cause, il fait la guerre de son propre chef.

» — Mais les conciles portent, dit le pape, que dans les discordes ambitieuses sur les intérêts temporels, les fiefs des pélerins qui ont pris la croix pour la défense du saint tombeau doivent être à l'abri de toute invasion pendant quatre ans; or, Louis doit respecter la trève de Dieu.

» — Louis n'a pas été prévenu de cette trève, et, d'ailleurs, la malice du roi Jean était si connue qu'on n'y aurait ajouté aucune foi.

» — Jean est croisé, et par conséquent sous la protection des conciles et de l'église.

» — Mais avant qu'il ne se soit croisé, il avait envahi les terres du seigneur Louis et lui avait fait de grands dommages; il a saisi ses hommes d'armes et ses châteaux [1].

[1] Mathieu Paris, *Ibid.*

»—Les barons anglais ont été excommuniés ainsi que tous leurs fauteurs; le roi Louis encourt la même sentence.

»—Louis n'est point allé en Angleterre pour seconder les barons révoltés, il n'a fait le voyage que pour réclamer son dû. Le roi ne peut croire que, pour cet acte de justice, il puisse subir l'excommunication. Le pape n'a point ignoré, lorsqu'il l'a lancée, quels étaient les droits de Louis sur le royaume d'Angleterre; cette considération aurait dû l'arrêter.

»—Philippe et son fils Louis, après l'arrêt porté par les barons de France contre Jean d'Angleterre, et qu'ils invoquent, ne l'ont-ils pas néanmoins reconnu pour roi et traité en cette qualité?

»—Après la sentence des barons, jamais Jean n'a été salué comme roi, mais on l'a considéré comme un prince privé de sa couronne, ainsi que cela arrive pour les abbés déposés par les moines.

»—Eh bien! nous verrons tout cela, ajouta le pape en levant la séance, lorsque je recevrai les lettres de mon légat Guala [1]. »

Tandis que les envoyés de Louis justifiaient si faiblement les droits de leur sire auprès du pape,

[1] Ce curieux document se trouve tout entier dans Mathieu Paris, p. 237—240.

le jeune roi, à la tête de ses Français et des barons de race normande, soumettait diverses provinces de l'Angleterre. Une nombreuse chevalerie pillait les villes d'Essex, Suffolk, Norfolk, et s'emparait de Norwick. Tous les châteaux qui faisaient quelque résistance étaient rasés et les habitans traités en captifs; aussi les chevaliers revinrent-ils à Londres chargés d'immenses dépouilles. Les Anglais s'empressaient de toutes parts à faire un prompt hommage au roi. Le comte de Lincoln renonça à son comté pour le recevoir ensuite en fief de son nouveau suzerain. Tout semblait seconder l'établissement des Français en Angleterre. Louis exigeait de tous une fidélité complète. Les clercs qui avaient refusé les prières ou les sacremens virent leurs fiefs confisqués, et on les distribua aux églises plus complaisantes, qui avaient chanté le *te deum* pour l'entrée des Français dans Londres.

Cependant les châteaux de Douvres et de Windsor n'étaient point encore au pouvoir des étrangers. Louis reçut de vifs reproches de son père, Philippe-Auguste, sur son ignorance des choses de la guerre, puisqu'il laissait ainsi dans la main des ennemis deux des points les mieux fortifiés au milieu d'une terre à peine domptée [1]; aussi, à la

[1] « Ludovicus reprehensus a patre, tanquam nescius

nativité de St. Jean-Baptiste, le roi se porta-t-il vers Douvres, suivi d'une nombreuse chevalerie ; il avait envoyé quérir en France une forte machine qui lançait d'immenses pierres, afin d'en finir au plutôt. Le château était défendu par un vaillant homme du nom de Hubert Du Bourg, qui avait sous son gonfanon de châtellenie environ vingt chevaliers et un grand nombre de suivans d'armes. Les Français, avant l'arrivée de Louis au camp, s'étaient un peu retirés pour éviter une violente sortie, mais le prince jura sa foi qu'il ne quitterait pas le siége que Douvres ne fût pris. Afin d'en convaincre ses hommes d'armes, il fit construire à quelque distance du château de nombreuses baraques, des édifices, des murailles, de sorte qu'on aurait pris le camp des assiégeans pour une foire. C'est là qu'Alexandre, roi des Ecossais, vint faire hommage à Louis pour toutes les terres qu'il tenait des suzerains d'Angleterre. Quoiqu'une ancienne alliance unît déjà les Français aux Écossais, les chevaliers remarquèrent avec étonnement le pittoresque vêtement des barons qui accompagnaient leur roi Alexandre. Ils étaient en habits de deuil, car en passent devant le château d'un nommé Bernard, feudataire d'Hugues de Bailleul, un archer habile décocha une flèche à Eustache,

guerræ eo quod relicto castro Dovere progrederetur, in fortitudine gravi militum et clientum. » *Ibid.*

époux de la sœur du roi ; le dard l'atteignit entre les deux tempes, et le malheureux baron expira aussitôt[1].

Le siége de Douvres traînait en longueur, et le comte de Nevers n'était pas plus heureux devant Windsor ; les machines de guerre faisaient peu de ravages sur les murailles, et les pierres n'atteignaient pas les hautes tours ; en ce moment on apprit que le roi Jean rassemblait tout ce qu'il pouvait convoquer d'hommes d'armes et de chevalerie, et qu'il s'avançait à marche forcée pour délivrer les deux châteaux assiégés.

Ce malheureux prince s'était retiré dans le fond de ses terres et, appelant tous ses fidèles, il avait pu réunir quatre ou cinq mille lances, sans compter les Poitevins et les Gascons, seuls auxiliaires qui fussent demeurés auprès de lui[2], car les Flamands n'étant plus payés avaient quitté le pays ; il n'était resté sous ses gonfanons que la race Provençale personnellement dévouée aux Plantagenets. Avec ces derniers débris de sa puissance, Jean parcourut les provinces de Norfolk et de Suffolk, et ravagea toutes les terres de ceux qui avaient pris le parti des Français. Il était suivi du légat du pape secondant par les foudres de l'excommunication la cause d'un roi vassal de la cour de Rome.

[1] Mathieu Paris. *Ibid.*
[2] *Ibid*

A l'approche des chevaliers de Jean, le comte de Nevers leva à la hâte le siége de Windsor. On disait, dans le camp, qu'il avait été gagné par les sterlings, car, si le roi était un maître en l'art de séduire, le comte de Nevers était de la race du traître Ganelon de Mayence [1], toujours prêt à abandonner les rois francs. Quoi qu'il en soit, le comte se retira devant l'armée de l'Anglais, pendant la nuit. Les chevaliers gascons et poitevins ne trouvèrent plus d'obstacles, et se répandirent dans les campagnes, tandis que les hommes d'armes du comte de Nevers pillaient les comtés de Cantbridge et Lincoln, se retirant en toute hâte dans Londres.

On voyait, sur presque tous les points de l'Angleterre, reparaître le gonfanon de Jean, et surtout, celui du terrible Savari de Mauleon, l'un des fidèles de race poitevine; ils remplissaient de terreur les châteaux, et dévastaient toutes les campagnes. Après avoir soumis les provinces de Suffolk et de Norfolk, Jean entra dans la ville de Lynn, où il fut accueilli par les habitans avec joie [2]; c'était une de ses cités fidèles. Le lendemain, il marcha sur Wisbeach, résolu de se ren-

[1] « Comes Niverniæ de Guanelonis genere proditoris. » Dans tous les romans de Charlemagne, le traître Ganelon de Mayence joue un très-grand rôle.

[2] Voyez d'ailleurs les grandes promesses de liberté,

dre à Fossdike, en traversant le Wash de Cross-Keys; l'armée avait déjà passé la petite rivière, lorsque Jean remarqua qu'une partie de ses chars, de ses bêtes de somme, avec son trésor et les précieux joyaux de sa couronne, dont il était infiniment avare, venaient d'être engloutis dans un gouffre formé par le flux de la marée, et du courant de la Weland [1]. Le roi en éprouva une profonde douleur; il partit néanmoins le même jour pour poursuivre ses guerres; mais le chagrin que lui causait la perte qu'il venait d'éprouver, ne lui permit pas d'aller plus loin; il s'arrêta dans le couvent des religieux de St. Benoît, fondé à Swineshade. Le soir, il se reput largement de pois nouveaux [2], se livra à quelques excès de femme et de vin, et le lendemain, la fièvre redoubla; il voulut néanmoins se mettre en route. Mais, transporté sur une litière, on fut obligé de le déposer au château de Sleaford. Comme Jean sentit sa mort approcher, il se disposa à dicter ses dernières volontés. Il écrivit des chartes, revêtues de son scel,

que faisait le roi Jean aux villes qui se soumettaient. Rymer, t. I, p. 214.

[1] Il y a un peu de confusion dans l'itinéraire donné par Mathieu Paris. Il faut le rectifier, par le recueil de Bradi, t. I, p. 515.

[2] « Novi ciceris potatione nimis repletus. » *Ibid*

à tous les vicomtes et châtelains de son royaume, leur prescrivant des ordres particuliers sur sa succession déférée à l'aîné de ses fils, le jeune Henri. Alors, un religieux lui dit : « Si tu viens à mourir, quel lieu désignes-tu pour ta sépulture ? » Le roi répondit, d'une voix éteinte : « Je me recommande à Dieu et au corps de saint Wlstan. » Et il expira. Un abbé, fort savant dans l'art de la médecine, fit l'autopsie du cadavre, et les moines écrivirent des épitaphes pleines de violentes invectives ou de louanges, selon l'usage. Dans l'une, on accusait Jean de tous les désordres : « l'Angleterre avait été infectée par les vices du roi ; il souillera l'enfer lui-même [1]. » Ce fut cependant moins le caractère de ce prince, que son imprudente conduite, qui précipita sa chute. Depuis l'avènement de Henri II, le premier des Plantagenets, aucun roi n'avait plus protégé les étrangers, les Poitevins, Angevins et Gascons, amis de sa famille. Richard avait quelque chose, dans ses manières belliqueuses, de la race normande ; et, hors ses affections poétiques pour les troubadours méridionaux, il s'était entouré des barons du sol. Presque tous les offices de son palais étaient occupés par eux ; et ses plus grands amis furent

[1] Anglia sicut adhuc sordet fætore Johannis,
Sordida fædatur fædante Johanne gehenna.

encore les Normands. Mais Jean ne l'imita point; mou, et aimant le plaisir, comme les Provençaux, il les préférait à tous autres; il les recevait à sa table, leur confrait les fiefs et les meilleures terres; ce fut là une des causes principales de la haine qu'il inspirait aux grands vassaux. Ce n'est point que nous cherchions à justifier cet étrange caractère; nous voulons seulement expliquer, par des causes générales, des évènemens qui ne résultèrent pas de quelques faits privés, mais qui eurent un principe plus large. Jean avait toutes les violences du despotisme, mais c'était l'esprit de son siècle! On raconte qu'ayant besoin d'argent, il manda un juif de Bristol, pour lui fournir comme rachat dix mille marcs. Le fils d'Israël ayant refusé, sous prétexte qu'il ne les avait pas, Jean dit à un de ses fidèles : « Arrachez une dent, chaque matin, à ce mécréant. » Le malheureux s'obstina; on lui en arracha jusqu'à neuf. La douleur fut si vive, qu'enfin il sollicita un répit, et donna caution pour le paiement [1].

C'était surtout son ardent amour pour les femmes, qui signalait son origine méridionale. On ne pouvait compter le nombre de ses concubines; pas un château qui ne connût ses adultères, et, en

[1] Math. Paris, p. 192.

mourant, il laissa dix enfans naturels. Isabelle, sa femme, imitait son exemple, et le roi fit pendre ses amans aux colonnes de son lit, selon sa vengeance habituelle.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXI.

Situation des Français en Angleterre. — Mort d'Innocent III. — Fautes du roi Louis. — Bruits qui courent sur ses desseins. — Le jeune Henri III. — Son couronnement. — Libertés anglaises. — Les barons prennent la cause de Henri. — Levée du siége de Douvres. — Bataille de Lincoln. — Retraite de Louis dans Londres. — Il sollicite le secours des Français. — Une flotte part de Calais, et est dispersée. — Capitulation de Louis; conventions arrêtées.

1216—1217.

La mort de Jean semblait disperser la ligue formée sous ce prince contre les Français possesseurs du sol de l'Angleterre, et composée presque entièrement de Poitevins et de Gascons, dévoués personnellement au roi défunt; chacun reprenait le serment qui le liait au suzerain. Sous ce rapport, cet évènement était très avantageux aux Français, qui se trouvaient dans une position

déjà critique, refoulés, pour ainsi dire, jusques sur les bords de la mer par la marche inopinée du roi Jean.

Le pape Innocent III mourut aussi à cette époque [1]; et ce zélé protecteur de la cause royale en Angleterre ne pouvait plus remuer, par ses excommunications, les barons du sol et le clergé. Innocent était un puissant génie, et Honoré qui lui succédait, quoique profondément dévoué aux intérêts de son église, n'avait ni cette force de volonté, ni ce caractère persévérant qui gouverna et troubla le monde pendant un demi-siècle. Ainsi la colonie des Français en Angleterre semblait devoir s'établir et se fortifier par ces deux morts presque contemporaines.

Mais des causes diverses amenèrent promptement la décadence de la royauté étrangère. Nous avons déjà dit que ce qui avait soulevé le pays contre les Plantagenets, c'était l'affection qu'ils avaient toujours montrée pour les hommes de leur race, les Poitevins et les Provençaux, à l'exclusion des barons du sol anglais. Pour réussir dans sa nouvelle domination, Louis devait tenir une conduite opposée, c'est-à-dire préférer les races Normande et Saxonne à ses propres hommes, en un mot se faire prince national; il faut le dire, c'est ce qui est

[1] En 1216.

le plus difficile dans les conquêtes ou dans les restaurations ; les princes ont toujours un entourage qu'il faut satisfaire, des affections qu'ils veulent servir, et ils le font souvent aux dépens de leur propre intérêt, qui est toujours de se confondre avec l'esprit du peuple. Louis avait cependant heureusement commencé en choisissant l'Archevêque de Cantorbéry, Langton, clerc d'Angleterre, un des plus constans défenseurs des libertés du pays ; mais ce premier acte fut presque le seul qu'il sut empreindre de ce caractère de prévoyance et de nationalité. Le nouveau roi donna au sire de Nevers le comté de Winchester, et à Gilbert de Gand celui de Lincoln, le tout au préjudice des propriétaires du sol [1] ; cette grande faute souleva bien des méfiances. On rapportait une multitude de propos sur les desseins ultérieurs de Louis et des Français. Quelques-uns disaient, et c'était, rapportait-on, des témoins oculaires, que le comte de Melun, étant au lit de la mort dans Londres, avait fait appeler un grand nombre de barons anglais qui étaient restés pour la garde de la ville, et leur avait ainsi parlé :

« Je vous plains d'ignorer la désolation qui

[1] Voici ce que dit Mathieu Paris : « Ludovicus enim terras eorum et castella quæ jam in locis diversis subjugaverat, illis murmurantibus, Francigenis dedit. » *Ibid.*

vous menace. Le roi Louis et seize barons principaux de son armée ont juré que s'il leur arrivait de subjuguer l'Angleterre, ils frapperaient de l'exil tous les vassaux qui ont trahi le roi Jean, et les priveraient de leurs terres [1]; afin qu'il vous soit impossible de douter de ce que je vous dis, moi qui suis ici sur mon lit de mort, j'ai été un des barons qui ont prêté le serment; faites profit de mon avis, mais ne trahissez pas le secret que je vous confie. »

Cette confession, vraie ou fause, faisait un grand bruit parmi les barons de race normande : elle semblait se confirmer chaque jour, car les meilleures terres, le sol le plus gras et le mieux cultivé, étaient confiés à des Français au préjudice des barons du territoire; ceux-ci se disaient entre eux : « A quoi bon nous exposer à l'excommunication pour voir des étrangers profiter de nos biens? » quelques-uns s'étaient déjà réunis au roi Jean en son vivant; d'autres n'étaient retenus que par la crainte du châtiment qu'il pouvait réserver à leur désobéissance [2].

[1] « Quod si contigerit eum Angliam subjugare et in rege coronari, ipse omnes illos qui nunc cum ipso militant et regem Johannem persequuntur, ut proditores domini sui, perpetuo damnavit exsilio, ut omne genus deleret de terra. » *Ibid.*

[2] « Sed timuerunt valde, ne ille quem tot talibusque

Henri, héritier du trône d'Angleterre, était encore enfant et ne pouvait inspirer la même terreur. On n'avait aucun grief à lui opposer. Son père en mourant l'avait confié au souverain pontife Honoré, et celui-ci, le prenant sous sa protection pastorale, déclarait dans une bulle que l'excommunication serait levée pour tous les vassaux qui viendraient lui faire hommage. Rien ne plaisait plus à la noblesse féodale que l'enfance et ces longues minorités des princes, qui les laissaient maîtres du gouvernement de l'état et de leurs fiefs; les mécontentemens qu'excitait Louis avec ses Français réveillèrent donc une sorte de zèle pour la légitimité des Plantagenets. On songea à couronner le jeune fils de Jean sous le nom de Henri III.

Le vingt-huitième jour d'octobre 1216, dix jours après la mort du roi, les barons restés fidèles, ceux qui étaient revenus à la cause des Plantagenets, conduisirent Henri, alors âgé de dix ans, dans la cathédrale de Glocester; là, en présence du légat du Saint-Siége, des évêques de Winchester, de Bath et d'Exester [1], il reçut un cercle d'or que les évêques posèrent sur sa tête, car la cou-

convitiis in odium sui provocaverant vellet eos admittere pœnitentes. » *Ibid.*

[1] Rymer, t. I, p. 215. Math. Paris, p. 243.

ronne avait été perdue avec le trésor du roi. Puis le nouveau monarque, les mains nues sur l'Évangile, jura qu'il rendrait bonne justice au peuple qui lui était confié [1]. Il fit ensuite hommage à l'église de Rome, comme ses prédécesseurs, et s'obligea à payer la redevance accoutumée, ou le denier de Saint-Pierre. Il se rendit au festin, où tout le monde mangea et but avec grande joie. Le lendemain, les seigneurs féodaux firent leur hommage pour les terres qu'ils possédaient. [2] En même temps, des chartes furent adressées à tous les magistrats des comtés : le jeune roi, ou le comte de Pembroke, grand-maréchal, son tuteur, gémissait sur les dissensions qui avaient agité l'Angleterre; il promettait amnistie générale pour le passé, et les libertés légales pour l'avenir; il requérait enfin les tenanciers de la couronne de venir prêter immédiatement serment à Henri, leur suzerain légitime, et comme il fallait donner un signe distinctif aux partisans du roi mineur, on défendit à tous les sujets anglais de paraître en public, sans avoir ceint leur tête d'un petit bandeau blanc, pour rappeler la fidélité qu'on devait au nouveau prince.

[1] « Quod in populo sibi commisso rectam justiciam tenebit. » *Ibid.*

[2] Rex cepit homagium et fidelitates ab omnibus episcopis, comitibus et aliis omnibus qui aderant. *Ibid.*

Tous les barons présens, sur la convocation royale, tinrent un conseil suprême pour régler les droits du roi, les prétentions des vassaux et les usages; il fut, en conséquence, procédé à la révision de quelques articles de la grande charte imposée au roi Jean, et cause première de la révolte. Les barons fidèles fortifièrent ensuite leurs tours et leurs châteaux, afin de résister aux Français.

L'armée de Louis était toujours devant Douvres, dont elle pressait le siége. Ce castel était un point essentiel pour assurer la domination nouvelle; car, il protégait les communications avec la France et la sûreté de Londres. Après la mort de Jean d'Angleterre, Louis envoya auprès d'Hubert du Bourg, auquel la garde en était confiée, le comte de Sarisburi, Guillaume-Longue-Épée, et, par précaution, Thomas du Bourg, frère d'Hubert, tous Anglais. Lorsqu'ils arrivèrent aux portes, et que les sentinelles eurent sonné du cor, le châtelain vint au-devant d'eux avec cinq arbalétriers, l'arc tendu comme s'il s'agissait de recevoir des ennemis : le comte Guillaume prit la parole et dit à Hubert : « Je pense que tu n'ignores pas la mort de Jean, notre ancien seigneur, et le serment qu'a fait Louis de faire pendre tous ceux qui s'opposeraient à ses desseins; consulte tes intérêts et ton honneur; tu ne peux plus long-temps conserver Douvres, car les forces de Louis s'ac-

croissent à tout moment. Il n'y a pas trahison en celui qui se rend lorsqu'il n'a plus moyen de se défendre. » Thomas, frère d'Hubert, lui dit à son tour : « Mon frère, tu te perds toi et les tiens, en refusant une chose que tout le monde a acceptée ; » le comte Guillaume ajouta : « Acquiesce à nos offres ; on te donnera, à titre héréditaire, Norfolk et Sufolk. » Hubert répondit d'une voix colère : « Traitres que vous êtes, si le roi Jean est mort, il laisse des enfans ; » et jetant sur eux tous un regard furieux, il s'écria : « N'ajoutez plus rien, car si vous ouvrez encore la bouche, je vous ferai percer de mille flèches ; je n'épargnerai même pas mon frère [1]. »

Les Français, n'ayant aucun espoir de s'emparer de Douvres, rentrèrent dans Londres ; Hubert du Bourg et ses chevaliers se répandirent alors dans la campagne, livrant aux flammes tous ces riches manoirs qui entouraient la métropole. C'est ainsi que les Anglais se munirent de tout ce qui pouvait leur être nécessaire, et conservèrent Douvres à Henri III.

Louis s'était porté vers Hertfort, pour occuper sa bouillante chevalerie. Après un long siége,

[1] Chroniq. mss. de Guill. Watz dans la biblioth. Cottoniene, et imprimée dans D. Brial, collection des Hist. de France, t. XVII, p. 731 aux notes.

le château se rendit : il s'agissait d'en confier la garde à un brave et loyal chevalier. Robert, fils de Gauthier, de race anglaise, le réclama, comme un droit de sa famille qui l'avait toujours possédé. Louis consulta ses barons qui répondirent, « que les Anglais, qui avaient trahi leur roi, n'étaient pas dignes d'une telle confiance. » Le prince français se contenta d'exhorter Robert à la patience [1] ; il lui dit qu'une fois que le royaume serait soumis à sa domination, il rendrait à chacun ses droits anciens. Mais ce n'était là que des promesses, et les faits aliénaient de plus en plus la race normande ! Les barons soumirent ensuite Berkhamstead ; de là ils se répandirent dans la campagne, levant des contributions, incendiant les manoirs et les riches monastères. Les Français s'étaient rendus à Saint-Alban, abbaye toute saxonne et la plus nationale, celle où la conquête des Normands n'avait pas même encore été pardonnée. Le roi exigea foi et hommage de la part des bons moines qui maudissaient toutes ces nouveautés. L'abbé lui répondit : « Je ne ferai point de sermens aux envahisseurs, tant qu'on ne m'aura

[1] « Quod Angli non erant digni tales habere custodias, qui proprii domini proditores fuerunt. Tunc Ludovicus dicto Roberto respondit, ut patienter sustineret, donec regno subjugato, singulis reddens jura sua. » *Ibid.*

pas délié de celui que j'ai prêté à Henri III. » Louis, très-irrité de cette réponse, s'écria : « Je jure, foi de chevalier, que je réduirai en cendres l'abbaye et ses domaines, si tu ne fais sur-le-champ ce que j'exige [1]. » L'abbé, terrifié, dut à l'intervention des barons d'en être quitte pour un rachat de quatre-vingts marcs d'argent, et il obtint une trève jusqu'à la Purification prochaine. Mais les pauvres moines ne furent point encore hors des mains de ces maudits hommes d'armes! Les désordres de la guerre civile favorisaient le pillage. A peine les Français s'étaient-ils éloignés du monastère, que les hardis routiers se précipitent dans les cellules, enlèvent tous les meubles, les bons sterlings des religieux, et déclarent à l'abbé que, s'il ne leur donne pas cent livres d'argent dans la forêt prochaine, ils mettront encore le feu à l'église, au réfectoire et aux manoirs de l'abbaye. Il fallut obéir! En se retirant, les routiers rencontrèrent grand nombre de moines qui s'étaient réfugiés au fond des bois; nos ribauds s'en emparent pour leur faire payer rançon; mais le chef de la bande, Falcasius, s'étant endormi, rêva qu'un rocher immense se détachait de la tour de

[1] « Ludovicus, vehementer indignatus, juravit se igne ipsam abbatiam cum villa tota crematurum, nisi faceret quod petebat. » *Ibid.*

Saint-Alban, et, le frappant comme la foudre, le réduisait en poussière; il raconta cette vision à sa femme, qui lui dit : « Tu vois bien que tu as offensé Saint-Alban[1]. » Terrifié par ces paroles, notre routier vint dans le chapitre, tout nu, des verges à la main, et sollicita son pardon. Il embrassa tous les moines un à un[2], mais il ne rendit rien de ce qu'il avait enlevé. C'était trop bon à garder; aussi l'absolution fut difficile.

Les possesseurs de terres étaient dans une grande perplexité sur la conduite qu'ils avaient à tenir. Lequel devaient-ils préférer pour l'hommage, ou le jeune roi Henri, ou Louis de France? Ils recevaient tant d'humiliations de la race française, qu'il n'y avait que peu d'espoir de ce côté. Malgré ses promesses, Louis continuait à inféoder, au profit des barons qui l'avaient suivi dans sa conquête, les fiefs, les forêts, les châteaux dont il s'emparait, au préjudice des anciens possesseurs légitimes. Voilà ce qui détachait les tenanciers nationaux de ses intérêts : de l'autre côté, si ceux-ci revenaient à la cause de Henri, « ne ressemblaient-ils pas à des chiens vomissans? [3] » Ils n'osaient

[1] Ce qui fait dire à Mathieu Paris : « Salvabitur vir infidelis per mulierem fidelem. » *Ibid.*

[2] Osculans singulos monachos, quasi sic omnes placaret. *Ibid.*

[3] Mat. Paris, p. 245.

donc se déterminer. Cependant vinrent se réunir au roi légitime, les comtes de Sarisburi, d'Arundel, de Warwick et beaucoup d'autres nobles hommes. Ainsi, le parti des étrangers s'affaiblissait de jour en jour.

Louis était alors en France, par suite d'une trève conclue avec le jeune roi anglais [1]. Il allait solliciter les secours de son père pour la cause française, presque isolée en Angleterre. Quelques hommes du Continent consentirent à le suivre, mais il n'obtint pas les appuis qu'il espérait. A son retour, il trouva presque tous les barons anglais revenus à l'hommage de Henri III. Sur la convocation de Guillaume, le maréchal, tuteur du jeune roi, ils s'étaient réunis pour aller assiéger le château de Montsorel, défendu par dix chevaliers de race franque avec leurs suivans d'armes. Ceux-ci firent prévenir Louis, qui venait d'arriver à Londres, et demandèrent aide. Quelques jours après, les barons s'assemblèrent en effet, et une résolution fut prise de délivrer les chevaliers de Monstorel.

Les Français sortirent de Londres, au nombre de six cents chevaliers et vingt mille servans d'armes; ils avaient pour chef le comte du Perche :

[1] « Transfretavit igitur Ludovicus tempore quadragesimali; eo pacto, quod nunquam deinceps gratiam baronum Angliæ habuit sicut prius. » *Ibid.*

quelques barons anglais suivaient son gonfanon ; mais le plus grand nombre servait la cause nationale. Les Français se dirigèrent du côté de Saint-Alban. Les moines font un triste récit de leur marche ; ils n'épargnaient rien, ni les églises, ni les cimetières [1]. Comme l'abbé de Saint-Alban avait fait un dernier traité de rançon, les Français se contentèrent de bien se repaître et se nourrir dans les cellules du monastère [2]. Ils mangèrent toutes les provisions que les bons pères avaient réservées depuis longues années.

Le comte du Perche et Louis s'avancèrent ensuite sur la petite ville de Dunestaple. L'église fut complètement dévastée, et les moines dépouillés jusques à leur chemise. Les gens de France dérobèrent même une croix d'argent [3], où était une relique vénérée, (un morceau de la vraie croix;) plus tard les chroniqueurs racontèrent que le chevalier pillard qui avait porté la main sur ce signe révéré fut saisi par le démon, et qu'il eut force grincemens de dents ; mais, ce qu'il y a de positif,

[1] « Ruptuarii vero et prædones nequissimi de regno Francorum villas in gyrum perlustrantes ecclesiis et cimeteriis non parcebant. » *Ibid.*

[2] « Omni genere cibariorum at poculorum. » etc. *Ibid.*

[3] « Crucem quamdam argenteam, et deauratam, in qua portio quædam dominicæ crucis continebatur, tollens. » *Ibid.*

c'est que le mécréant vendit la croix à des juifs, qui la convertirent en bonne monnaie.

Lorsque les barons anglais, qui pressaient Montsorel, apprirent que les Français s'approchaient de leur tente, ils résolurent de lever le siége, et de marcher sur Lincoln, pour y attendre la bataille. Guillaume, le maréchal, fit convoquer les châtelains et les chevaliers possédant fiefs; il les invita à venir combattre les étrangers dans une action décisive: qu'il y allait tout à la fois de l'église et de leurs terres. Car, il s'agissait d'expulser des usurpateurs et des excommuniés. On se réunit; et lors de leur *monstre* ou revue, on compta dans l'armée cinq cents chevaliers, et environ deux cents balistaires (hommes armés de balistes). Le nombre des écuyers, servans d'armes, était tellement considérable, qu'il eût été difficile de l'indiquer. Toute cette noble troupe de chevalerie reçut le corps et le sang du Seigneur, dans le sacrement de l'Eucharistie, et se prépara à la bataille. Le légat leur fit un long sermon, dans lequel il montra, combien l'invasion de Louis et des Français était injuste. Puis, se revêtant de l'aube et des vêtemens sacrés des clercs, il excommunia nominativement le prince Louis et ses complices qui combattaient contre le roi légitime d'Angleterre [1].

[1] Mathieu Paris. *Ibid.*

Il promit à tous les barons fidèles à la cause nationale l'absolution de leurs péchés. Ainsi, animés d'une ardeur nouvelle, les chevaliers de Henri se mirent en marche.

Les Français méprisaient tellement la race anglaise qu'ils se moquèrent de cette tentative du baronnage d'outre-mer [1]. Ils envoyèrent néanmoins deux Normands, hommes de confiance, pour connaître quelles étaient les forces de l'armée nationale; ceux-ci revinrent, et dirent: « Les Anglais s'avancent en bon ordre, mais nous sommes plus nombreux qu'eux; notre avis serait donc d'aller à leur rencontre jusqu'au penchant de la colline, car nous pourrons les prendre comme des moutons. » Le maréchal de l'armée de France répondit: « Vous jugez peut-être d'après vos habitudes, nous allons voir pour apprécier ce nombre d'après les coutumes françaises. » En effet, le maréchal et Guillaume, comte du Perche, s'approchèrent. Mais il se trompèrent dans leurs calculs; ils crurent que l'armée des Anglais était formidable, et voici quelle fut la cause de l'erreur. Comme les bagages faisait corps avec la chevalerie, ils s'imaginèrent que toute cette masse était formée de combattans. Chaque baron portait

[1] « Ut referentibus sibi nunciis de adventu adversariorum suorum sannas redderent et cachinnos. *Ibid.*

deux gonfanons; l'un précédait ses hommes, l'autre désignait ses voitures. Effrayés par cet immense carré de lances, le comte du Perche et le maréchal jugèrent qu'il était prudent de se retirer derrière la ville de Lincoln alors en leur possession, et de mettre cet obstacle entre eux et les Anglais. Mais le château qui dominait Lincoln n'avait pas encore subi le joug des Français. Une garnison dévouée à la cause de Henri, sous la conduite d'une jeune héroïne, Nicolette de Camville, put se mettre en communication avec l'armée des confédérés qui lui envoya ses balistaires, que guidait le routier Falcasius[1]. Tandis que les Français traversaient la ville, ces balistaires ne cessaient de tirer du haut des tours, de sorte que les rangs des chevaliers s'éclaircissaient à tous instans. Lorsque Falcasius vit ce désordre, il se précipita sur eux et bientôt l'étonnant courage des routiers compléta la défaite. Le comte du Perche fut tué l'un des premiers[2], et une grande partie des chevaliers qui suivaient ses bannières se rendit volontairement; l'autre fit pé-

[1] Mathieu Paris, p. 248. Dunstaples, 78-79. Rymer, t. I, p. 216.

[2] Comme il était excommunié, Mathieu Paris dit de lui : « Et corruens in terram, nec Deum invocavit, nec verbum unum edidit; sed in summo rancore et superbia ad inferos peregrinavit. » *Ibid.*

niblement sa retraite sur Londres. Le petit nombre d'Anglais qui avaient pris parti pour Louis l'abandonna. La plupart de ses archers, qui se dirigeaient vers la capitale, furent tués et assaillis dans la campagne par les paysans. Ainsi la haine nationale contre les étrangers se manifestait d'une éclatante manière; à ce sentiment se joignit alors le mépris, car les chevaliers de France ne s'étaient point comportés avec courage à Lincoln. Ce grand combat pouvait devenir une nouvelle victoire de Hasting et assurer la domination de Louis sur l'Angleterre, comme la bataille de Guillaume-le-Conquérant avait accompli celle des Normands; mais les Français montrèrent de l'inexpérience et de la couardise. Il se renfermèrent dans Londres[1].

Louis était plein de douleur et de soucis. Au milieu d'une grande cité qui ne l'aimait pas, il ne pouvait compter que sur la chevalerie qui l'entourait et sur les secours qu'il espérait de la France. Il se hâta d'écrire à son père et à Blanche, sa femme, pour leur exposer le désastre de Lincoln. Il annonçait que Henri s'était rendu maître de presque tout le sol de l'Angleterre, qu'il parcourait déjà les campagnes des environs de Londres;

[1] Mathieu Paris dit des chevaliers de France : « Fracta eorum superbia. » *Ibid.*

il finissait en déclarant qu'il n'avait aucun moyen de résister, pas même de se sauver si l'on ne se pressait de lui envoyer une vaillante chevalerie.

Lorsque Philippe reçut ce message, il en fut vivement affecté ainsi que la princesse Blanche. « Guillaume, le maréchal d'Angleterre, vit-il encore, demanda le suzerain? — Oui, Sire Roi. — Alors je ne crains rien pour mon fils [1]. » Ce qui fit soupçonner Guillaume, le tuteur de Henri, d'être d'intelligence avec Louis et les Français. Toutefois, le roi fit disposer des secours. Trois cents chevaliers furent destinés à passer outre-mer. Ces préparatifs n'étaient pas tellement secrets que les Anglais n'en pussent être instruits. Les barons fidèles à la cause nationale se pressèrent d'assiéger Londres; quelques autres reçurent mission de se rendre sur tous les points de la côte pour s'opposer au débarquement. Des ordres furent aussi donnés aux marins des cinq ports de suivre la flotte française, et de la couler bas si on pouvait l'atteindre.

Cette flotte, en effet, partit de Calais sous la garde du pirate Eustache-le-Moine. Il s'était en-

[1] « Rex autem Franciæ cum hæc audisset ait : Nonne adhuc vivit Willelmus, marescallus? et dictum est : Ita; rex : Non ergo timeo de filio meo. Unde Willelmus, marescallus, semper notatus fuit de proditione. » *Ibid.*

gagé à conduire les chevaliers sains et saufs à Londres. Elle se composait de quatre-vingts gros navires et d'une multitude de petites embarcations escortées par les galères. Le vent favorable les poussait à pleines voiles sur le rivage de l'Angleterre, mais les marins des cinq ports étaient sortis avec une quarantaine de navires de toutes grandeurs pour joindre les Français; ils les aperçurent voguant en pleine mer; le nombre des vaisseaux les étonna d'abord; puis se rappelant la victoire de Lincoln, l'ignorance complète des hommes du Continent pour les combats sur l'eau, ils se précipitèrent en travers de la flotte; la bataille s'engagea par les balistaires, dont l'arme meurtrière, mieux connue des Anglais, porta la mort dans les rangs des chevaliers de France. Se plaçant sous le vent, les habiles marins jetèrent dans les yeux de leurs adversaires de la chaux vive réduite en poussière [1]; ils abordaient avec agilité, se sauvaient avec adresse par les écoutilles pour couper les câbles, serraient, corps-à-corps, les chevaliers inexpérimentés et les poussaient dans les flots. Enfin, en quelques heures, tous ceux qui ne périrent pas se rendirent à discrétion aux braves matelots, qui

[1] « Calcem quoque vivam, et in pulverem subtilem redactam, in altum projicientes, vento illam ferente, Francorum oculos excæcaverunt. » *Ibid*

les conduisirent à Douvres attachés par des cordes. Ainsi toute espérance de secours était perdue, et le prince Louis n'avait plus d'autre espoir que de se soutenir dans Londres (chose qui paraissait impossible, puisque la ville était assiégée par terre et par eau), ou de traiter avec Henri et l'armée qui défendait sa cause. Le fils de Philippe se détermina pour ce dernier parti; il envoya un de ses fidèles auprès du légat et de Guillaume, le maréchal, offrant de quitter l'Angleterre à des conditions qui ne fussent point indignes de sa haute naissance. Les barons anglais et particulièrement Guillaume, le maréchal, consentirent à une entrevue.

Le jeune roi Henri donna des sauf-conduits à quatre barons français pour venir conférer sur la trève à conclure [1]. Le seul frère Isembert, chapelain de Louis, se rendit au camp du comte de Pembrock, où il fut noblement accueilli et festoyé. Dans une charte adressée a Enguerrand de Coucy et au comte de Nevers, le maréchal de l'armée anglaise dit : « Nous vous signifions que nous avons accepté la trève, et nos hommes ont juré, sur leur foi, qu'ils la tiendront fidèlement. »

A la suite de cette trève, le traité suivant fut arrêté.

[1] Rymer, Fœdera, t. I, p. 73.

« Qu'il soit connu de tous que voici la formo de paix qui a été conclue entre le seigneur roi d'Angleterre et le seigneur Louis. Premièrement, que tous les hommes qui se sont donnés à Louis, et qui possédaient des terres au commencement de cette guerre, puissent les tenir de la même manière, avec tous les priviléges, immunités, portés par la constitution anglaise. Il en sera de même de ceux qui se sont attachés à la cause de Henri : que la cité de Londres, les citoyens, les bourgeois jouissent de leurs libertés particulières. Tous les prisonniers faits, de part et d'autre, depuis l'invasion française, seront rendus ; ceux des barons captifs, qui ont combattu le roi Jean, prêteront l'hommage à Henri, selon les coutumes d'Angleterre. Le seigneur Louis rendra tous les otages qui lui ont été donnés pour promesse d'argent.

» On restituera au roi d'Angleterre les villes, bourgs, châteaux et terres occupés pendant cette guerre. Quant aux îles, le seigneur Louis s'engage à envoyer des lettres aux pirates d'Eustache-le-Moine, afin qu'ils aient à les évacuer. Louis et Henri écriront au roi d'Écosse que s'il veut participer à cette paix, il ait à remettre toutes les terres et châteaux dont il s'est emparé.

» Le seigneur Louis tient quittes les barons d'Angleterre du serment et de l'hommage qu'ils lui ont prêtés ; dans l'avenir, ils ne pourront faire

alliance ou fédération au préjudice du légitime suzerain; ils s'engagent à ne prêter désormais fidélité ni au prince Louis, ni à qui ce puisse être.

» Quant aux dettes, voici ce qui est réglé : Tout ce qui est dû au prince Louis sera payé dans les termes convenus; les présentes conventions demeurent arrêtées pour établir une paix solide. Donné à Lameth, l'an du Seigneur 1217, le 11 septembre [1]. »

A la suite de cette charte de paix, le roi Henri donna des sauf-conduits à Louis; ils étaient adressés aux maires et barons de Londres, aux magistrats de Norfolk, Essex, Sussex et Hertfort; il y était dit : « Défendez, comme notre propre corps, Louis de France et ses hommes qui s'éloignent d'Angleterre. »

Louis arriva dans sa noble cour de Paris; il fut reçu avec bonté par son père, qui lui adressa quelques reproches sur la manière inhabile avec laquelle il avait conduit ses affaires d'outre-mer; et, en effet, il n'avait montré ni persévérance, ni capacité. Quant au jeune roi Henri III, il demeura sous la tutelle du maréchal Guillaume, et après avoir dompté les derniers barons infidèles à sa cause, il régna paisiblement.

Ainsi s'accomplit cette aventureuse expédition

[1] Rymer, t. I, p. 74.

qui rendit quelque temps les Français maîtres de l'Angleterre; elle n'est qu'un épisode dans le vaste cadre des évènemens du XIIIe siècle; sa durée fut trop passagère pour laisser des traces et des résultats.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXII.

État de la Langue-doc après le départ de Louis de France. — Esprit des populations. — Réveil de l'hérésie. — Arrivée du comte Raymond et de son fils. — Enthousiasme pour leur cause. — Prise de Beaucaire. — Soulèvement de Toulouse. — Raymond reçu dans sa capitale — Alliance des Aragonais. — Montfort veut résister à ce mouvement. — Ses batailles. — Le clergé dévoué à la cause anti-nationale. — Mort de Simon de Montfort. — Triste situation des Français. — Nîmes, le Rouergue, et le Quercy, viennent à la domination de Raymond. — Arrivée de Louis de France. — Faible succès de cette nouvelle croisade. — Retour des cités aux lois provençales. — Mort de Raymond. — Son fils lui succède. — Dernière lutte. — Institutions cléricales pour soutenir la domination franque et le catholicisme.

1216—1222.

Au départ du prince Louis de France, et après le concile de Latran, la domination du comte de Montfort sur la Langue-doc semblait être assurée;

toutes les grandes cités reconnaissaient son gonfanon; les castels fortifiés obéissaient à ses hommes d'armes; une inféodation nouvelle rattachait à son autorité plus de cent cinquante chevaliers tenant fief et portant penonceaux et bannières. Le comte Raymond et son fils avaient quitté leur patrimoine et s'étaient réfugiés à Gênes; tout le clergé favorisait les efforts des nouveaux possesseurs; on prêchait l'obéissance aux Francs comme un dogme, et la haine aux comtes exilés comme un article de foi religieuse.

Contre tant de causes qui favorisaient les envahisseurs du sol, croissait et se fortifiait, cependant, cette puissance à laquelle rien ne résiste, l'opinion publique. Les Français, maîtres par les armes, n'en étaient pas moins considérés comme les oppresseurs du pays, comme d'injustes conquérans qui avaient expulsé la famille nationale des comtes de Toulouse; les antipathies de race se manifestaient dans toute leur force; le Provençal n'obéissait qu'avec contrainte à son supérieur d'origine franque, et il n'aspirait qu'après le jour de l'indépendance. Les capitouls, jurats, magistrats municipaux, les châtelains qui avaient conservé leurs domaines, toute la population, en un mot, ne reconnaissait que par la violence cette autorité nouvelle opposée à ses mœurs et à ses habitudes.

D'un autre côté, l'hérésie, un moment effrayée par la terrible persécution des croisades françaises, s'était partout réveillée plus forte et plus fervente; après le concile de Latran, cette grande invasion d'hommes qui venait du nord avait cessé quelque temps, et alors les opinions livrées à leur propre puissance s'étaient librement manifestées. Au clergé insolent et anti-national dévoué à la cour de Rome, l'hérésie avait opposé une hiérarchie de prêtres simples, qui n'avaient pour richesses qu'un humble vêtement, et pour caractère religieux que l'imposition des mains. A cette époque les Albigeois eurent des pasteurs supérieurs, ayant chacun une circonscription épiscopale, non point fixe et invariablement déterminée comme dans la discipline catholique, mais simplement désignée comme la limite de leurs devoirs de surveillance. Tandis que les prédications furieuses de l'évêque Folquet étaient sans auditeurs à Toulouse, la population accourait en foule pour écouter la parole de Guillebert de Castres et de Benoît de Termes; l'un présidait à la province du Toulousain, l'autre au diocèse de Carcassonne; on parlait même d'un pontife suprême de l'hérésie avec lequel les pasteurs entretenaient une correspondance suivie et dont ils recevaient les ordres. Il prenait le titre de serviteur de la Sainte-Foi, et résidait dans la Bulgarie; Barthélemi de Carcas-

sonne, l'un des *parfaits*, était son plus intime confident; il avait conféré le gouvernement spirituel de la province d'Agen à Vigoureux de Bathone [1].

Ce fut dans ces circonstances, dans la ferveur de ces souvenirs et de ces opinions, que le comte Raymond et son fils partirent de Gênes et vinrent débarquer à Marseille; on se rappelle que le concile de Latran, en dépouillant le comte, avait concédé à son jeune fils la Provence, proprement dite, les terres qui s'étendaient depuis le Rhône jusqu'au Var, en partant d'Avignon; le retour des vieux seigneurs de la Langue-doc n'avait donc rien que de conforme aux dispositions du concile; mais bientôt l'effervescence publique, l'enthousiasme des populations, les engagèrent à jouer un rôle plus noble, et à reconquérir l'héritage dont ils avaient été injustement dépouillés.

Marseille formait alors une véritable république sous ses vicomtes; sa population était de race provençale, et sauf les étrangers qui étaient venus

[1] J'ai puisé tous ces détails dans le registre de l'inquisition de Toulouse. Il y est fait mention de Guillebert de Castres, évêque du Toulousain; Benoit de Termes est ordonné évêque de Carcassonne; il y eut une sorte d'assemblée ou de concile d'hérétiques, à Picussan, dans le Rasez, en 1222. D. Vaissète en parle, t. III, p. 319. Voyez aussi Concil. t. X, p. 288 et seq. Martène, anecdot., t. I, p. 900.

s'établir dans cette commerçante cité, et quelques familles, vieux débris de la colonie de Phocée, tous ses habitans avaient une commune origine; des rapports intimes unissaient les magistrats et le peuple avec les capitouls et les jurats de Montpellier, Toulouse et Carcassonne; les vicomtes de Marseille et les comtes de la Langue-doc s'étaient rapprochés par des alliances de famille; et comme si tous les motifs d'union devaient se retrouver dans ces hommes sortis d'une même race, l'hérésie avait fait d'immenses progrès à Marseille comme dans le reste de la Langue-doc [1].

Aussi, lors du débarquement dans cette cité du comte Raymond et de son fils, l'enthousiasme fut à son comble. Les magistrats et les populations tout entières se donnèrent à eux, et promirent de soutenir leur cause [2]. Les Avignonais, depuis long-temps fédérés avec les Marseillais, envoyèrent également une députation pour offrir leurs services, et lorsque les descendans de l'ancienne

[1] L'Histoire de Provence, par Papon, est la source la plus exacte où l'on doit puiser pour l'origine de cette cité.

[2] « Son partite del dit Gena et drech à Marseilla son vengut an grand honor et joya, dite conte Ramon se son donats et las claus de la villa l'y an presentadas. » — Chroniq. Provenç., col. 63.

race des seigneurs de la Langue-doc entrèrent dans le comté Venaissin, on entendit de toutes parts ces cris de joie, ces nobles exclamations : *Vive Toulouse ; vive Avignon et Provence* [1]. Dès ce moment, des intelligences s'établirent entre les magistrats des cités de la Langue-doc et leurs vieux seigneurs; Raimband de Calm, Raymond Pelet, Lambert de Monteil, Bertrand Pourcelet, Raymond de Montauban, Pons de Montdragon, vinrent joindre leurs gonfanons à ceux des communes d'Orange, de Marseille et d'Avignon [2], qui s'étaient publiquement déclarées pour Raymond et la cause provençale. On résolut de dénoncer la guerre au comte de Montfort. La prise de possession de Beaucaire [3] fut le premier manifeste de ce soulèvement; les hommes d'armes et les communes entrèrent dans cette cité qui secoua le joug des étrangers.

Le comte Simon, alors encore paisible possesseur du plus riche et du plus vaste fief de la couronne, songeait à l'agrandir et à le transmettre à sa famille,

[1] « Viva Toloza, Avinhon et Provenza, » col. 64.

[2] Pierre de Vaulx-Cernay, c. 83. Guillaume de Puy-Laurens, c. 27 et suiv.

[3] La ville de Beaucaire avait offert d'avance de se livrer à lui. « La villa de Belcaire era deliberada de se donar à el. » *Ibid.*

car toutes les conditions extérieures d'ordre et de tranquillité se montraient au moins à la surface ; l'hommage, comme on l'a dit, avait été reçu par le suzerain ; un grand nombre de terres étaient inféodées à des hommes de la race de France, les capitouls et magistrats obéissaient, l'Église allait plus loin encore que la servilité ; le comte, toujours en avant, domptait ses voisins et soumettait leurs domaines ; on voyait même un changement s'opérer dans sa politique religieuse. Montfort, ce grand exterminateur des hérétiques, lors de la conquête, ne les poursuivait plus avec le même acharnement, une fois possesseur du sol, et maître des cités. Il sentait qu'il avait assez à faire pour établir sa domination politique, sans heurter encore des opinions religieuses ; aussi les zélés catholiques commençaient à le trouver timide pour la cause de Dieu, et ils attribuaient à ce refroidissement de zèle, les malheurs qui menacèrent à cette époque les Francs dans la Langue-doc [1].

Le jeune Raymond, renfermé dans Beaucaire, eut bientôt à soutenir le siége des hommes réunis sous le gonfanon de Montfort. Il n'avait pu encore s'emparer du château gardé par douze chevaliers valeureux, lorsque Simon parut devant

[1] Guill. de Puy-Laurens, c. 27.

les murailles. Après une courageuse bataille où le succès fut incertain, celui-ci céda Beaucaire au comte Raymond; mais cette concession ne termina rien [1].

Toulouse avait à peine appris l'arrivée du fils de son ancien seigneur, que déjà une sourde conjuration se tramait parmi les habitans contre Montfort; on n'osait point encore arborer les couleurs nationales, mais des symptômes d'effervescence se faisaient remarquer. Simon résolut de marcher contre la cité rebelle; il s'avançait avec ses cavaliers bardés de fer, tandis que les bourgeois prenaient les armes pour résister, lorsque, par les inspirations d'une sage politique, le comte franc se décida à pardonner, moyennant une soumission absolue. Il était dans ces dispositions d'esprit, lorsque le turbulent évêque Folquet vint le trouver dans son camp, revêtu de ses habits pontificaux; et lui dit : « Tirez vengeance de ces maudits bourgeois; vous n'en viendrez jamais à bout avec la clémence [2]. » Ce conseil plut très-fort

[1] Le siége de Beaucaire tient une très-grande place dans la Chronique provençale déjà citée.

[2] L'évêque disait au comte : « Que non l'amavan sinon per forsa et que no l'y laisse res si un corps es dedins la villa; mais que lo prengua et bens et gens, car saches, senhor, que si vos non fassiez ainsi que tart serez al repentir. » Col. 78.

aux Français, car l'évêque leur promettait le pillage des maisons et du fonds commun confié à la garde des capitouls; puis notre prélat traître et vindicatif vint trouver les bourgeois et leur dit : «Allez au-devant du comte; il arrive avec ses vaillans hommes; il faut le calmer ou tout sera perdu. » Les bourgeois crurent leur perfide évêque [1]; mais à mesure qu'ils sortaient de la ville en habits de fête, les archers de Montfort les saisissaient violemment et les attachaient à de longues cordes. Lorsque les citoyens virent quel était le sort qu'on leur réservait, ils prirent les armes. On voyait ces bons bourgeois s'attrouper dans les rues, mettre des chaînes et des barricades. Mais voici venir le comte et l'évêque Folquet : « Brûlez, brûlez les maisons de ces maudits serfs, » s'écriait le prélat. Tandis que les varlets agitaient des torches pour exécuter le barbare conseil de l'évêque, les citoyens de Toulouse rassemblés sur la place se précipitaient contre les chevaliers armés et les mettaient en fuite [2]. Voilà donc une première victoire des bourgeois sur les hommes de race franque; elle fit réfléchir

[1] La chronique dit de l'évêque : « La qualla causa et persuasion fasia los dit évesque per granda trahison. » *Ibid.*

[2] « Et talamen a frappa sur lors ennemis que tua et blessa les an faict recular. » *Ibid.*

Montfort et l'évêque; ils consentirent à voir les capitouls pour traiter de la paix entre le seigneur et les citoyens. Le parlement se tint à l'hôtel-de-ville, selon le privilége de la commune. L'abbé de Saint-Sevrin porta la parole : « Messers, dit-il, le sire comte qui est ici présent vous fait assembler pour conclure la paix avec vous et vivre en parfaite union. » Le peuple répondit qu'il la désirait aussi; elle fut donc conclue et scellée. Mais à peine les bourgeois avaient-ils quitté l'hôtel-de-ville que les Français arrêtèrent encore les principaux d'entre eux. Le comte ne les mit en liberté que pour trente mille marcs d'argent, ce qui greva beaucoup les pauvres citoyens [1]. Montfort avait été forcé de quitter la ville pour porter ses armes du côté du Valentinois; les Toulousains profitèrent de son absence, et envoyèrent des missives secrètes à Raymond, qui levait alors, au profit de sa cause, des corps d'Aragonais et de Catalans, au-delà des Pyrénées. Le sire provençal traverse au pas de course les montagnes, joint sur sa route les comtes de Cominges et de Foix, nobles soutiens de la cause nationale, et, à la tête de plus de mille lances, passe la Garonne et pénètre

[1] « Gran pieta, dit le chroniqueur, era se veser lo mal que adonc fasian las gens del dit conte de Montfort.» *Ibid.*

pendant la nuit dans les murs de Toulouse. Le lendemain, au bruit de cornets et trompettes, le vieux gonfanon est arboré sur les remparts, à demi détruits, et sur les tourelles des principaux bourgeois [1].

Lorsque les Provençaux eurent appris que le comte Raymond était en possession de sa capitale, tous vinrent à l'envi lui faire hommage. On vit bientôt arriver les possédant fiefs de la Gascogne, du Quercy et de l'Albigeois; tels étaient, Gaspard de la Barthe, Bertrand Jourdain de Lille, le sire de Caraman, Bertrand de Montaigu, Guitard de Marmande, Étienne de la Valette, Gérard de la Mothe, Bertrand de Pestillac; tous chevaliers de noble race : ils entrèrent dans Toulouse enseignes déployées.

Le comte de Montfort et ses Français, au contaire, éprouvèrent de l'étonnement et de la frayeur. Simon avait cherché à lever quelques Provençaux dans ses nouveaux domaines, ils se débandèrent et vinrent grossir la troupe de leur droit seigneur,

[1] Le Chroniqueur provençal, dans son enthousiasme pour la vieille cause de son pays, s'écrie : « Et quand lo dit conte Ramon estat ropeira dins lo dit Tolosa adonc visia chacun dels habitans tant grands que petits, chacun armar et prendre les uns guisarma, l'autre une lansa, ho basto, ho frissena, que jamais tel bruit no foust vist n'y ausit entant pau d'hora. *Ibid.*, p. 86.

le comte Raymond. L'évêque d'Auch, qui amenait un renfort, se vit aussi abandonné, tant la cause nationale se réveillait avec énergie! Montfort se présenta avec ses propres servans devant Toulouse, mais les vigoureux chevaliers de Cominges et de Foix le forcèrent de prendre garde à lui et de convertir ses fougues militaires en un siége régulier.

En même temps que Toulouse se proclamait indépendante, Montauban faisait une semblable tentative, mais moins heureuse; Montfort avait demandé des otages aux bourgeois comme gage de leur foi. Il avait même désigné le sénéchal d'Agenois pour surveiller leurs démarches et les maintenir dans l'obéissance. Un corps de chevaliers français tenait le château de la ville: que firent les habitans? Ils députèrent, secrètement, auprès de Raymond, pour qu'il leur envoyât cinq cents hommes d'armes; mais les Français prévenus à temps fermèrent les portes et punirent les citoyens en mettant le feu aux principales maisons [1].

Avec ce mouvement énergique qui se manifestait sur tous les points de la Langue-doc, la situation des Français devenait très difficile; il ne restait à Simon que deux moyens de se procurer des auxiliaires: appeler des secours de la France,

[1] Chronique provençale, p. 369.

puis intéresser le pape au succès de sa nouvelle domination, et par conséquent à maintenir son ouvrage. Le clergé de la Langue-doc était tout entier pour Montfort; l'ordre des prédicateurs, fondé par Dominique, prêchait, mais en vain, au milieu de cette population moqueuse. L'intervention du pontife romain et la publication d'une nouvelle croisade paraissaient impérieusement commandées par la situation difficile où se trouvaient les envahisseurs.

Les exhortations de Rome ne se firent point attendre. Honorius III tenait la chaire de Pierre, et cet esprit ardent se prononça avec vivacité pour cette nouvelle famille, que son prédécesseur avait établie dans la Langue-doc, et qui tenait son pouvoir du Saint-Siége. Il écrivit aux habitans et consuls de Toulouse, d'Avignon, de Marseille, de Tarascon, de Beaucaire et de Saint-Gilles, qui avaient fait une ligue contre le comte de Montfort, de la rompre immédiatement s'ils ne voulaient subir une sentence d'excommunication, et voir leurs biens donnés au premier occupant [1]. Ce qu'avaient aussi le plus à craindre les Français, c'était l'intervention du roi d'Aragon, et de ces belliqueuses bandes catalanes et aragonaises, si renommées dans le moyen âge. Honorius s'a-

[1] Raynaldi Annal., ad ann. 1217, n° 58.

dressa au jeune roi Jacques, pour le détourner de son alliance avec le comte Raymond [1]; c'était demander l'impossible. Toutes ces populations avaient de communes idées, des opinions semblables; Jacques ou Jacmes entrait avec ses Aragonais dans Montpellier, et s'en faisait proclamer le vrai sire, comme cela existait avant la domination des Français [2].

Montfort s'adressait mieux en appelant le secours des lances de France. Là il était bien compris, et les promesses de riches cités, de terres abondantes, alléchaient plus d'un cadet de race pauvre, possesseur d'un cheval de bataille. Une grande foison d'hommes d'armes vinrent joindre Montfort devant Toulouse, dont il poursuivait péniblement le siége depuis neuf mois. Les assauts devenaient chaque jour plus meurtriers. Le lendemain de la Saint-Jean de 1218, le comte Simon apprit que les Toulousains avaient fait une violente sortie afin de détruire les machines de guerre construites pour ce siége. Il court s'y opposer. Tandis qu'il lutte avec effort contre les bourgeois et les Aragonais, il est frappé à la tête d'une pierre lancée par un tout petit nain, les autres disent par une femme qui s'était placée sur

[1] Raynaldi Annal., ad ann. 1217, § 55 et sequ.
[2] Chroniq. o comment. del Rey en Jacme. Col. 12.

les remparts pour défendre sa cité et l'hérésie. Montfort fut renversé raide mort [1]. Ainsi tomba celui que les chroniques contemporaines comparent à Judas Machabée, et qui avait soumis au joug des Français les populations libres de la Langue-doc; on le couvrit de son manteau, et il fut transporté sous la tente du légat. Puis Amaury, son fils, fut militairement reconnu comme légitime et droit successeur dans toutes ses seigneuries. Mais cette mort jeta la consternation dans le camp. Les chevaliers levèrent le siége en toute hâte, et Toulouse put demeurer en paix, sous la domination des seigneurs du sol, auxquels les bourgeois avaient juré complète soumission pour leurs personnes et leurs terres.

Le jeune Amaury de Montfort suivit les lugubres funérailles de son père, jusque sur les terres de France, car Simon avait légué son corps à un

[1] Ici l'intéressante chronique provençale des comtes de Toulouse offre une lacune de 48 pages dans le mss. du roi, depuis le fol. 378 jusqu'à 429. On trouve la même lacune dans le mss. Peyresque; voici les seules phrases relatives à la mort du comte de Montfort qui sont conservées : To incontinent son dit fraire fes prendre lo dit corps et portat devers lo cardinal et l'évesque de Tolosa losquals foguen fort marrits et dolens quand veguen lo dit corps et an grands pleurs et lagremas l'an ressaubat. *Ibid.*

monastère de l'ordre de Fontevrault, à une lieue de Montfort-l'Amaury, comme s'il avait deviné que la terre de la Langue-doc ne serait point hospitalière à sa race! Puis son jeune héritier parcourut toutes les villes de ses domaines afin d'inspirer du zèle pour sa cause. Le clergé réchauffa, autant qu'il le put, le dévouement des Provençaux; mais pas un bras ne se leva pour le comte franc; il eut beau concéder domaines, priviléges de communes, fondations de monastères; un mois ne s'était pas écoulé depuis son avènement, que Nîmes, le Rouergue et le Quercy aboraient les couleurs de leur comte national, et secouaient la domination étrangère. A Avignon, le comte de Baux, prince d'Orange, fut mis en pièces par les citoyens pour s'être opposé à ce mouvement général qui éclatait dans la Langue-doc [1].

La seigneurie d'Amaury était donc menacée, et l'influence des Français diminuait sensiblement : ce fut alors qu'intervint encore une fois le souverain pontife, pour maintenir son ouvrage. Il ordonna, dans une bulle, à tous les fidèles, de courir sur les Toulousains et les Avignonais, sur Raymond, comte de Toulouse, son fils, les comtes

[1] Nicolas de Braya. Gest. de Louis VIII. Duchesne, t v, p. 317

de Foix et de Cominges et sur leurs enfans, pour avoir tué et mis en pièces Guillaume de Baux[1] Une lettre spéciale fut adressée au roi Philippe-Auguste; il invita ce prince à venir, lui et son fils, à la tête d'une puissante armée, pour défendre le jeune comte Amaury, alors son homme-lige, puisque Montfort avait été reçu à l'hommage[2].

Le roi n'avait pas attendu l'exhortation du pape, et des hommes d'armes étaient déjà prêts pour soutenir les Français dans la Langue-doc; Honorius l'autorisa, pour seconder ses bonnes intentions, à prendre la moitié du vingtième qui avait été imposé sur les biens du clergé, et destiné à une expédition en Palestine. Ce vingtième, tout entier, dans les diocèses d'Arles, Vienne, Narbonne, Embrun et Aix, fut même exclusivement appliqué à cette expédition contre les Toulousains et les loyaux bourgeois de la Langue-doc[3].

En attendant ces secours puissans, Amaury cherchait à ranimer le petit nombre de chevaliers qu'il avait conservés à son service; il y avait alors bien des faibles, et l'on n'était plus retenu que par la possession de la terre! Aussi Amaury témoigna-t-il une vive joie lorsqu'il apprit qu'au commencement du printemps 1219, Louis, fils de

[1] Trésor des chartes, bulle contre les hérétiques, n. 15.
[2] Duchesne, t. v, p. 851.
[3] Duchesne, t. v, p. 858.

Philippe-Auguste, de retour d'Angleterre, était parti de sa cour de Paris, se dirigeant vers la province d'Aquitaine, à la tête d'une nombreuse chevalerie. On sent bien que le comte Raymond et son fils, les princes de la race du sol, firent tous leurs efforts pour conjurer l'orage; mais l'impérieux pontife, Honorius III, s'empressa de détourner le roi de France de toute concession, « parce que ce serait aller contre l'honneur et les statuts que l'église a dressés, que d'enlever au fils de Simon de Montfort ce qui a été légitimement donné à son père; le but des Toulousains et de leurs complices, disait le pape au roi, est de rendre inutiles les préparatifs que vous avez faits [1]. »

Philippe-Auguste n'était que trop disposé à suivre ces conseils du pontife; il refusa d'entendre les remontrances des deux Raymonds. Louis pénétra dans l'Aquitaine, en même temps que le jeune Amaury marchait sur l'Agenois pour reconquérir ce pays, qui avait secoué la domination de son père. La première opération des Français fut le siége de la Rochelle. Il paraît que leur expédition n'avait pas seulement pour objet de secourir le comte de Montfort, car le meilleur parti eût été de marcher immédiatement sur Toulouse; Louis voulait aussi affaiblir la domination anglaise

[1] Duchesne, t. v, 851 et suiv.

dans les provinces méridionales, et se venger de l'échec qu'il venait d'éprouver à Londres.

Le fils du comte Raymond s'avançait pour secourir Marmande, assiégée par Amaury, lorsque, sur l'avis qu'un corps de Français menaçait le comte de Foix, le jeune sire y accourt « comme un lion rugissant [1], » et là s'engagea une de ces batailles chevaleresques où le courage personnel brillait de tout son éclat. « Francs cavaliers, disait l'un, voilà un rude colps en l'honneur de ma dame. Par Saint Jean, disait l'autre, vous allez avoir affaire à de terribles jouteurs. » L'avantage resta aux Provençaux.

Après avoir pris la Rochelle, Louis se dirigea vers Marmande. Son armée était nombreuse; on y comptait trente-huit comtes, parmi lesquels le plus illustre était Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, et le sire de Saint Pol, une multitude de châtelains portant bannières, plus de six cents chevaliers et dix mille archers. Il y avait aussi dans le camp du roi bien des évêques, ceux de Noyon, de Senlis et de Tournon. Les pauvres Provençaux, assiégés dans Marmande, demandèrent à capituler; ils furent obligés de se rendre à

[1] Rien ne ressemble aux plus poétiques chants de l'Arioste comme le récit que fait le chroniqueur provençal sur cet engagement entre les Français et ses compatriotes. Col. 97-98.

discrétion. Alors, l'évêque de Saintes, se levant sur ses pieds, dit : « Cette garnison est hérétique et rebelle ; il faut livrer ces hommes à la mort [1]. — Évêque, dit le comte de Saint Pol, les chevaliers ne peuvent se couvrir d'une telle honte ; craignons d'ailleurs les représailles [2]. Raymond n'a-t-il pas dans ses mains un bon nombre de chevaliers de France, sur lesquels il pourra se venger. » Louis comprit ces raisons et se borna à mettre en sûreté la garnison de Marmande ; mais, sur le conseil des évêques, la ville fut livrée au pillage. Cinq mille personnes périrent dans ce massacre.

Enfin, Louis vint devant Toulouse. Le jeune Raymond s'y était renfermé avec son père. Il avait eu le temps d'élever ses murailles et de fortifier ses tours. Mille chevaliers étaient accourus de tous les points de la Provence, et plus de cinq mille archers, sans compter le secours des bourgeois aguerris durant ces dissensions civiles. Lorsque les

[1] « Senhor io so d'avis que tot incontinent vos fassas morir et brûlar tot aquestas gens comme heretges et fementits. » On voit que, dans le cours de cette guerre, comme dans bien d'autres circonstances, les évêques n'étaient pas pour les partis modérés. Col. 99.

[2] « Le conte de Sains-Pol l'y a respondut : « Senhor évesque vos parlats mal à propos, car si mon senhor lo filhe del rey fassia ainsi que vol disia à nos terres, à jamais ne seria Francia reprochada. » Col. 99.

Français arrivèrent, le 16 juin 1219, toutes les mesures étaient prises pour soutenir un long siége. Les capitouls et magistrats avaient réuni des vivres, employé tous les bras valides à la défense commune ; aussi, dans le premier assaut, les Français trouvèrent une forte résistance sur tous les points. Le mauvais succès de cette tentative dégoûta Louis, fort inconstant et presque aussitôt découragé qu'enthousiaste. On disait que plusieurs chevaliers de France protégeaient les Albigeois, et que cette circonstance l'avait déterminé à lever le siége. Ce qu'il y a de certain, c'est que le 1er août, il s'enfuit de devant Toulouse, abandonnant toutes ses machines de guerre, après avoir tenu la ville assiégée, sans succès, pendant quarante-cinq jours. Cette belle défense fit le plus grand honneur aux bourgeois [1] ; aussi, leur comte s'empressa-t-il de les en récompenser, car il les exempta de toutes redevances et impôts, si ce n'est des droits accoutumés sur le sel, le pain et le vin [2].

Les chances devenaient chaque jour plus favorables pour la cause de la Provence ; Lavaur, Puylaurens, Castelnaudary, Montauban, arbo-

[1] Pour les détails de ce siége et les services rendus par chaque bourgeois, il faut consulter la chronique provençale, f. 101. Cet intéressant document finit à cette époque.

[2] Regist. 163 du trésor des chartes du Roi, art. 423.

raient les vieilles couleurs de leur droit sire. Raymond inféoda ces cités au vicomte de Béziers, le plus sincère défenseur de l'hérésie et de la Langue-doc. Vainement le pape écrivit-il au jeune comte Raymond que sa conduite pourrait attirer contre lui les foudres ecclésiastiques, que le prochain concile le priverait des terres au-delà du Rhône, comme celui de Latran [1] avait dépouillé son père des fiefs de la Langue-doc. Le *jeune homme* [2], c'est ainsi que l'appelaient les clercs, continua ses conquêtes, et les peuples coururent au-devant de lui.

Jamais mouvement national ne s'était opéré plus unanimement. Avec le gonfanon des comtes du sol, reparut encore l'hérésie. En 1222, une assemblée générale des Albigeois se tint encore à Pieusan dans le Rasez : plus de cent des principaux prédicans se réunirent pour discuter et examiner l'état de leur église. Tout s'y passa paisiblement, sans qu'aucun comte du pays tentât de les troubler. Deux nouveaux adeptes furent admis par l'imposition des mains. Raymond-Agulerius reçut le titre de fils majeur, et Pierre Bernardi celui de fils mineur [3]. Ce fut aussi dans cette as-

[1] Raynal, Ann. 1221, n. 42.

[2] La chronique provençale le nomme *lo conte Jove*.

[3] Registre de l'inquisition de Toulouse, t. I, mss. bibliothèque du roi.

semblée, que la dame du château de la Penne, en Albigeois, se fit recevoir dans la secte des hérétiques; elle était la noble mie de Raymond, vicomte de Saint-Antonin, en Rouergue, gentil troubadour et brave chevalier. La dame de la Penne le croyait mort, et c'est ce qui la décida à quitter la p mpe et la gaîté des castels, pour se soumettre aux austérités de la vie du désert [1].

Le parti catholique et de la race française était donc perdu dans la Langue-doc. Les clercs se voyaient menacés dans leur riche existence; le pape, dans son autorité. Il fallait au moins organiser une résistance religieuse contre cet énergique amour de la patrie, qui animait les braves Provençaux. Ce fut là l'origine de l'ordre de la milice du Christ. Le but de cette congrégation était l'extirpation de l'hérésie et le maintien de la domination des comtes de Montfort. Un Franc, nommé Pierre Savari, en fut le promoteur et l'instituteur; chaque associé promettait aide et secours à Amaury et à ses héritiers, pour la défense de sa personne et de ses possessions féodales; tous s'engageaient à rechercher et détruire les hérétiques, les rebelles à l'Église, et tous les au-

[1] Nostradamus, poètes provençaux, p. 90. D. Vaissète, t. III, p. 327.

tres qui faisaient la guerre au comte franc [1]. A côté de cette institution, s'en établit une seconde plus formidable, et dont les annales offrent tant de pages sanglantes! Je veux parler de l'inquisition. Ce tribunal, tout ecclésiastique, fut chargé de poursuivre et de punir, en dehors même de la puissance publique et territoriale, et malgré elle, les hérétiques et ennemis de l'Église. Composée de clercs, d'évêques ou de moines, l'inquisition s'occupait d'exterminer au profit de la cour de Rome tous les rebelles à la foi catholique. Les registres de ce formidable tribunal, établi à Toulouse, subsistent encore. On y voit des enquêtes par témoins, de minutieuses recherches par le moyen des proches, des amis, des parens, sur les hérétiques traduits devant les inquisiteurs [2]. Les uns déclarent où se sont tenues les assemblées, les cérémonies qui ont accompagné l'imposition des mains *aux parfaits* ou *aux fils majeurs :* quelles sont les doctrines prêchées dans ces assemblées au désert. On y remarque une perfection de formes, une subtilité de moyens, que l'Église opposait alors à la franchise des batailles, caractère essentiel du moyen âge.

[1] Heliot, Hist. des ordres religieux, t. VIII, p. 286 et suiv.

[2] La bibliothèque du roi possède ce curieux monument dans les mss. Colbert.

Les braves et loyaux bourgeois n'en continuaient pas moins leur ligue nationale. L'Église s'organisait en corporation armée du double glaive de la puissance civile et cléricale ; les habitans des villes resserrèrent les liens de leur confédération municipale ; ils obtenaient de leurs comtes des priviléges, des droits absolus d'élection et de justice. Ainsi régularisée, chaque cité s'unissait ensuite avec d'autres cités, Toulouse avec Marseille, Avignon avec Béziers, et toutes se juraient de maintenir l'intégralité de leurs domaines et la jouissance de leurs libertés [1].

Que pouvaient faire les clercs et les comtes francs dans cette situation? Il n'y avait plus d'espoir de consolider la domination étrangère dans la Langue-doc. L'esprit des croisades s'était singulièrement attiédi : comment réveiller l'intérêt pour cette cause, si ardemment embrassée il y avait quelques années? Amaury s'empressa, par l'organe du pape Honorius [2], d'offrir encore toutes ses conquêtes à Philippe-Auguste, et déclara ne plus les tenir que comme fief immédiat de la couronne, avec toutes les obligations des hommes-liges. Le roi ne fit aucune réponse directe ; mais le comte

[1] C'est en effet, un des caractères des XIIe et XIIIe siècles que cet esprit d'association, comme nous aurons plus tard l'occasion de le montrer.

[2] Raynaldi Ann. ecclesiast. ad ann. 1222, n. 44.

de Champagne l'ayant consulté pour savoir s'il devait prendre part à la guerre des Albigeois, pour laquelle il était sollicité, Philippe, en l'y autorisant, répondit : « Nous ne voulons point nous engager dans cette affaire par aucune obligation. Nous allons bientôt avoir la guerre avec le roi des Anglais, car la trève que nous avons conclue expire aux fêtes de Pâques ; il ne nous convient pas de nous livrer à d'autres entreprises; nous devons laisser toutes celles qui nous détourneraient de notre défense personnelle et de la protection due à notre royaume[1]. » Philippe venait de recevoir les instantes supplications du jeune Raymond, orphelin depuis quelques jours; le vieux comte, son père, était mort en impénitence finale dans les mains des hérétiques et des templiers; son corps n'avait point reçu la sépulture, et il était resté exposé dans la maison du Temple. Raymond s'adressait au suzerain, en ces termes : « A son très-sérénissime seigneur, Philippe, roi des Français, salut. J'ai recours à vous comme à mon unique refuge, à mon maître et à mon proche parent; ayez pitié de moi;

[1] Sciatis quod de nulla promissione volumus in hoc *affario* (affaire) nos ligari, quia guerra nostra quæ in promptu est, vel treuga non duret inter nos et regem Angliæ, nisi ab instanti pascha in unum annum. MSS. Colbert, n. 2269.

obtenez que l'on me décharge de l'opprobre d'une honteuse exhérédation [1]. Seigneur, j'invoque Dieu à témoin que je ferai votre volonté. Je serais allé volontiers au-devant de vous, mais je ne le puis, attendu mes grandes et pressantes affaires. Je vous prie d'ajouter foi à ce que vous dira de ma part Gui de Cavaillon, porteur des présentes.

» Donné à Montpellier, le 16 juin, l'an 1222. »

La résolution de Philippe-Auguste de ne prendre aucune part à la croisade contre les Albigeois fut définitive; les évêques de Lodève, de Maguelonne et de Béziers, lui écrivirent en vain pour lui offrir toutes les conquêtes faites par les Francs : il demeura inébranlable dans son refus; les périls de la foi ne purent pas même le toucher. Les clercs eurent beau lui dire qu'ils attendaient tous les jours la mort, à cause qu'ils étaient environnés des ennemis de la religion et de la paix. Le roi ne consentit à autre chose, si ce n'est à la convocation d'un parlement à Melun, pour délibérer sur l'affaire des Albigeois.

Ainsi les Français et leur comte furent abandonnés à leur propres forces dans la Langue-doc. Le découragement se mit parmi eux quand ils

[1] Exhæredationis opprobrio sublato per vos, meam recipiam hæreditatem. Trésor des chartes de Toulouse, sac. 3, n. 54.

virent tous les châteaux, villes et communes passer sous la domination des anciens seigneurs. Voilà que soixante braves chevaliers quittèrent le camp de Montfort faute de solde; ils s'en allaient du côté de Béziers, pour retourner dans leurs domaines d'outre-Loire, lorsqu'ils furent assaillis par une nuée de bourgeois et de petit peuple, sous les ordres du comte de Toulouse. Ils offrirent de se rendre, de remettre leurs chevaux de bataille et leurs armes, pourvu qu'on les laissât aller sur de simples palefrois; comme on leur refusa cette prière et qu'on voulait les retenir prisonniers, les braves Francs élisent un chef, fondent sur cette multitude et la dispersent. Ainsi ils échappèrent par vaillance à la maudite race des Provençaux[1].

C'était une fureur de quitter la Langue-doc; tous les chevaliers d'Amaury de Montfort prenaient la route de France. Le comte emprunta à des Juifs trois mille livres qu'il hypothéqua sur ses domaines paternels, car personne ne voulut prêter un sou sur ses terres méridionales[2]; encore, malgré cette bonne somme, il n'y eut que vingt chevaliers qui consentirent à rester, parmi

[1] Guillaume de Puy-Laurens, chap. 4. Alberic. Triafont. ad ann. 1223.

[2] Voyez la lettre que les évêques de la Langue-doc écrivirent au roi de France sur la triste situation d'Amaury de Montfort dans D. Vaissète, t. III, p. 286.

lesquels se trouvaient son oncle Gui et le maréchal de Lévis.

Enfin, le 14 janvier 1223, il conclut un traité d'évacuation de la Langue-doc pour les Français. On y convint qu'Amaury et ses chevaliers quitteraient cette terre, et iraient consulter leurs amis en France afin de savoir ce qu'ils devaient faire[1]; ils promettaient de rendre réponse pour la paix définitive au plus tard à la Pentecôte prochaine. Toutes les églises devaient demeurer avec leurs priviléges, et une trève de deux mois serait accordée aux habitans des lieux qui étaient encore au pouvoir d'Amaury, tels que Narbonne, Agde; les Provençaux s'engageaient à ne point y entrer à moins d'être appelés par les citoyens eux-mêmes. Un pardon général fut accordé au petit nombre d'habitans qui avaient suivi le parti des Français, et leurs terres leur étaient rendues sans distinction de services. Les comtes méridionaux s'obligèrent en outre à payer dix mille marcs d'argent à Amaury[2] comme indemnité.

Ces conventions arrêtées, le comte de Montfort et ses chevaliers sortirent de Carcassonne, et prirent la route de France. Leur domination

[1] Debet idem Amalricus consulere amicos suos de Francia et facere quod pro consilio sibi dabunt. (Charte de Foix, caisse 20.)

[2] Dabimus tibi decem mille marchas argenti. *Ibid*

avait duré près de quatorze ans, et n'avait pas été un moment paisible. Plus tard, de nouvelles violences troublèrent encore la Langue-doc, mais jamais les Français ne purent s'y consolider. La cession faite à Saint Louis d'une partie de ces provinces fut le seul résultat de ce grand trouble, mais la Langue-doc conserva ses mœurs, ses habitudes, ses institutions municipales libres et son gouvernement à part. Les opinions religieuses s'y maintinrent dans leur indépendance; la réforme du XVe siècle y trouva et y rencontra encore de nombreux partisans. Quoique la révolution française, en passant le niveau sur les vieilles distinctions coutumières, tende à rapprocher toutes les populations diversès qui composent le territoire, des traits caractéristiques distinguent toujours les deux races; l'idiome populaire n'est pas le même; des désignations méfiantes ou moqueuses séparent les habitans des rives opposées de la Loire, et il faudra bien des siècles d'un gouvernement uniforme et central pour opérer une complète fusion.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XXIV.

(Pages 1 à 31.)

1213—1214.

Causes de la bataille de Bouvine. — Ligue générale contre Philippe. — L'empereur Othon. — Le roi d'Angleterre. — Le comte de Flandres. — Le comte de Boulogne. — Vassaux fidèles au roi Philippe. — Communes. — État des forces respectives. — Expédition des Anglais dans le Poitou. — Marche des alliés dans le Nord.

CHAPITRE XXV.

(Pages 32 à 71.)

MAI À JUILLET 1214.

Armée des confédérés dans la Flandre. — Dénombrement de leurs forces. — Parlement pour la guerre. —

Préparatifs de Philippe-Auguste. — Convocation des barons. — Nombre des vassaux. — Communes. — Départ du roi. — Il arrive à Tournay. — Ordre des batailles. — Les gens de Soissons font la première attaque. — Mêlée de chevalerie. — Les Bourguignons et les gens de Flandre. — L'aile droite desconfédérés est enfoncée. — Attaque au corps de bataille. — Philippe-Auguste est désarçonné et foulé aux pieds deschevaux. — Le comte de Boulogne. — Othon prend la fuite. — Victoire complète des Français.

CHAPITRE XXVI.

(Pages 72 à 93.)

JUILLET 1214.

Résultat de la bataille de Bouvine. — Nouvelle conjuration. — Sévérité du roi. — Le comte de Boulogne. — Le comte de Flandres. — Entrée de Philippe dans Paris. — Répartition des prisonniers. — Captifs faits par les communes. — Effets politiques de la bataille de Bouvine. — Angleterre. — Empire. — Flandre. — Fiefs anglais. — État du royaume après la victoire.

CHAPITRE XXVII.

(Pages 94 à 135.)

1213—1216

Préparatifs de la croisade de Louis de France contre les Albigeois. — Situation de la Langue-doc depuis les

conquêtes de Montfort. — Réclamations de Philippe-Auguste. — Du roi d'Aragon. — Le pape suspend la croisade. — Concile de Lavaur. — Appel de sa décision. — Prise d'armes du roi d'Aragon, des comtes de Toulouse, de Cominges et de Foix. — Soulèvement de la Provence. — Siége de Muret. — Grande défaite des Provençaux. — Cause de la perte de la bataille de Muret. — Soumission de la Langue-doc. — Alliance de Montfort. — Cession du comté de Toulouse par Raymond à son fils. — Concile de Montpellier. — Le sire de Montfort proclamé seigneur de la Langue-doc. — Confirmation du pape. — Départ de Louis pour la croisade des Albigeois. — Louis dans la Langue-doc. — Séjour à Toulouse. — Concile de Latran. — Décret du concile. — État féodal de la Langue-doc. — Montfort est admis à l'hommage, comme comte de Toulouse, par Philippe-Auguste.

CHAPITRE XXVIII.

(Pages 136 à 172.)

1204—1214.

Cour et gouvernement de Philippe-Auguste. — Sa famille. — La reine Ingerburge. — Naissance de Philippe, petit fils du roi. — Anne de France, et l'empire latin à Constantinople. — Jean de Brienne. — Colonies chrétiennes de la Palestine. — Croisade chevaleresque con-

tre les Maures d'Espagne. — Actes du gouvernement. — Libertés bourgeoises. — Rapports de féodalité avec les grands feudataires. — Bourgogne. — Bretagne. — Champagne. — Rapports avec les arrière-vassaux. — Avec les églises. — Évènemens contemporains. — Actes d'administration et d'utilité publique.

CHAPITRE XXIX.

(Pages 173 à 205.)

1214 — 1215.

Résumé des causes qui donnent la couronne d'Angleterre au prince Louis de France. — Situation féodale des Anglais. — Rapports respectifs du roi et des barons — Abus de la suzeraineté. — Vieux priviléges émanés du roi Édouard. — Jean refuse de les ratifier. — Révolte des barons. — Armée de Dieu et de l'Église. — Prise de Londres. — Concession de la grande Charte. — Franchises de l'Église. — Droits des vassaux. — Mariage. — Tutelle. — Subsides. — Parlement. — Justice. — Personnes et propriétés. — Forêts. — Commission de barons réformateurs. — Fureur du roi Jean à l'occasion de la Charte. — Le pape l'annulle. — Les Poitevins et les Flamands ravagent d'Angleterre. — Les barons anglais offrent la couronne à Louis de France.

CHAPITRE XXX.

(Pages 206 à 237.)

1215—1216.

Prétentions du prince Louis à la couronne d'Angleterre. — Arrivée en France des barons anglais. — Conditions imposées par le roi Philippe. — Envoi des otages. — Le pape excommunie l'expédition. — Parlement à Paris. — Philippe et Louis jouent le légat. — Départ pour l'Angleterre. — Débarquement des Français. — Entrée à Londres. — Question de légitimité élevée devant le pape. — Conquête de Louis. — Fortunes diverses. — Mort de Jean.

CHAPITRE XXXI.

(Pages 238 à 260.)

1216—1217.

Situation des Français en Angleterre. — Mort d'Innocent III. — Fautes du roi Louis. — Bruits qui courent sur ses desseins. — Le jeune Henri III. — Son couronnement. — Libertés anglaises. — Les barons prennent la cause de Henri. — Levée du siége de Douvres. — Bataille de Lincoln. — Retraite de Louis dans Lon-

dres. — Il sollicite le secours des Français. — Une flotte part de Calais, et est dispersée. — Capitulation de Louis; conventions arrêtées.

CHAPITRE XXXII.

(Pages 261 à 290.)

1216—1222.

État de la Langue-doc après le départ de Louis de France. — Esprit des populations. — Réveil de l'hérésie. — Arrivée du comte Raymond et de son fils. — Enthousiasme pour leur cause. — Prise de Beaucaire. — Soulèvement de Toulouse. — Raymond reçu dans sa capitale — Alliance des Aragonais. — Montfort veut résister à ce mouvement. — Ses batailles. — Le clergé dévoué à la cause anti-nationale. — Mort de Simon de Montfort. — Triste situation des Français. — Nimes, le Rouergue, et le Quercy, viennent à la domination de Raymond. — Arrivée de Louis de France. — Faible succès de cette nouvelle croisade. — Retour des cités aux lois provençales. — Mort de Raymond. — Son fils lui succède. — Dernière lutte. — Institutions cléricales pour soutenir la domination franque et le catholicisme.

VA1 1538449

Digitized by Google

Digitized by Google

142 G 26

I

Google